



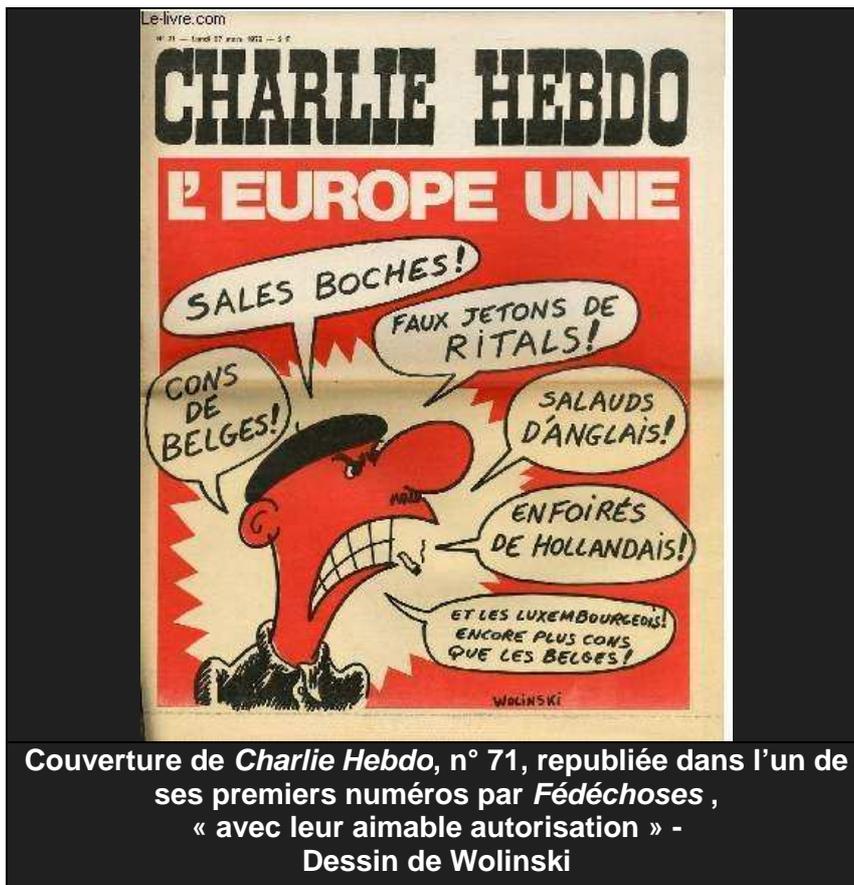
FÉDÉCHOSSES

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Editorial (p. 2) : L'actualité est riche d'événements donnant à penser aux fédéralistes...



A Barcelone le 20.01.15 a eu lieu l'inauguration de la Bibliothèque de traductions Bernard Lesfargues de l'Institut Ramon Llull



Informations bilingues occitan – français sur cet hommage à Bernard, l'écrivain, le traducteur, l'éditeur... le fédéraliste (p. 39)

« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : Le BILLET de Jean-Pierre GOUZY : Le ballon d'essai de Juncker Il y a « 30 ans » nous avons publié Il n'y a qu'une seule réponse au terrorisme (2011) **Mon p'tit doigt Fédéchoses** Sarko.... Encore plus fort! **Articles hors dossiers** Antonio LONGO : Le 11 septembre de l'Europe - Benjamin ABTAN : Racisme et antisémitisme en Grèce : dangereuse cécité volontaire - Jean-Guy GIRAUD : L'Union européenne doit assurer la protection des données personnelles des citoyens - Catherine PREVITTI ALLAIRE : Jean-Pierre Gouzy, les Archives historiques de l'Union européenne et le fonds du club « Réalités européennes du présent » - Michel HERLAND : La dette publique en Grèce et ailleurs - Alain LIPIETZ : Sortir de la « trappe à liquidités » - Initiative citoyenne européenne contre les paradis fiscaux - Lettre à son banquier La poursuite de la campagne pour un *New Deal* européen préalable à une action constitutive du Parlement européen Lucio LEVI : Continuer la Campagne « ND4E » - Georges VLANDAS : De l'ICE « ND4E » à la création du réseau européen « ND4E » - Lettre aux rapporteurs du Parlement européen concernant la proposition de règlement relative au Plan Juncker **FOCUS** La Cour pénale internationale et la lutte pour la justice internationale : Eva JOLY : La CIA a torturé : un secret de polichinelle ? Non, les responsables doivent être jugés - CFCPI (Comm. de presse) : Justice universelle : François Hollande doit respecter ses engagements - Joseph YACOB : De Ninive au Khabour le calvaire génocidaire et ethnocidaire du peuple assyro-chaldéen - *Democracia Global* : La Cour pénale latino-américaine contre la criminalité transnationale organisée (COPLA) **FED'ACTUALITE** A propos de l'Ukraine, de l'Union européenne et des Balkans : René WADLOW : La division de l'Ukraine constitue l'un des plus importants et prochains grands défis pour l'Union européenne - Gary K. SHEPERD : Poupées russes - Erwan FOUERE : Le futur des Balkans réside dans l'Union européenne - Elisabeth ALBER : Les échafaudages fédéraux dans les Balkans de l'ouest **FÉDE-LETTRES** - **BIBLIOGRAPHIE** Valéry Giscard d'Estaing, *Europa, la dernière chance de l'Europe* (Guido MONTANI) - Bernard Michel, *Nations et nationalisme en Europe Centrale* (Ronan BLAISE) - Lucio Levi, Giovanni Finizio, Nicola Vallinoto, *The Democratization of International Institutions* (Roberto PALEA) - **IN MEMORIAM** Michel ALBERT (Robert TOULEMON) et John PINDER (Lucio LEVI) - Assemblée générale de PRESSE FEDERALISTE - **LES FEDERALISTES DONNENT LA PAROLE A Simon FOREMAN** « Que pourrait offrir la Cour pénale internationale à la Palestine ? » - Joan-Claudi DUGROS - Inauguration de la Bibliothèque de traductions Bernard Lesfargues à Barcelone

L'actualité est riche d'évènements donnant à penser aux fédéralistes...

Tout d'abord ce fut l'assassinat de l'équipe de *Charlie Hebdo*, mais aussi de Juifs et de policiers, par des terroristes se réclamant de l'Islamisme radical. L'équipe de *Fédéchoses*, dès sa création il y a plus de 40 ans a toujours ressenti de la sympathie pour les caricaturistes de *Hara Kiri*, puis de *Charlie* ; pour leur vision « libertaire » du monde, leur antifascisme et leur antinationalisme virulents mais aussi leur critique sans tabous des institutions quelles qu'elles soient, de la militarisation de la société et du politiquement correct. Nous avons d'ailleurs souvent, à l'époque, repris certaines de leurs caricatures dont deux exemplaires illustrent en guise d'hommage ce numéro. En particulier en « une » ce dessin de Wolinski intitulé « L'Europe unie », que nous avons placardé dans les allées d'un Congrès de la JEF Europe à Luxembourg et qui avait beaucoup amusé la galerie y compris les amis belges et luxembourgeois...!

D'où le sentiment que nous éprouvons d'avoir perdu des amis... Antonio Longo explique bien la nécessité pour les Européens de s'unir enfin pour combattre le terrorisme ce qu'illustre également parfaitement l'édito de notre numéro 113 publié au lendemain des attentats new-yorkais du 11 septembre 2001.

Nous revenons aussi sur la Campagne « *New Deal for Europe* », après la décision de son Comité européen d'arrêter avec quelques semaines d'avance sur le calendrier institutionnel la récolte de signatures pour une ICE ne se justifiant plus après la présentation du Plan Juncker devant le Conseil et le Parlement européens, et sur la nécessité de poursuivre cette action devant les insuffisances présentées par ce Plan ; insuffisance du montant et absence de ressources propres de l'Union européenne entre autres. Une réflexion est en cours concernant les modalités que cette action pourrait prendre et nous espérons avoir de bonnes raisons d'en reparler tant nous sommes convaincus qu'un Plan européen ambitieux de création d'emplois et de développement durable est indispensable en préalable à toute tentative d'action constituante du Parlement européen afin de recréer les conditions d'un consensus en faveur de la Fédération européenne parmi les citoyens.

Nous sommes aussi particulièrement sensibles, dans le cadre de notre action en faveur de la justice internationale et de notre soutien, parfois critique, à la Cour pénale internationale aux persécutions que subissent les minorités chrétiennes ou yézidiennes et qui les poussent à abandonner des terres où ces peuples ont vécu depuis des temps immémoriaux. Joseph Yacoub dépeint la catastrophe qui se joue au Khabour où les mêmes Assyriens qui y avaient trouvé refuge, après avoir fui successivement le génocide du début du siècle dernier initié par l'Etat turc puis des massacres en Irak en 1933, se retrouvent à nouveau chassés, persécutés, massacrés... Les articles de ce numéro sur l'Ukraine, les minorités et l'avenir européen des Balkans recourent pour partie les mêmes motivations. Nous en publierons en juin d'autres sur le Moyen-orient en particulier après le terrible message pour la paix dans cette région aux limites de l'Europe donné par la réélection d'une coalition de droite et d'extrême-droite en Israël.

Une bonne surprise en revanche, c'est « le ballon d'essai » de Juncker avec sa proposition d'armée européenne qui nous renvoie à la bataille pour la Communauté européenne de défense qui échoua en 1954 à cause de la France. La question de l'armée européenne pose évidemment celle de son contrôle démocratique par un gouvernement européen et, à ce jour, la classe politique des différents Etats membres ne semble guère avoir repris la balle au bond... La question de l'armée européenne posera aussi inexorablement celle de la Politique extérieure et de sécurité commune de l'UE et celles du siège de la France au Conseil de sécurité de l'ONU et de sa force de dissuasion nucléaire qui n'ont déjà plus de réelles raisons d'être hors d'un cadre démocratique et fédéral européen à construire.

Nous ne sommes pas outre mesure surpris du résultat des élections départementales qui ont mis en exergue l'ineptie d'un gouvernement qui a envoyé les électeurs aux urnes pour des assemblées dont les compétences n'ont même pas encore été précisément définies... et aurons l'occasion de revenir sur la réforme territoriale. Enfin, rappelons à nouveau que la montée de l'extrême droite n'est pour une large part que le fruit de l'incapacité du cadre national actuel de la politique à résoudre les questions qui préoccupent avec raison les citoyens. Sur le terrain de la crise de l'Etat national, qui ne peut que s'aggraver encore, le FN et autres populistes ne peuvent que se renforcer ; il convient donc de bâtir au plus vite le rempart fédéral de la démocratie européenne !

En attendant... et sur un mode plus festif, *IFédéchoses* tient aussi à faire part à ses lecteurs de l'hommage qui vient d'être rendu à Barcelone par les autorités catalanes à notre ami Bernard Lesfargues, le pionnier et l'un des plus importants traducteurs de cette langue en français et en occitan. Mais, pour nous, Bernard, est aussi un militant fédéraliste et, bien qu'il soit de quelques années notre aîné, l'un des premiers animateurs de cette revue et des deux collections Textes Fédéralistes et Minorités nationales des éditions Fédérop créées à son initiative à Lyon au début des années 1970. Pour lui, comme pour nous, le combat politique pour le fédéralisme est complémentaire du combat culturel pour les langues, patrimoine de l'humanité.

Le ballon d'essai de Juncker

En attendant que la lourde machinerie administrative et juridique qui régule la marche de l'Union européenne (UE) se mette en branle pour traduire en projets concrets le plan de relance de 315 milliards d'euros qui porte son nom, Jean-Claude Juncker a lancé, le 8 mars un ballon d'essai dominical sur un sujet où on ne l'attendait guère : la création d'une armée européenne.

Voilà qui ne peut que réjouir les seniors du fédéralisme auxquels je m'honore d'appartenir. La France qui avait conçu dans les années 1950, la Communauté européenne de défense (CED, donc, une armée européenne intégrée) rejeta le bébé qu'elle avait conçu, à l'issue d'un débat homérique qui se déroula dans l'enceinte surchauffée du Palais bourbon, le 30 août 1954, tant l'idée d'une armée européenne conçue, selon les idées supranationales de Jean Monnet et de Robert Schuman, insupportait les gros bataillons du gaullisme et du Parti communiste qui dominaient une bonne part de la classe politique française de l'époque. Faute de mieux, sous la pression de Washington, Paris accepta de substituer à la CED, avec l'active complicité de Londres, une sorte de succédané militaire pur jus intergouvernementalement garanti : l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). Seuls, les initiés du sérail peuvent tenter d'expliquer soixante ans plus tard, à quoi elle a servi, en dehors du réarmement (strictement balisé) de l'Allemagne d'Adenauer, pour calmer les préventions françaises. On peut aujourd'hui en parler d'autant plus librement que l'honorable UEO, a totalement disparu du paysage européen. Passons sur les initiatives sympathiques mais velléitaires qui, depuis lors, ont pu se manifester ici et là, au titre de la coopération franco-allemande ou, plus ou moins subrepticement, à l'occasion de réformes communautaires successives, pour en venir au Traité de Lisbonne qui régit de nos jours l'UE. Celui-ci a bien prévu une PESC (politique extérieure et de sécurité commune) héritée de traités antérieurs, elle-même agrémentée d'une PESDC (politique de sécurité et de défense commune). Sœurs siamoises, la PESC et la PESDC sont comme la défunte UEO de nature intergouvernementale. La première brille par son inefficacité, même si la Haute représentante qui l'incarne fait des pieds et des mains pour manifester sa raison d'être, à défaut de sa consistance. La seconde, la PESDC se caractérise, elle, par son inexistence, même si le Traité de Lisbonne a prévu explicitement qu'elle devrait définir « progressivement une politique commune qui conduira à une défense européenne » en prenant appui sur des dispositions spécifiques : « coopération structurelle permanente », agence européenne de défense, etc.

Apparemment, quand J.-C.J. évoque une « armée européenne », il pense à une initiative nouvelle qui ne s'inscrirait pas nécessairement dans le cadre juridique étroit des traités. En fait, il tente d'ouvrir un débat de fond. Poser la question de « l'armée européenne », c'est en effet, quoi qu'on puisse en penser, poser dans un même mouvement, la question de l'autorité politique dont elle dépendra. Nous sommes au cœur du sujet fédéral, comme ce fut le cas dans les années 1950.

Honnêtement, les gouvernements européens sont-ils prêts à affronter un tel débat en 2015 ? L'Allemagne –sans doute– (on assure d'ailleurs à cet égard que Juncker n'est intervenu qu'après s'être concerté avec Angela Merkel) ; l'Espagne de Mariano Rajoy, sans doute également, mais le compteur électoral a commencé à tourner à Madrid ; la Pologne et les Pays Baltes, aussi probablement, en raison du voisinage de Poutine et des récents événements d'Ukraine. De même que l'Italie préoccupée par le chaos libyen et les trafics maritimes à ses portes ; avec en prime quelques autres partenaires, comme la Belgique. Mais il faut tenir compte de plusieurs évidences : les petits pays neutres de l'Union ne se voudront pas concernés ; aucun des Etats européens potentiellement intéressés ne s'engagera sans le feu vert de l'OTAN considérée comme la garantie suprême du fait de la prééminence américaine ; la Grande-Bretagne, pour sa part, n'aura de cesse de torpiller l'initiative, tant qu'elle ne la réduira pas à une fausse couche ; la France, qu'elle soit « hollandaise » ou d'une complexion différente, veillera jalousement avant tout –même si elle donne un accord de principe– à la préservation des attributs de la souveraineté hexagonale. C'est pourquoi, sa tendance, une fois au pied du mur sera de favoriser la mise en œuvre d'une force expérimentale.

Nonobstant, l'armée européenne reste un objectif potentiellement mobilisateur et réaliste à une triple condition : faire preuve d'un volontarisme politique dont nous ne percevons malheureusement pas encore les signes avant-coureurs, rallier au projet un nombre conséquent d'Etats de l'Union susceptibles de lui conférer une pleine crédibilité, s'assurer de l'assentiment majoritaire des parties concernées.

Le ballon d'essai junckerien mérite donc considération, même si le silence des médias et des chancelleries à son encontre nous paraît, à vrai dire, assourdissant.

Qu'en pense le Parlement européen ?

Il n'y a qu'une seule réponse au terrorisme

Editorial de *Fédéchoses*, n° 113, 3^{ème} trimestre 2001

Les organisations fédéralistes internationales (UEF et MFM-WFM) ont exprimé leur entière solidarité avec le peuple américain suite à l'attaque dont il a été victime.

Comme elles l'ont écrit dans des communiqués, les situations de tension, de misère et d'anarchie qui nourrissent l'aversion actuelle très répandue contre les Etats Unis ne peuvent trouver de solutions dans le recours exclusif à des moyens militaires. A l'unisson, elles préconisent une politique multilatérale capable d'assurer une *gouvernance* mondiale fondée sur la paix, visant à réaliser le développement économique et à promouvoir des solutions politiques d'équité et de progrès dans les régions les plus pauvres et les plus instables du monde.

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, si l'Union européenne était unie politiquement, elle disposerait des ressources matérielles et humaines nécessaires pour assumer ses responsabilités internationales pour contribuer au développement et à la pacification des régions du monde les plus instables, à commencer par le Moyen-Orient. Elle déchargerait ainsi les Etats Unis d'une part de la responsabilité qui est la leur et permettrait la création d'un ordre mondial plus stable dans lequel la coopération pourrait prévaloir sur l'emploi de la force et les racines mêmes du terrorisme pourraient être éradiquées.

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne (ou, si nécessaire, les plus lucides d'entre eux seulement) doivent impérativement renoncer au principe de la souveraineté exclusive qui paralyse la prise de décision au sein de l'Union et la condamne à une inertie coupable.

Les fédéralistes se mobiliseront à nouveau, lors du prochain Sommet européen de Laeken en décembre, pour demander aux Etats membres de l'Union de s'unir dans une fédération démocratique, seule capable de mettre en œuvre une politique étrangère efficace destinée à promouvoir partout dans le monde les valeurs de liberté, de démocratie, de justice sociale et de tolérance et de garantir la sécurité intérieure et extérieure des Européens.

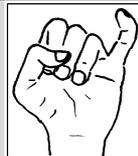
Au delà, les organisations fédéralistes devraient également rappeler sans cesse que des représailles militaires ne pourront jamais résoudre durablement et positivement la question du terrorisme international ; seules la justice et la démocratie internationales le pourront et elles vont de pair même si elles ne peuvent être atteints que par étapes.

Les deux premières étapes vers cet objectif, ce sont celles que nous indiquons sans relâche :

1. une Constitution fédérale pour l'Union européenne,
2. et, au-delà, une réforme démocratique des Nations unies et des autres institutions internationales, que la Fédération européenne alliée à la société civile mondiale pourrait réclamer.

« ... En dénonçant les 'menus de substitution' en vigueur dans de nombreuses écoles, que fait le président de l'UMP, sinon s'attaquer à des enfants dans l'espoir d'atteindre les familles ? Le Front national lui-même, dans les municipalités qu'il dirige, a maintenu les menus sans porc ! Il n'est écrit nulle part dans les lois françaises que les enfants sont contraints de manger du cochon sous peine d'apparaître comme de mauvais citoyens. Les interdits alimentaires sont nombreux dans le monde et profondément enracinés. Ils ne font de mal à personne. Obliger des enfants à les enfreindre ou à jeûner n'a d'autre effet que d'humilier une religion et désigner ses fidèles comme une minorité importune. C'est défigurer la laïcité, principe de neutralité et de tolérance, qu'on veut changer en arme d'exclusion contre nos compatriotes musulmans. C'est défendre une conception fermée, immobile, archaïque de l'identité française, alors même que cette identité repose aussi depuis la Révolution, sur l'ouverture au monde, la tolérance envers les minorités et l'universalité des droits de l'homme. Et de l'enfant ».

Extrait de l'édito de *Libération* des 28 et 29 mars



Mon p'tit doigt
Fédéchoses

Sarko toujours plus fort... !



Dessin de Miluska déjà publié par *Fédéchoses*... à plusieurs reprises

Le 11 septembre de l'Europe

Antonio Longo

Directeur du Cercle Culturel « Altiero Spinelli » Milan

Le massacre et la décapitation de la rédaction de *Charlie Hebdo* par le terrorisme islamique nous révèle soudainement une Europe faible et sans défense. Faible dans sa capacité d'intégration des masses d'immigrés qui franchissent ses portes d'entrée. Sans défense dans sa capacité d'organisation pour affronter un terrorisme cosmopolite avec des structures politiques et de renseignements nationaux.

La longue crise économique qui frappe l'Europe depuis des années décompose le tissu social qui avait permis, par le passé, l'intégration des immigrés dans les différentes sociétés nationales. D'une manière particulière, en France, où un temps, l'immigration musulmane nord-africaine se sentait « française », après une génération. Aujourd'hui, les jeunes immigrés débarquent dans des pays européens en crise – non seulement du point de vue économique, mais surtout sur le plan politique et celui des valeurs – qui se sentent souvent en échec dans la lutte pour la survie dans le marché mondial. L'appel, en terme de valeurs, que les différents pays européens peut adresser en direction des jeunes immigrés est donc très faible. Marginalisés et sans perspective réelle d'ascension sociale et civile, ces jeunes peuvent être facilement la proie d'un terrorisme qui utilise la religion comme instrument de pouvoir.

Il ne suffit plus de condamner l'attaque contre les valeurs de notre histoire et de notre civilisation européenne, ce qu'il faut, en tout cas, faire avec force. Tout comme il ne suffit pas de dire que les musulmans « laïques » doivent s'insurger contre la barbarie, ce qu'il faudrait, en tout cas, faire avec force. Ce sont les Européens eux-mêmes qui doivent apporter la première réponse, en tant que citoyens d'une Union qui est basée sur une série de valeurs constitutives de son essence. Le philosophe et historien Marek Halter dit : « Trente mille fanatiques sont en train de terroriser sept milliards d'êtres humains et ils peuvent le faire parce que ces sept milliards d'individus ne se donnent pas la main. Quand cela arrivera, les terroristes disparaîtront dans le néant ». En d'autres termes : les Européens ne peuvent défendre les valeurs de liberté, de tolérance, de culture juridique et politique qui caractérisent leur identité, que s'ils « se donnent la main ».

L'histoire enseigne que les valeurs et l'identité de la culture et de la civilisation d'un peuple survivent s'il y a un pouvoir qui les défend. Aujourd'hui, les pouvoirs nationaux des différents pays européens connaissent une crise majeure de légitimité historique et politique. Durant 50 ans, avec son succès économique, l'intégration européenne a masqué cette crise des valeurs des nations européennes qui, autrement, auraient été précipitées de nouveau dans l'autoritarisme, le fascisme et la guerre. Mais aujourd'hui, avec la crise économique et sociale qui frappe depuis des années l'Europe de l'euro (une monnaie sans Etat), les Européens se retrouvent 'nus', sans pouvoir européen

capable de défendre leur histoire, leur culture juridique, leur identité politique.

Il est temps que les Européens revendiquent un gouvernement européen « pour eux-mêmes », doté aussi de pouvoirs dans le domaine de la sécurité civile et militaire, si nous voulons préserver les valeurs qui caractérisent l'identité européenne, si nous voulons offrir aux immigrés une intégration réussie et fonctionnelle dans une société multiethnique telle qu'est, par définition, la société européenne.

Racisme et antisémitisme en Grèce : dangereuse cécité volontaire

Benjamin Abtan

Président du Mouvement antiraciste européen EGAM. Article publié initialement sur le *Huffington Post* le 5 février.

EGAM fondé en 2010 regroupe les 35 principales associations antiracistes dans 29 pays européens.

Lorsqu'Alexis Tsipras effectue (cette semaine) ses premières visites dans les capitales européennes comme Premier ministre, une dangereuse cécité volontaire semble s'emparer de nombreux Européens qui, comme pour mieux croire en les espoirs soulevés par la victoire de *Syriza*, se refusent à voir des faits inquiétants relatifs au racisme et à l'antisémitisme qui l'accompagnent.

En premier lieu, la cécité volontaire concerne la nature nationaliste, xénophobe, raciste et antisémite des « Grecs indépendants », le parti que *Syriza* a décidé de faire entrer au gouvernement.

Son chef fait des déclarations antisémites et complotistes, accusant par exemple les Juifs de ne pas payer d'impôts, et une de ses membres peut déclarer que « les sentiments anti-grecs des Britanniques et des Américains sont propagés par le Mouvement mondial sioniste » en toute impunité.

Pourtant, son intégration au gouvernement par *Syriza* a été accueillie par l'indifférence de l'Union européenne (UE) et de la plupart des forces politiques européennes, et par l'active justification de certains partis de gauche, qui se rendent ainsi coupables de soutien au nationalisme, au racisme et à l'antisémitisme.

Ce volontaire manque de discernement est d'autant plus surprenant que cette intégration s'inscrit dans la poursuite des pratiques politiques des vieux partis corrompus et dans la continuation de la légitimation de l'extrême droite impulsée par l'austérité. En effet, c'est la pression de la *troïka* – qui souhaitait assurer les votes des plans d'austérité – et les relations douteuses du *Pasok* et de Nouvelle démocratie qui ont permis à l'extrême droite de revenir au gouvernement grec en 2011 pour la première fois depuis la fin de la dictature des colonels.

Cet aveuglement volontaire laisse également songeur quand on sait que les convergences de vue entre *Syriza* et les «

Grecs indépendants » ne portent pas uniquement sur l'austérité mais également sur les questions internationales, en particulier sur le soutien à la Russie de Poutine.

Les « Grecs indépendants » la soutiennent par solidarité pan-orthodoxe, quand Alexis Tsipras se fait le relais de la propagande du Kremlin, qualifiant le pouvoir ukrainien de néo-Nazis et saluant l'annexion de la Crimée et le simulacre de référendum qui y a été organisé. Tout juste élu, il reçoit comme premier ambassadeur celui de Russie et demande la fin des sanctions européennes visant à arrêter l'agression russe contre l'Ukraine et, partant, contre l'Europe.

En second lieu, la cécité volontaire concerne la signification du score d'Aube dorée, qui s'est quasiment maintenu à plus de 6 %, conservant 17 députés sur 18. Parti authentiquement néo-nazi, violemment raciste, antisémite, négationniste, nostalgique du III^e Reich et liberticide, Aube dorée s'est rendu coupable de plusieurs meurtres d'immigrés et d'étrangers.

Malgré cela, son score a été accueilli de la même manière que lorsqu'il avait fait son entrée au parlement en mai 2012 : dans l'indifférence quasi générale.

Cette cécité volontaire est symptomatique d'une focalisation obsessionnelle sur les questions économiques et de l'indifférence grandissante sur notre continent au racisme et à l'antisémitisme, alors que l'incrustation dans le paysage politique grec des néo-Nazis, pourtant sous le coup de nombreuses procédures judiciaires et dont les principaux dirigeants sont en prison, est à ce sujet alarmante.

Face à la dangereuse cécité volontaire concernant le racisme, l'antisémitisme et le nationalisme, qui menace de prolonger l'affaiblissement de la démocratie entamé par la dévastatrice politique d'austérité imposée à la Grèce, il est urgent que les démocrates fassent preuve de lucidité et s'engagent.

Cela signifie plusieurs actions.

- Tout d'abord, pousser *Syriza* à renoncer à son alliance avec les « Grecs indépendants », Tsipras à abandonner les discours de confusion, comme lorsqu'il parle « d'holocauste social » en Grèce, et à revoir son soutien inconditionnel à Poutine.
- Ensuite, faire en sorte que la *troïka* mette un terme à sa politique d'austérité qui a mis la société grecque à genoux et favorisé la montée de tensions extrêmes.
- Egalement, exiger de l'UE qu'elle soutienne la société civile pro-démocratie asphyxiée par l'austérité, qu'elle demande et accompagne des réformes de la justice et de la police et le vote de lois pour renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.
- Enfin, pour la société civile, s'engager avec solidarité aux côtés de la société civile grecque, comme le mouvement antiraciste européen le fait depuis plusieurs années, pour alerter sur la situation, inventer des perspectives de solutions et mener des actions.

C'est en sortant de la cécité volontaire et en combattant le racisme et l'antisémitisme qu'il sera possible de faire véritablement progresser la démocratie en Grèce.

L'Union européenne doit assurer la protection des données personnelles des citoyens

Jean-Guy Giraud

Ancien Président de l'UEF France - 31

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Article 7 - « Toute personne a droit au **respect** de sa vie privée et familiale, de son domicile et de **ses communications**. »

Article 8 - « 1. Toute personne a droit à la **protection des données à caractère personnel** la concernant.

2. Ces données doivent être traitées loyalement, à des fins déterminées et sur la base du consentement de la personne concernée ou en vertu d'un autre fondement légitime prévu par la loi (...)

3. Le respect de ces règles est soumis au contrôle d'une autorité indépendante. »

Traité sur l'Union européenne

Article 2 - « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que le **respect des droits de l'homme** (...) »

Article 7 - « Sur proposition motivée d'un tiers des États membres, du Parlement européen ou de la Commission européenne, le Conseil, statuant à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres après approbation du Parlement européen, peut constater qu'il existe un risque clair de **violation grave par un État membre** des valeurs visées à l'article 2 »

Au sein de l'Union européenne, des règles strictes encadrent **la protection des « communications » et des « données à caractère personnel »**.

Le respect de ces règles est un des « **fondements** » **mêmes de l'Union** ; leur violation peut entraîner la suspension de certains droits de l'État concerné - dont la suppression de ses droits de vote au sein du Conseil.

Ces règles résultent clairement et fortement des dispositions des Traités¹, de la Charte, de la jurisprudence de la Cour de Justice et de plusieurs règlements et directives d'application.

Elles sont directement inspirées de la Convention européenne des droits de l'homme.

Ce simple rappel est motivé par la survenance récente d'une série de **révélations relatives à d'éventuelles violations** - par les services officiels de certains États membres - du droit du citoyen au « respect de ses communications ». En l'occurrence, ces violations concerneraient aussi bien les citoyens de ces États eux-mêmes que ceux des autres États membres.

Si ces révélations devaient s'avérer exactes ou même seulement probables, elles devraient entraîner - de la part des Institutions - de **rapides et fortes réactions** (demandes d'explications, commissions d'enquête, recours

¹ Voir aussi les articles 39 TUE et 16 TFUE.

judiciaires pour violation du droit, ...).

L'UE est sans doute l'une des parties du monde où le respect de certaines valeurs - comme celle de la protection des communications et données personnelles - est le mieux protégé - au moins sur le plan juridique. Elle doit donc être capable d'**assurer matériellement cette protection** face à des atteintes perpétrées par certains services de l'un ou l'autre État - atteintes que ceux-ci peuvent parfois tolérer, voire même ignorer.

Le caractère inévitablement transnational de ces atteintes donne aux **Institutions européennes** le droit - et la responsabilité - d'intervenir. Le fait que ces violations soient parfois réputées commises en liaison ou en complicité avec les autorités ou les services de pays tiers à l'Union constitue d'autre part une circonstance aggravante : c'est **le principe même de la "loyauté"** (article 4 § 3 TUE) entre les États membres qui se trouve directement mis en cause.

Jean-Pierre Gouzy – Les Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) et le fonds du club « Réalités européennes du présent »

Catherine Previtti Allaire
Archiviste aux Archives historiques
des Communautés européennes (AHUE) - Florence

Les Archives historiques de l'Union européenne (AHUE), situées à Florence au cœur de l'Institut universitaire européen, se sont vu confier la garde d'un nouveau fonds documentaire en relation avec l'histoire des mouvements fédéralistes. Il s'agit du dépôt effectué par Jean-Pierre Gouzy, journaliste de profession et fédéraliste européen de cœur. La première tranche de dossiers actuellement transférée aux Archives représente environ un mètre linéaire et éclaire le développement de l'association « Réalités européennes du présent » (1967-2008), y compris le rôle joué en ce sens par Jean-Pierre Gouzy qui en fut la cheville ouvrière. Rappelons brièvement que l'engagement de ce dernier se traduit, dès l'après-guerre, par sa participation au Mouvement français pour les États-Unis d'Europe (1947-1948) puis à l'Union française des fédéralistes (1949-1950), ce qui l'amène à assister en 1948 au Congrès européen de La Haye. Il siège ensuite (1953-2002) au Comité fédéral de l'Union européenne des fédéralistes (UEF), devenue Mouvement fédéraliste européen (MFE) lorsqu'il en assume la vice-présidence (1958-1959) tout en assurant les fonctions de secrétaire général puis de président de sa branche française, le Mouvement fédéraliste européen-France (1952-1973). D'autre part, il épaula le philosophe fédéraliste Alexandre Marc dans la fondation du Centre international de formation européenne (CIFE) dont il est successivement secrétaire général adjoint, secrétaire général (1954-1982) et vice-président délégué, professant parallèlement à l'Institut européen des hautes études internationales à Nice (1960-1990) et au Centre d'études diplomatiques et stratégiques à Paris (1990-1997). Il est aussi rédacteur en chef puis directeur politique de la revue « L'Europe en formation » (1963-), vice-président (1974) puis président international

(1978) de l'Association des journalistes européens ainsi que vice-président de la Maison de l'Europe à Paris (1978).

L'association des REP est constituée en décembre 1967 afin d'organiser des colloques sur les questions communautaires. Les rencontres REP remontent toutefois à 1963 lorsque le CIFE collabore pour leur préparation avec le Centre national d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes dirigé par le sociologue belge Raymond Rifflet puis avec la Gauche européenne (novembre 1963) et enfin avec le Conseil des communes d'Europe (mai-juin 1964). Outre Jean-Pierre Gouzy sont présents à cette dernière réunion, tenue à Poigny-la-Forêt, Raymond Rifflet et Altiero Spinelli, autres dirigeants du MFE, ainsi que Marc Paillet, Mario Zagari et le dissident espagnol Henri Gironella, tous trois membres de la Gauche européenne. Face à la France gaulliste et à l'échec des initiatives populaires de l'UEF, ils lancent aux côtés d'autres « progressistes » l'Appel préparatoire au Front démocratique pour une Europe fédérale. S'ensuit la formation d'un groupe de discussion autour de Raymond Rifflet lequel comprend, à côté des fédéralistes précédemment cités, des hauts-fonctionnaires, des syndicalistes (Jan Kulakowski, Théo Rasschaert), des proches du Federal Trust (Diarmid McLaughlin...) et des non-conformistes allemands (Heinz Kuby, Petra Kelly...).

Début 1967, le « Groupe d'Ixelles » (en référence au domicile de Raymond Rifflet) reprend à son compte les réunions REP qui se déroulent sous les auspices de la Commission en présence de Jacques-René Rabier, directeur du Service commun de presse et d'information et appui des fédéralistes. La nomination d'un président belge de sensibilité fédéraliste à la Commission, à savoir Jean Rey, en juillet 1967 favorise ensuite la constitution de l'association dès la fin de l'année d'autant que Raymond Rifflet est nommé chef de son cabinet avant de devenir, en 1970, directeur général des Affaires sociales. Les REP nouvellement structurées concrétisent d'ailleurs le concept de 'damier sociologique' que ce dernier a élaboré en vue d'impliquer des milieux représentatifs et influents dans l'action fédéraliste. L'association correspond également aux positions d'Altiero Spinelli passées de révolutionnaires à réformistes. Jean Chevalier, agrégé de philosophie, André Thiéry, ancien fonctionnaire de la CECA et Jean-Pierre Gouzy sont respectivement nommés président, secrétaire général et trésorier.

En 1971 débutent les colloques monothématiques axés sur les étapes politiques de la construction communautaire sans que soient oubliés les aspects sociétaux comme en témoignent les interventions d'Alexandre Marc puis des Clubs de Rome et « Europe+30 » sur le mythe de la croissance et les dangers de la technocratie (1972-1975). 1975, exemple d'année féconde, est également marquée par les débats sur le projet d'Union européenne et l'élection du Parlement européen ; par le colloque sur « L'Espagne nouvelle face à l'Europe » au temps d'une Espagne encore franquiste ; par le colloque avec « Femmes pour l'Europe » à l'occasion duquel Ursula Spinelli Hirschmann souhaite des REP capables de contrebalancer « l'attente confiante [du Mouvement européen] en ce que feront (...) les

princes»². Si en 1978 le président de l'OFME, Louis Leprince-Ringuet, présente son livre, *Le grand merdier ou l'espoir pour demain ?*, le projet de colloque sur l'eurocommunisme quant à lui échoue car selon les mots d'Altiero Spinelli, «le PCF a choisi le chemin du chauvinisme le plus mesquin et hargneux. Le PCI a choisi le chemin de l'Europe supranationale»³.

Durant les années 1980 prédominent les thématiques événementielles (crise budgétaire, Crocodile, adhésion de l'Espagne, Acte unique). En 1983, Jean-Pierre Gouzy devient président des REP avant qu'en 1986-1987 les disparitions d'Altiero Spinelli puis d'Henri Gironella ainsi que le relâchement des contacts avec la Commission européenne n'affaiblissent le club même si de nouveaux noms s'affirment (Virgilio Dastoli, Jacques Defay, Thomas Jansen, Fernand Kinsky, Jacques Moreau, Jean-Jacques Rey...). Dans les années 1990, conférences intergouvernementales, Union économique et monétaire ainsi qu'élargissement à l'Est sont les thèmes majeurs. Ils sont assortis d'une réflexion sur la nécessité d'une union politique et d'une «autre Europe» en référence à l'économie sociale de marché ou aux travaux de la fondation Gulbekian. Il faut éviter, comme le formule Raymond Rifflet, une Europe «profondément inégalitaire [en proie à des] forces mondiales incontrôlées, (...) [soumise au] directoire de quelques 'grandes' puissances, style Fouchet», susceptible de dégénérer en une «zone de libre-échange améliorée assortie de quelques politiques communes accompagnées de solidarités limitées»⁴. Mais les REP s'essouffent. Raymond Rifflet s'éteint fin 1997 peu après Emanuele Gazzo, fondateur de l'Agence Europe et fidèle collaborateur (1994). Fin 2000, Jean-Pierre Gouzy cède les commandes à Hartmut Marhold, secrétaire général de la section allemande du Mouvement européen et ancien du CIFE dont il est le directeur désigné. Les REP se modernisent en partenariat avec l'Europäische Bildungsinstitut, branche allemande du CIFE également guidée par Hartmut Marhold. La configuration en réseau s'accroît et dans le contexte de la Convention européenne, les colloques privilégient les questions éthiques (telle «L'éthique européenne d'entreprise en concurrence»), comptant en plusieurs occasions sur le puissant appui de la Dresdner Bank. Le départ de Bruno Boissière du secrétariat général en 2007 freine le nouvel élan et les derniers colloques sont organisés en 2008 dans le cadre du programme communautaire «L'Europe pour les citoyens».



² J PG-24 : lettre d'Ursula Spinelli-Hirschmann en date du 17 juillet 1974.

³ JPG-14 : lettre d'Altiero Spinelli en date du 24 septembre 1978.

⁴ J PG-45 : lettre de Raymond Rifflet en date d'octobre 1995

La dette publique en Grèce et ailleurs

Michel Herland

Economiste – Université des Antilles et de la Guyane – Fort-de-France

La dette publique de la Grèce dépasse 300 milliards d'euros, soit près de 180 % de son PIB. Si l'État grec était endetté uniquement envers ses nationaux, le problème de l'endettement excessif resterait cantonné dans le cadre de ce pays, comme c'est le cas au Japon et, en dépit des règles de Maastricht, la BCE et ses comparses de la Troïka n'auraient pas de réelle raison de s'émouvoir. Il n'en va malheureusement pas ainsi. 85 % de la dette sont détenus par des créanciers publics internationaux, le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF), le FMI, la BCE, les banques centrales nationales, les États européens directement enfin.

Si la Grèce obtient une restructuration de sa dette, le FMI et la BCE étant créanciers prioritaires, ce sont les États qui en supporteront le coût. Dans la pire des hypothèses, l'Allemagne perdrait plus de 60 milliards et la France près de 50 milliards (la France garantit 21,8 % des fonds prêtés par le FESF à la Grèce, soit 31 milliards, et a prêté directement 17 milliards).

La Grèce a obtenu le 20 février la prolongation jusqu'à la fin du mois de juin des deux plans d'aide la concernant. Il n'en demeure pas moins qu'elle doit faire face à des échéances lourdes dès ce mois de mars (6 milliards) et que sa situation financière demeure incertaine, même à court terme.

Les pays européens, en règle générale, ne semblent pas disposés à faire davantage de «cadeaux» à la Grèce. Ils risquent pourtant d'y être contraints. Il faut savoir, à cet égard, que la faillite d'un État ne ressemble pas vraiment à celle d'une entreprise. La faillite d'une entreprise entraîne la liquidation complète de son actif : tout ce qui a une valeur marchande est vendu et sert à combler autant que faire se peut le passif. Rien de tel pour un État. La Grèce en faillite ne serait pas obligée de mettre en vente ses temples et tous ses trésors archéologiques, pas plus que ses villages pittoresques, ses plages et son domaine maritime, même si quelques mesures concrètes vont dans ce sens : par exemple, contrairement à ce qu'il avait déclaré, le gouvernement d'Alexis Tsipras devrait donner suite aux démarches en vue de la vente du port du Pirée.

Pour l'heure, les gouvernements des «pays frères» refusent d'envisager l'hypothèse d'un nouveau «défaut» sur la dette de la Grèce, convaincus qu'ils sont que celle-ci peut faire face à ses obligations, pourvu qu'elle en ait la volonté. Les Grecs font valoir leur part que le financement du service de sa dette exigerait qu'elle dégage sur le long terme un surplus budgétaire primaire (avant paiement des intérêts dus) de 4,5 %, ce qui leur paraît irréaliste. Le *Wall Street Journal* du 20 février, qui rapporte ce chiffre, cite pourtant nombre d'exemples de pays ayant fait des efforts supérieurs, y compris la Grèce elle-même dans les années 1994 à 1999 quand elle préparait son entrée dans l'euro. Autres données pertinentes à cet égard, tirées du même journal : en 2013 le service de la dette a coûté 5 % du PIB aux Portugais, 4,8 % aux Italiens et 4,4 % aux Irlandais (Stephen Fidler, «A Question of Desire : Will Greece Pay Debts ?», *Wall Street Journal*, 20 février 2015).

On sait par ailleurs que la Grèce a d'importantes marges

disponibles en matière fiscale du côté des professions libérales, des armateurs, de l'Église orthodoxe, etc. En règle générale, la moralisation de la vie publique apparaît indispensable pour qui veut régler la question économique. Le poids anormalement élevé du secteur public (45 % des emplois) ne serait pas en lui-même un problème s'il n'avait pas comme pendant l'inefficacité des entreprises publiques, le clientélisme et la corruption. *A posteriori*, il est clair que la Grèce n'était pas prête pour son intégration dans la zone euro en 2002, ce d'autant qu'elle lui a permis d'emprunter à taux très bas, renforçant ainsi la propension de la classe politique à confondre revenus et emprunts (cf. Jean Quatremer, « Grèce : la dette, une affaire d'État », *Libération*, 30 octobre 2015).

Ce pays a par ailleurs déjà une certaine habitude de la faillite, comme le souligne l'historien grec Nicolas Bloudanis dans un ouvrage récent (*Faillites grecques : une fatalité historique*, 2015). 1893, 1932, 2012 : le palmarès est éloquent. Or la situation, aujourd'hui, est spécifique dans la mesure où, comme déjà noté, les détenteurs de la dette grecque sont presque exclusivement des États dont les finances sont elles-mêmes souvent bien mal en point, à commencer par la France.

Et si l'Allemagne payait ; l'Allemagne qui prévoit en effet de dégager un budget équilibré cette année et dans les suivantes (et donc de ramener rapidement sa dette aux 60 % du PIB exigés par le Traité de Maastricht) ? Car l'Allemagne, elle aussi, a fait faillite à plusieurs reprises. On se souvient peut-être qu'elle a rapidement cessé de payer les réparations prévues par le Traité de Versailles, à l'issue du premier conflit mondial. En 1953, un nouveau traité, signé à Londres, a d'ailleurs effacé purement et simplement une partie des dettes allemandes, tout en « différant jusqu'au règlement du problème définitif des réparations... l'examen des créances issues de la deuxième guerre mondiale des pays qui ont été en guerre avec l'Allemagne ou ont été occupés par elle au cours de cette guerre » (art. 5-2). En 1990, le Traité 2 + 4 « portant règlement définitif concernant l'Allemagne » n'a dit mot des réparations dues par l'Allemagne, enterrant ainsi *de facto* cette question. La Grèce, on le sait, a tenté de faire valoir que l'Allemagne lui devait des réparations (elle est signataire du Traité de Londres mais non du Traité 2 + 4), sans succès. On lui répond qu'elle a déjà bénéficié depuis son adhésion à l'Union, en 1981, de 68 milliards d'euros au titre des fonds européens, et, depuis 2010, de prêts à taux réduit, voire sans intérêt, pour un montant total de 240 milliards (avec une contribution non négligeable de l'Allemagne dans les deux cas). Sans oublier l'effacement de la plus grande partie de sa dette privée en 2012 (cf. Sylvie Goulard, député européenne, « Grèce, Allemagne : dette et paix », sur le site de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe, 2 février 2015). On voit bien, pourtant, que ces arguments sont loin d'épuiser la question des réparations allemandes. Si les Grecs semblent avoir renoncé à la poser, c'est sans nul doute parce qu'ils ont compris qu'ils ne pouvaient pas heurter de front la chancelière Merkel qui est aujourd'hui la personnalité politique prépondérante en Europe. Néanmoins : le nouveau ministre grec des finances, Yanis Varoufakis, a proposé comme moyen d'atténuer la pression qui pèse sur les finances de son pays de lever des obligations « dont le coupon et le remboursement seraient indexés sur l'évolution du produit intérieur brut [de la Grèce] » (Adéa Guillot, « La Grèce face

à un calendrier serré et chargé de remboursements », *Le Monde*, 4 mars 2015). Si l'on devait appliquer un tel raisonnement à l'Allemagne, on voit qu'il serait plus que temps, pour elle, d'honorer les dettes encourues lors de son histoire sanglante.

La Grèce paiera-t-elle finalement ce qu'elle doit, même si l'on doit lui consentir des délais supplémentaires ? Il est bien difficile de le dire. Cela dépendra avant tout des réactions du peuple grec face à la politique du gouvernement *Syriza*, plus accommodante à l'égard des « diktats » de l'UEU et de la Troïka que ce qui était anticipé. Il reste maintenant à s'interroger sur la dérive des finances publiques en Grèce et au-delà, dans notre pays (la France) en particulier. Le cas grec, en effet, s'il est en quelque sorte caricatural, est loin d'être unique. Tout est une question de degré. L'exemple français, à lui seul, est édifiant : en 2013, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres quasi-définitifs, les dépenses de l'État se sont élevées à 373 milliards d'euros et les recettes (hors emprunt) à 302 milliards. Plutôt que de présenter le déficit de 70 milliards environ comme étant égal à 4 % du PIB, chiffre passablement abstrait, il est plus parlant de le rapporter aux dépenses de l'État. Le calcul est vite fait : l'État français s'avère incapable, et ce de manière récurrente, de financer un cinquième de ses dépenses, parfois davantage, autrement qu'en recourant à l'emprunt. Quelle entreprise, quel ménage, pourrait vivre indéfiniment sur un tel pied ? Concernant la France, cela se traduit par la montée inexorable de l'endettement public en pourcentage du PIB. Au lieu des 60 % du PIB imposés par le traité de Maastricht, elle frôle désormais les 100 %. La Grèce n'est donc pas le seul pays dont les politiques ont pris la mauvaise habitude de confondre revenu et emprunt ! Face à la reproduction des déficits d'année en année, on ne peut plus, en effet, se contenter, en France, d'invoquer des motifs conjoncturels. Cet écart entre revenus et dépenses étant valable pour l'ensemble des administrations publiques, il en résulte que le chiffre habituellement mis en avant pour mesurer le « poids » des dites administrations, à savoir le taux des prélèvements obligatoires, est lui-même trompeur. En 2013, pour rester sur la même année, alors que les prélèvements obligatoires atteignaient 46 % du PIB, les dépenses publiques s'élevaient, elles, à 57 % du PIB. Même un keynésien doit reconnaître que ce dernier chiffre est excessif. Il est difficile de ne pas voir une relation entre l'apparition des déficits commerciaux, désormais récurrents, la faiblesse des investissements privés et le poids du secteur public. Car tout un chacun, « usager » des services publics, est bien placé pour observer l'inefficacité des administrations. Il y a toujours des exceptions mais, en règle générale, la productivité des fonctionnaires – centraux et *a fortiori* locaux – laisse à désirer. Or la fonction publique pléthorique a un coût qui pèse d'autant plus sur le secteur privé que celui-ci se trouve déjà en difficulté. Force est de le constater, face à une croissance quasi nulle depuis plusieurs années, le mécanisme vertueux keynésien (déficit public → augmentation des dépenses publiques → augmentation de la demande globale → augmentation de la production du secteur privé → augmentation des impôts et remboursement des emprunts publics) s'est enrayé. Plusieurs raisons expliquent le « changement de paradigme », au premier rang desquelles la mondialisation, non seulement parce que nos entreprises sont

concurrentes par celles des pays à bas coûts mais encore, en tout état de cause, parce que, dans une économie « ouverte », l'effet d'une relance par la demande dans un pays, au lieu de rester confiné au pays qui l'entreprend, se dilue dans tous les pays qui lui fournissent ses importations. Si l'on attend aujourd'hui, en France, que l'Allemagne, dont les finances sont saines, pratique une politique de relance vigoureuse, c'est parce qu'on espère, dans ce cas, exporter davantage vers elle.

Augmenter la dette et les dépenses publiques étant devenu contre-productif, les pays comme la Grèce et la France sont amenés à opérer un renversement « copernicien » auquel, de toute évidence, ils ne sont pas prêts... Avant l'euro, ces pays disposaient d'un moyen commode de réduire leur dette : l'inflation. En profitaient non seulement les gouvernements mais l'ensemble des débiteurs. C'est l'un des facteurs qui explique pourquoi, par exemple, les ménages français sont bien plus nombreux en proportion à être propriétaires de leur logement que les ménages allemands : contrairement à la France, l'Allemagne de l'après deuxième guerre mondiale n'était pas abonnée à l'inflation. Aujourd'hui, qu'on le déplore ou non, l'inflation n'est pas à l'horizon de la zone euro. On redoute plutôt le risque de déflation. En France, toujours en 2013, la croissance a été nulle et l'inflation inférieure à 1 %. Depuis 2008 le taux de croissance n'a jamais dépassé 2 %, ce qui – en l'absence de mesure radicale pour le partage du travail – explique que le chômage ne cesse de croître. Quant à la Grèce, en déflation depuis 2013, son taux de croissance est resté négatif entre 2009 et 2013. La situation de la France, *a fortiori* celle de la Grèce, ne plaident pas vraiment pour une baisse des dépenses publiques et/ou une augmentation des impôts dans les pays dont les finances publiques sont en fort déséquilibre.

Tous les experts s'accordent sur un point : bâtir l'union monétaire sans l'union politique – c'est-à-dire sans une authentique fédération avec des institutions fédérales pesant suffisamment pour que des « stabilisateurs automatiques » aident à réduire les écarts conjoncturels à l'intérieur de la zone – a été une erreur dont nous payons aujourd'hui les conséquences. Les chefs d'État qui ont conçu l'union monétaire ont voulu à la fois le beurre (la monnaie européenne) et l'argent du beurre (préserver l'essentiel de leurs souverainetés respectives) : on voit à quoi cela nous a conduits.

Les fédéralistes lucides savent tout cela mais ils ne vont pas, en général, jusqu'à en tirer la conclusion qui s'impose. De deux choses l'une : ou bien le saut qualitatif de l'UE à la Fédération européenne est possible ou il ne l'est pas. S'il l'est, tout est pour le mieux. S'il ne l'est pas, il est de l'intérêt des pays qui ne peuvent pas supporter les contraintes de l'Union monétaire d'en sortir et de regagner ainsi deux instruments de leur politique économique qui leur font actuellement défaut, l'inflation et le taux de change. Ils se retrouveraient alors dans la situation de la Grande-Bretagne, par exemple. Or la réponse, hélas, ne fait guère de doute. Dans un article précédent, nous avons proposé un test simple du zèle fédéraliste des dirigeants européens : puisqu'une entente à 28 ou à 19 apparaît impossible, que deux pays seulement prennent l'initiative de se fédérer, ils démontreront les avantages tangibles de la fédération et serviront d'exemples aux autres. Mais quels

seraient les deux pays susceptibles de se fédérer aujourd'hui ? Il n'y en a pas.

On lit souvent que le retrait d'une partie des pays membres de l'euro serait pire pour eux que le mal dont ils souffrent. Encore faudrait-il le démontrer ! Sortir de la zone euro serait l'équivalent d'une dévaluation. Que l'on sache, si les pays qui éprouvent de graves difficultés économiques dévaluent leur monnaie, c'est parce que les avantages à long terme l'emportent pour eux sur le coût à court terme. Il n'en irait pas autrement en cas de « *Grexit* » ou autre. Il est vrai que le problème de la dette libellée en euro se poserait avec encore plus d'acuité et qu'un défaut massif serait alors inévitable, ce qui n'est évidemment pas dans l'intérêt des pays créanciers. Mais, comme nous l'avons déjà laissé entendre, il est douteux que la Grèce rembourse jamais l'intégralité de ce qu'elle doit. Et, en tout état de cause, la décision demeure de son ressort.

Sortir de la « trappe à liquidités »

Notre amie et lectrice, Hanna Marianne Clairière, très active au sein du Comité français pour l'ICE « ND4E » nous a indiqué le texte ci-dessous d'Alain Lipietz, lui-même signataire du Manifeste de l'ICE.

Alain Lipietz

Economiste, écologiste et ancien Vice-président du Parlement européen

Le tournant monétaire de M. Draghi à la Banque centrale européenne (BCE) est tardif mais massif : taux d'intérêts négatifs, monétisation de la dette publique... Peut-on en attendre une relance productive ?

Cette politique a théoriquement trois effets. **1** Le coût des emprunts futurs diminue pour les consommateurs et les investisseurs. **2** On hésite moins à dépenser, ce qui ranime la hausse des prix, et réduit le coût des emprunts passés. **3** L'euro s'affaiblit relativement aux autres monnaies : M. Draghi répudie « l'euro fort » et vise en réalité une dévaluation compétitive.

De fait, ce troisième objectif est atteint. En un an l'euro est passé de 1,38 dollars à 1,12. Une dévaluation de combat dont on espère une relance de l'exportation, donc de l'emploi... si la croissance mondiale ne ralentit pas trop ! Qu'en est-il des deux autres espoirs ?

Eh bien, ne rêvons pas trop. Offrir des crédits à taux zéro ne signifie pas qu'ils vont être sollicités. Il faut d'abord que les ménages aient des perspectives de revenus stables pour rembourser, ce qui est de moins en moins le cas. Que les États et collectivités locales acceptent de s'endetter davantage, ce que justement leur interdit le Traité de stabilité, de convergence et de gouvernance. Que les entreprises aient des perspectives de débouchés croissants, ce qui n'est pas le cas pour les deux raisons précédentes. Et enfin que les banques, qui seules ont accès à la politique « accommodante » de la BCE, acceptent de prêter à ceux qui en ont besoin, et qui le leur demandent ! Or depuis 2008 elles ont développé une aversion pour le moindre risque, et ne prêtent qu'aux riches, qui ont déjà de l'épargne oisive.

Bref, pour le moment, la hausse des prix ne repart pas (on

entre même en situation de déflation), et l'activité non plus. C'est ce que Keynes appelait « trappe à liquidité » : la Banque centrale émet de la monnaie, mais personne ne s'en sert. Elle s'accumule en réserves.

Deux exemples personnels. Ayant besoin d'installer des fenêtres plus isolantes, je souhaite emprunter 3000 euros. Or le Crédit Lyonnais, qui ne sait pas quoi faire de l'argent de Draghi, propose depuis janvier des prêts sur deux ans, jusqu'à 60.000 euros, au taux de... 1,99 %, pile l'objectif d'inflation de la BCE. C'est donné ! Mon banquier vérifie que je peux rembourser : mon « reste à vivre » le rassure. Je peux demander ce que je veux, et le placer sur une assurance vie où, en « jouant » un peu avec les placements proposés, on dégage facilement une rentabilité de 6 % par an. Il me prête mon épargne de deux ans, sans nouvelle consommation. Si tout le monde en fait autant, l'argent de Draghi ne va servir qu'à faire monter le cours de actions : ce qu'on appelle « l'inflation des actifs ».

Inversement : un de mes proches possède une petite entreprise industrielle, ultra pointue, l'une des trois boîtes mondiales qui équipent l'industrie de l'aluminium et du magnésium. 200 salariés en France, 90 % du chiffre d'affaire à l'exportation... Le type de la PME à l'allemande dont la France a besoin. Le ralentissement mondial retarde le paiement de quelques clients chez les « émergents ». Panne de trésorerie. Comme la boîte a ses usines réparties sur trois régions du nord de la France, ça ne préoccupe aucune des Banques publiques d'investissement (régionales), qui acceptent tout juste de garantir les prêts éventuels de banques privées. La BNP est engagée à hauteur de 9 millions, mais ne veut rien miser de plus, car ses crédits sont garantis par la Coface : ça ne lui coûte rien de laisser tomber la boîte (ce qu'on appelle « alea moral »). La boîte est liquidée.

La politique monétaire est seulement « permissive ». Elle ne suscite pas une croissance de l'activité, et encore moins ne la guide vers un développement écologiquement soutenable. Seule une politique budgétaire permet de « tirer » la demande effective. La fenêtre ouverte par Draghi ne sera utile que si elle est mise politiquement à profit pour consommer et investir, et ce de façon écologiquement responsable (mais c'est encore une autre histoire).

Je suggère un exemple. Quels sont les agents qui réduisent massivement leurs investissements du fait de la politique nationale d'austérité budgétaire ? Les collectivités locales, dont la plupart bouclent actuellement leur budget. Particulièrement handicapées sont celles qui souffrent, en plus, des « crédits structurés » ou indexés sur le Franc suisse contractés il y a des années. Cela concerne aussi des municipalités « de gauche » ! En même temps que le PCF et le PS critiquaient l'économie casino, ils acceptaient des banques des prêts à bas prix fondés sur des spéculations de *traders*. En même temps qu'ils critiquaient l'euro fort, ils empruntaient en francs suisses, alors que l'application de la politique qu'ils proposaient (l'euro faible) allait rendre ces emprunts beaucoup plus chers à rembourser... Passons.

Aujourd'hui, ces collectivités pourraient rembourser d'un coup ces emprunts toxiques, en empruntant les sommes correspondantes à taux quasi nul. « Pourraient », car il faudrait payer des lourdes pénalités pour remboursement anticipé. Or ces emprunts toxiques ont déjà ruiné la banque

Dexia. Les titres correspondants sont logés dans une structure de « défaisance » propriété de l'État, la Sfil. Le gouvernement peut donc faire le geste commercial de dispenser les collectivités de payer ces indemnités... Libérées de cette « double peine », elles budgétieraient immédiatement ces investissements, déjà programmés, mais auxquels elles ont dû renoncer !

Initiative citoyenne européenne contre les paradis fiscaux

Notre ami Paul Oriol nous a adressé et proposé de diffuser le texte d'information sur une nouvelle ICE et la « Lettre à mon banquier » qui suivent. C'est bien volontiers que Fédéchoses rediffuse donc ces deux textes. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de <gilles.deschaume@orange.fr>.

Vous avez tous été informés des derniers scandales concernant les paradis fiscaux (*Swissleaks*...).

Les sociétés écrans sont au cœur des mécanismes qui permettent aux organisations criminelles de prospérer en facilitant l'infiltration de l'économie licite par des profits criminels issus des trafics d'êtres humains, d'organes, de drogue, d'armes, de produits pharmaceutiques frelatés ou contrefaits, de déchets, d'animaux, etc... Elles sont également au cœur des montages permettant de réaliser corruption, fraude et évasion fiscale privant ainsi les États des ressources indispensables pour financer les dépenses publiques.

La mobilisation des citoyens européens est aujourd'hui indispensable pour contraindre les États et l'Union européenne à prendre les mesures qui s'imposent pour faire cesser cette injustice.

Un collectif regroupé autour de la plate-forme « Paradis fiscaux et judiciaires » a mis en ligne la pétition « Pour une Europe plus juste, neutralisons les sociétés écrans ».

Depuis le Traité de Lisbonne les citoyens européens ont la possibilité d'obliger la Commission européenne à se pencher sur des sujets qu'ils jugent importants. Il faut pour cela réunir un million de signatures autour d'une « Initiative citoyenne européenne » (ICE). Les associations et syndicats de la plate-forme paradis fiscaux lancent, en réponse au « *Swissleaks* », une telle ICE pour que l'UE mette fin aux sociétés écrans. Ce sont elles qui protègent le crime organisé et la fraude fiscale à échelle industrielle.

Pour signer il faut vous munir de votre pièce d'identité... : <http://www.transparencyforall.org/>

Nous n'atteindrons le million de signataires que si nous faisons suivre le message largement (et par-delà les frontières françaises). Si chacun d'entre nous fait suivre ce message à dix personnes (citoyens de l'UE), qui prennent le relais, et ainsi de suite quatre fois, un million de personnes seront touchées.

Lettre à son banquier

Monsieur le directeur,

Les récents débats autour de la loi bancaire concernant l'utilisation des paradis fiscaux par les banques m'incitent à vous écrire aujourd'hui.

Les « paradis fiscaux » sont des zones de non-droit qui permettent à quelques grandes entreprises et à des riches particuliers de s'exonérer de leur contribution par l'impôt à la couverture des dépenses publiques. Ils diminuent fortement les recettes fiscales, chez nous mais aussi, avec des conséquences dramatiques, dans les pays en développement.

Ces territoires opaques favorisent le recyclage et le blanchiment de l'argent issu d'activités criminelles (trafic d'armes ou de drogue par exemple). Ils font aussi le lit d'une spéculation financière effrénée. Leur existence, au vu et au su des autorités de contrôle de tous les pays, est un scandale dans un contexte de crise financière, économique et sociale plongeant le monde dans une profonde récession et entraînant la perte de dizaines de millions d'emplois.

Les médias, comme certains responsables politiques, ont révélé que la plupart des banques, y compris les banques françaises, utilisaient les services des paradis fiscaux pour permettre l'évasion fiscale et le contournement de la réglementation financière et bancaire.

Cette situation, inacceptable, a conduit les dirigeants des pays du G20 à prendre des engagements forts contre les pratiques abusives en matière d'évasion fiscale des grandes entreprises, dont les banques.

En réponse à un vaste mouvement citoyen, le gouvernement français, en particulier, a demandé aux banques françaises de publier, à partir de 2014, des informations financières sur leur présence dans l'ensemble des territoires où elles sont présentes (nom des entités et nature d'activité ; produit net bancaire ; effectifs). En 2015, des informations pays par pays sur les profits, les impôts sur les bénéficiaires et les subventions reçues devront également être rendues publiques, conformément aux nouvelles règles européennes.

En tant que client(e) de votre banque, j'aimerais savoir si vous êtes prêts à vous engager dans une démarche vertueuse en publiant dès 2014 l'ensemble des informations requises au niveau européen, afin de montrer à vos clients et à l'opinion publique que si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez rien à cacher.

Seriez-vous prêt également à afficher votre soutien à la proposition de création d'un registre public des sociétés écrans dans tous les pays européens, pour collecter le nom des propriétaires réels de ces structures ?

Dans l'attente de votre réponse, Monsieur le directeur, je vous prie d'agréer mes fidèles salutations.

La poursuite de la Campagne pour un *New Deal* européen, préalable à une action constituante du Parlement européen

Continuer la campagne *New Deal 4 Europe* (« *ND4E* »)

Lucio Levi

Membre du Comité fédéral de l'UEF et du Conseil du WFM –
Directeur de la revue *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

1 / Le 22 octobre, face au Parlement européen (PE), Juncker a dit : « Ce programme d'investissements (300 milliards d'euros sur trois ans) me tient à cœur et il ne sortira rien des tentatives qui ont été initiées pour essayer de me faire dévier ». Il a ajouté que le programme « ne peut être financé par une nouvelle dette », et aussi qu'il le présenterait, comme prévu initialement, durant le premier trimestre de vie de la nouvelle Commission, « le Vice-Président Jyrki Katainen et moi avons l'intention de le présenter d'ici Noël parce que cela presse ». En fait, a-t-il ajouté, « les économies qui ne croissent pas ne créent pas non plus d'emplois, et la création de postes de travail est une priorité ». En d'autres termes, le Président de la Commission semble lier le destin de son mandat au succès du plan d'investissements parce qu'il est convaincu que ce

dernier constitue la réponse à ce que demandent les citoyens.

A travers les paroles de Juncker, il y a la reconnaissance de la priorité des objectifs de la croissance et de l'emploi qui inspirent la proposition politique du « *ND4E* ». Les faits sont en train de nous donner raison. Nous avons reçu une nouvelle qui fait autorité confirmant le succès politique de notre proposition qui, au cours de la campagne électorale européenne avait reçu le soutien de cinq des six têtes de listes des principaux partis européens et la promesse, de la part de Juncker, de considérer la proposition après les élections. Le discours de Juncker au PE en constitue la réponse. Nous avons lancé un mot d'ordre qui correspond aux besoins de larges couches de la population européenne et la politique ne peut pas faire moins que de le reconnaître.

2 / Juncker doit encore préciser où il trouvera les 300 milliards nécessaires pour financer son plan sur les trois années prochaines. Il n'y a aucune trace de ressources disponibles de cette importance dans le budget de l'Union européenne (UE) dont le montant total a été abaissé sous le seuil des 1 % du PIB européen. Les ressources existantes auxquelles Juncker a fait allusion (des fonds du budget européen non utilisés et des ressources de la Banque

européenne d'investissement (BEI) sont clairement inadéquates parce que les premiers sont largement insuffisants et les seconds nécessitent un co-financement au niveau national où les ressources sont notablement rares. Ce ne serait pas la première fois qu'un plan européen d'investissements publics est resté sur le papier à cause du manque de ressources. C'est le cas du *Plan Delors* en 1993, de la *Stratégie de Lisbonne* en 2000 et du *Pacte pour la croissance et l'emploi* en 2012.

D'autre part, la déclaration la plus récente de Juncker, relative à l'utilisation du Fonds de sauvegarde (MES) pour financer le plan d'investissements - qui a reçu rapidement une réponse négative du gouvernement allemand - montre que le Président de la Commission est conscient des limites de sa proposition initiale.

En outre, Juncker a exclu que son plan puisse être financé à travers une dette nouvelle. Nous ne pouvons que partager le principe qu'il serait injuste de faire peser sur les générations futures le poids de la dette cumulée, passée et présente. C'est une parole d'or utilisée par Tommaso Padoa Schioppa, dont tous les hommes politiques européens devraient s'inspirer, selon laquelle la rigueur est une tâche qui incombe aux gouvernements nationaux, tandis que la croissance doit être promue au niveau européen puisque l'économie est intégrée au niveau continental et qu'une monnaie unique est utilisée au sein du marché européen.

3 / On dit que les ressources pour financer le Plan Juncker seront définies à la fin de 2016, à l'occasion du réexamen du cadre financier pluriannuel. Mais nous savons que la décision de créer de nouvelles ressources propres et d'augmenter le budget de l'UE doit être prise à l'unanimité et que cette décision est vouée à être contrée par le veto britannique. Dans le contexte institutionnel en vigueur, seules des modifications marginales du cadre financier sont imaginables. D'où la nécessité de mettre la main à la révision des Traités pour en arriver à des décisions à la majorité qualifiée dans ce domaine, dans la perspective de mettre fin à la dépendance du budget européen par rapport aux ressources versées par les Etats membres. C'est donc du long terme.

4 / Mais il y a une perspective à court terme : celle de la Taxe sur les transactions financières (TTF), initiée à travers un autre canal, celui des coopérations renforcées dans le cadre de la zone euro (et plus précisément par un groupe de 11 Etats, destiné à rester ouvert à de nouvelles adhésions), qui peut se réaliser sans révision du Traité de Lisbonne et sans attendre la révision du cadre financier pluriannuel.

C'est le front stratégique sur lequel se mène la bataille pour un budget fédéral européen alimenté par des ressources propres. Tout dépend de la décision sur la destination du revenu de la TTF. Si ces ressources alimentent les budgets nationaux, nous nous trouverons devant la énième proposition de type intergouvernemental qui ne répond pas à l'exigence de lancer un plan européen extraordinaire. En revanche, si au moins une partie de ces ressources étaient destinées à un Fonds européen spécial pour le développement durable et pour l'emploi, surtout des jeunes, l'embryon d'un budget supplémentaire de la zone euro serait créé.

Un succès sur le front de la TTF créera les conditions pour étendre les ressources propres à la disposition du budget de la zone euro à travers les *euro project bonds*, puis avec la taxe carbone. L'argent viendra aussi du secteur privé, comme

Juncker n'a pas manqué de le rappeler, mais à la condition qu'il y ait en premier lieu une injection massive de fonds publics, accompagnés d'une indication stratégique claire portant sur les secteurs dans lesquels l'exigence d'investissements est prioritaire.

5 / La procédure des coopérations renforcées implique le choix d'approuver une directive. Ce qui signifie que le PE, aura la voix au chapitre sur les modalités et les contenus de la taxe et il ne manquera pas de faire peser la revendication du contrôle démocratique, non seulement sur les recettes, mais aussi sur les dépenses du budget. Le gouvernement britannique, en proposant de bloquer l'initiative, objecte qu'il serait une aberration d'appliquer la TTF à 11 Etats seulement. Le fait est que, s'il est vrai que c'est seulement au niveau mondial que la TTF pourra exprimer pleinement son efficacité, il y a un seul endroit au monde où l'on peut commencer à l'appliquer : la zone euro. L'introduction de cette taxe représentera un message pour le monde. La politique entend gouverner les marchés et veut reprendre le dessus sur l'économie.

En outre, comme un volume énorme de transactions financières est négocié au niveau international, le revenu de la TTF doit être destiné à alimenter un fonds européen. La TTF ne peut pas fonctionner si elle n'est pas réalisée en termes supranationaux. Il faut enfin rappeler que la TTF est très populaire parce qu'elle est conçue pour pénaliser la spéculation financière. Les citoyens pensent que ce n'est pas à eux de payer, mais à ceux qui sont les premiers responsables de la crise économique et financière lesquels doivent payer pour les dommages qu'ils ont provoqués.

6 / Indépendamment de l'obtention de l'objectif du million de signatures nécessaires pour l'ICE, il est clair que la campagne « *ND4E* » devra se poursuivre au-delà du 7 mars 2015 avec d'autres moyens que nous devons définir. Elle constitue le moyen pour reconquérir le consensus des citoyens à l'égard du projet européen. Nous devons convaincre Juncker que la TTF est la voie royale pour financer son plan avec de nouvelles ressources propres ainsi que le premier pas pour progresser vers un budget fédéral qui ne pourra prendre corps qu'entre les pays de la zone euro. Nous continuerons la campagne « *ND4E* » au sein du PE (en renforçant le réseau de parlementaires) et en dehors avec l'action des comités au niveau local, national et européen. Au plus le rassemblement des forces qui soutiennent « *ND4E* » sera large (organisations fédéralistes, syndicats, mouvements de la société civile, Maires, personnalités du monde de la culture, etc.) au plus la pression que nous pourrons exercer sur la classe politique pour réaliser nos objectifs à court et long terme sera efficace.

La possibilité d'obtenir la convocation d'une Convention constituante pour la révision du Traité de Lisbonne mûrira vraisemblablement en 2017, en concomitance avec la demande britannique et hollandaise de rapatrier certains des pouvoirs cédés à l'UE, avec l'annonce du referendum britannique sur l'appartenance du Royaume Uni à l'UE et avec les élections en France et en Allemagne. La Convention sera appelée à affronter simultanément deux problèmes : a) comment progresser vers l'union fiscale, économique et politique entre ceux qui y sont prêts ? b) redéfinir les relations entre l'UE et les Etats qui veulent progresser vers une « Union plus étroite ».

Pour ce qui concerne notre stratégie, un choix se dessine

ainsi, basé sur l'identification des deux temps qui correspondent au plan de travail de la Commission constitutionnelle du PE : d'abord les réformes réalisables sans modifier le Traité de Lisbonne, puis les réformes qui requièrent la révision du Traité. Parmi les réformes qui appartiennent à la première catégorie, il y a la procédure uniforme pour l'élection du PE - sur laquelle Jo Leinen est rapporteur -, qui permettra d'améliorer la transparence du vote et d'accroître la participation populaire. La création du Fonds européen pour le développement durable et l'emploi alimenté par la TTF est aussi réalisable, comme nous l'avons déjà souligné, sans modifier le Traité. Cet objectif met en lumière la relation étroite entre ce qui peut se faire rapidement et ce qui peut se faire plus tard. Le Fonds pour le développement durable et l'emploi doit être compris comme l'amorce d'un processus qui devra mener à la formation d'un budget fédéral dans le cadre de la zone euro, au contrôle du PE sur le budget et à la décision de convoquer une Convention constituante pour la révision du Traité de Lisbonne.

« *New Deal 4 E* » et après De l'ICE « *New Deal 4 E* » à la création du « Réseau européen *New deal 4 E* »

Compte-rendu de la réunion organisée
par le Comité européen de l'ICE
à Bruxelles le 7 février

Georges Vlandas

Responsable du syndical *U4U* et de la revue *Graspe*,
membre du Comité belge pour l'ICE - Bruxelles

En 2014, nous avons lancé l'initiative citoyenne "*New Deal for Europe*". Les événements se sont ensuite précipités. Ce qui était une idée hétérodoxe -la nécessité d'un plan de relance européen- est devenu une évidence qui s'est peu à peu imposée à presque tout le monde politique.

L'une des premières actions de la nouvelle Commission élue en 2014 a été de bâtir début 2015 le "Plan Juncker" de relance. Quoique notre réflexion fût en fait bien plus ambitieuse que ce Plan, le simple fait qu'il existe est déjà une victoire. Cette victoire rend obsolète l'initiative citoyenne que nous avons lancée, du moins sous sa forme d'origine. Nous avons donc décidé de la retirer.

Le Plan Juncker rencontre déjà de nombreux obstacles politiques, sa mise en place est loin d'être assurée. Ce Plan reste très insuffisant pour, d'une part, apporter une vraie solution aux problèmes conjoncturels et d'autre part, pour donner à l'UE les moyens de faire face à d'autres crises économiques. Il nous faut donc continuer notre action sous d'autres formes, en faveur d'une Europe capable de soutenir durablement la croissance et l'emploi.

Il reste à préciser le contexte politique, les contenus et les conditions qui doivent présider à la poursuite de notre action à court et moyen terme, suite à la réunion de bilan tenue à Bruxelles le 7 février 2015. Notre objectif est de créer un **Réseau européen « *New deal 4 E* »** dans un

nouveau contexte politique.

Le nouveau contexte politique

Les attentats de Paris ont provoqué un intense débat pour comprendre comment des jeunes gens, élevés dans notre société occidentale, pouvaient en rejeter si radicalement les valeurs. Ce débat a permis de constater que ce phénomène touche toutes les sociétés européennes. Il a identifié des causes multiples et complexes, au nombre desquelles une crise économique si longue et si dure que nombre de personnes entrant dans la vie active n'ont en réalité pas d'autres perspectives qu'un sous-emploi chronique tout au long de leur vie.

Le chômage de longue durée, l'enchaînement de petits boulots précaires et mal payés, la dépendance aux allocations et parfois aux organismes de secours, la crainte toujours présente de se retrouver à la rue, tout cela ne peut que provoquer le délitement du tissu social et le rejet d'une société qui ne parvient plus à faire de la place, et une place digne, à ses enfants.

Les autorités nationales et européennes ont voulu trouver une solution à la crise par une austérité d'intensité variable selon les pays mais toujours de longue durée. Les résultats néfastes de cette politique sont maintenant évidents. Si évidents, que deux initiatives européennes tentent de changer de cap.

- Le Plan Juncker cherche à relancer l'investissement, mais par un montage financier hasardeux qui se base sur une mise de fonds initiale frisant le ridicule quand on considère les besoins réels (Mise de fonds : 5 G€ d'argent frais de la BEI + 16 M€ sous forme de garanties de l'UE - pour un investissement total de 315 G€, quand les projets à financer transmis par les États s'élèvent déjà à 1 300 G€).
- Le Plan Draghi prévoit un *quantitative easing* plus ambitieux mais qui compte sur la capacité des banques commerciales à financer l'économie réelle, capacités qu'elles n'ont pas démontrées ces dernières années. La BCE n'a pas les moyens de réexaminer les mécanismes qui pourraient inciter les banques européennes à prêter aux acteurs de la vie économique, y compris aux artisans et aux petites entreprises, plutôt que de se lancer dans des montages financiers (ceux-là même qui ont provoqué cette crise).

Enfin, la victoire électorale de *Syriza* en Grèce constitue un avertissement à ne pas négliger mais en même temps une opportunité pour renouer avec la société civile européenne. La société européenne est profondément malade, économiquement et moralement. Il est temps d'agir concrètement pour lui redonner espoir.

Le mouvement « *New Deal for Europe* » a proposé, bien avant le Plan Juncker, un Plan européen extraordinaire de développement durable et de création d'emploi. Ce plan d'investissements publics vise à faire sortir l'Europe de la crise grâce au développement d'une société de la connaissance et à la création de nouveaux emplois, en particulier pour les jeunes. Il prévoit un programme extraordinaire d'investissements publics de l'UE pour la production et le financement de biens publics européens (énergies renouvelables, recherche et innovation, réseaux d'infrastructures, protection de l'environnement et du

patrimoine culturel, agriculture écologique, etc...), ainsi qu'un Fonds européen extraordinaire de solidarité pour la création de nouveaux emplois, en particulier pour les jeunes. Ce plan serait financé par une augmentation des ressources propres du budget européen (par exemple par une taxe sur les transactions financières et une taxe carbone).

Si le mouvement « *New Deal for Europe* » a des objectifs plus ambitieux que le Plan Juncker, il reconnaît que ce plan est une opportunité à ne pas négliger.

Les objectifs fondamentaux du nouveau réseau proposé sont :

- obtenir que des ressources de financement soient mobilisées, en sus du budget 2014-2020 déjà adopté, pour constituer un Plan **extraordinaire** d'investissements. En particulier des ressources propres (Taxes TTF et CO2) ;
- assurer que la nature des investissements inscrits dans ce Plan extraordinaire revêtisse un caractère essentiellement **européen**, c'est-à-dire destiné à la réalisation de biens publics bénéfiques pour l'ensemble des citoyens européens ?
- assurer que la mise en œuvre de ce Plan **extraordinaire** et **européen** soit régulièrement contrôlée par le Parlement européen.

Plan d'action proposé

C'est pourquoi nous appelons les députés européens :

- à soutenir ce plan dans son principe, tout en réservant au Parlement européen le droit d'en suivre l'application ;
- à accroître les ressources initiales du Plan par l'affectation des revenus d'une taxe sur les transactions financières qu'il conviendrait de mettre en place d'urgence ;
- à inviter les gouvernements européens à abonder substantiellement le FEIS ;
- à mettre en place les mécanismes de gouvernance pour que le choix des projets soit principalement fait en fonction d'un retour sur investissement crédible, y compris en termes d'emploi ;
- à revoir de fonds en comble les règles financières, dans l'optique de faciliter l'investissement des fonds dans des projets crédibles et rentables (beaucoup de fonds européens restent inutilisés ou sont gaspillés à cause du carcan de réglementations et de procédures qui bloquent leur emploi et leur saine affectation).

Le Plan Juncker rencontre déjà de nombreux obstacles politiques, sa mise en place est loin d'être assurée. Ce Plan reste très insuffisant pour, d'une part, apporter une vraie solution aux problèmes conjoncturels et d'autre part, pour donner à l'UE les moyens de faire face à d'autres crises économiques. Il nous faut donc continuer notre action sous d'autres formes, en faveur d'une Europe capable de soutenir durablement la croissance et l'emploi.

Cette action pourrait se décliner en trois phases :

1 – Court terme

Agir au niveau du Parlement européen en :

- déposant notre pétition auprès de la commission PETI du Parlement européen ,
- organisant des réunions ou des événements auxquels nous convierions les MEP sur le thème ;
« Relancer le moteur européen est-ce possible » ?

Notre demande essentielle serait de promouvoir l'idée que les Etats membres doivent abonder le FEIS. La faiblesse majeure du Plan Juncker est en effet la très faible mise de fonds de départ (5 G€ d'argent frais + 16 G€ de garanties).

Nous pourrions aussi exiger que le choix des projets soit principalement fait en fonction d'un retour sur investissement crédible, y compris en termes d'emploi.

2- Moyen terme

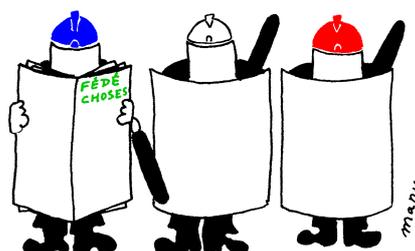
Le cadre budgétaire pluriannuel doit être révisé en fin 2016. A cette occasion, nous demanderions :

- a) le retour à un budget de croissance, en ligne avec les besoins ;
- b) une exécution budgétaire plus efficace, évitant les sous-consommations dues à une bureaucratie excessive tant dans les Etats-membres qu'à la Commission ;
- c) un budget qui s'intègre à une politique industrielle crédible, au niveau européen

3- Long terme

Quoique la conjoncture ne soit pas favorable à une nouvelle avancée de la construction européenne, un jour se posera la question de la révision des traités. A cette occasion, nous devons proposer que le budget européen soit financé par des ressources propres, indépendantes des budgets nationaux.

Faites comme lui, abonnez vous !



Lettre / Appel aux rapporteurs du Parlement européen concernant la proposition de règlement relative au Plan Juncker

Le Comité européen promoteur de l'initiative citoyenne "New Deal for Europe", qui a été appuyée par les organisations figurant en annexe 1, par les personnalités européennes figurant en annexe 2 et par les parlementaires européens figurant en annexe 3, adresse la présente lettre/appel aux rapporteurs du Parlement européen concernant la proposition de règlement du PE et du Conseil relative au Fonds européen pour les investissements stratégiques.

Le Comité européen "New Deal for Europe" :

CONSTATE QUE : la proposition de la Commission européenne relative à un Fonds européen pour les Investissements Stratégiques, dénommée Plan Juncker, constitue la première tentative législative qui vise à doter l'Union européenne d'un instrument financier pour favoriser la relance des investissements dans la mesure où elle prévoit la création d'un Fonds européen (FEIS) doté d'un capital initial de 21 milliards d'euros avec une dotation de la BEI et une garantie du budget européen. Ce Fonds devrait susciter un montant global d'investissements privés à hauteur de 315 milliards d'euros destinés à financer notamment des projets d'infrastructures dans le domaine des transports, des énergies renouvelables et de l'innovation technologique.

SOULIGNE QUE : un plan de développement économique européen efficace et crédible devrait prévoir l'utilisation de ressources publiques additionnelles ainsi que l'émission d'euro-obligations afin de financer non seulement des infrastructures européennes mais aussi la production de biens publics européens (dans le domaine de la recherche, de l'éducation supérieure, de la protection de l'environnement, de la politique sociale, du patrimoine culturel, etc.) en vue de promouvoir un changement structurel de l'économie européenne, de créer des nouveaux emplois, d'améliorer la qualité de la vie et de regagner le consensus des citoyens vers le projet européen.

NOTE QUE : les opinions divergent entre la plupart des économistes et analystes de l'intégration européenne quant à la capacité du plan Juncker d'atteindre dans les trois prochaines années les objectifs de relance des investissements et de financement de projets européens à la hauteur de ses ambitions.

SOULIGNE CEPENDANT QUE : les derniers développements, tels que le « *quantitative easing* » engagé par la BCE, la dévaluation de l'euro et la baisse du prix du pétrole, le maintien de la demande américaine et les premiers signes d'une relance économique, devraient contribuer à un retour de la confiance de la part des investisseurs privés et, par conséquent, à faciliter la mise en œuvre du Plan Juncker.

PREND NOTE DU FAIT QUE : le Parlement européen ne semble pas avoir l'intention de mettre en cause la dotation financière initiale du FEIS ni de retarder sa mise en œuvre rapide dans les délais prévus par les Chefs d'Etat et de gouvernement (juin 2015) ; par conséquent, les amendements que le PE devrait demander d'apporter à la proposition de la Commission, dans le cadre de la procédure législative ordinaire, seraient limités aux questions essentielles.

DEMANDE AUX RAPPORTEURS DU PE : de prendre en considération les trois amendements proposés ci-dessous par le Comité européen « *New Deal for Europe* » en vue d'améliorer l'efficacité du FEIS et de préserver sa capacité d'atteindre à l'avenir les objectifs fixés de relance des investissements et de financement de projets à caractère européen ainsi que de création de nouveaux emplois.

AMENDEMENTS PROPOSES :

1) Attribuer au FEIS le statut d'organisme permanent doté de la personnalité juridique.

A cette fin, il faudrait supprimer les dispositions du règlement qui limitent dans le temps l'activité du FEIS (dont l'expiration est actuellement prévue en 2019 au plus tard).

2) Introduction d'une clause de révision permettant de réexaminer la dotation financière du FEIS au plus tard en juin 2017 au vu des résultats atteints en ce qui concerne le niveau d'investissements privés et le financement de projets réalisés. Une telle clause, qui permettrait de vérifier la capacité réelle du FEIS d'atteindre ses objectifs, pourrait être libellée comme suit : « la Commission fera rapport au PE et au Conseil sur le fonctionnement du FEIS à la fin 2016, notamment sur sa capacité de mobiliser les investissements privés et de financer des projets d'intérêt européen. Le PE et le Conseil prendront une décision avant le 1er juillet 2017, sur proposition de la Commission, sur les ressources du FEIS afin de déterminer si les ressources disponibles sont suffisantes à réaliser les objectifs visés par le règlement ou s'il y a lieu de doter le FEIS de ressources additionnelles dans le cadre du réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020 ».

3) Insertion à l'article 17 du règlement d'un amendement permettant d'accorder le même traitement favorable au titre du Pacte de Stabilité aussi bien aux contributions volontaires des Etats membres au capital initial du FEIS qu'aux cofinancements nationaux des projets jugés éligibles au financement de la part du FEIS. Cette disposition permettrait d'éviter que les cofinancements nationaux aux projets reconnus éligibles par le Comité d'investissement du FEIS soient comptabilisés par la Commission aux fins du respect des dispositions du Pacte de Stabilité (notamment de la règle du 3% concernant le rapport déficit/PIB).

**La CIA a torturé :
un secret de polichinelle ?
Non,
les responsables doivent être jugés**

Eva Joly

Députée européenne – Groupe EELV – ALE

Article publié initialement sur *Le Nouvel Observateur* (17 décembre 2014)

Oui, la CIA a commis des actes de torture. Le Comité du renseignement du Sénat américain a présenté, mardi 9 décembre, un rapport dans lequel il accuse l'agence de renseignement américaine d'avoir soumis 39 détenus à des techniques brutales, après le 11-Septembre. Pour Eva Joly, députée européenne EELV, il faut saisir la Cour pénale internationale.

Le directeur de la CIA a reconnu que l'Agence avait utilisé des méthodes d'interrogatoire « répugnantes » (S. Loeb /AFP).

Démocratie, chose fragile. Certains des moyens prétendument utilisés pour la défendre la blessent dans ses principes les plus élémentaires.

Ainsi, c'est désormais une vérité admise par la CIA elle-même, la guerre contre la terreur (« *War on terror* ») menée par l'administration Bush après les attentats du 11-Septembre a justifié tous les errements jusqu'à légitimer l'usage de la torture.

Forts d'un sentiment d'impunité totale, les agents de la CIA ont kidnappé, détenu et torturé près de 130 personnes suspectées de terrorisme.

Rien ne justifie la violation des droits fondamentaux

En publiant, mardi 9 décembre, un rapport résumant cinq années d'enquêtes sur le programme de détention et de restitution extraordinaire de la CIA, le Comité du renseignement du Sénat américain n'a pas seulement ébranlé les États-Unis, mais ouvert un débat politique majeur qui dépasse les seules frontières des États-Unis d'Amérique.

Tous les démocrates sont concernés par les questions ouvertes par les révélations de la CIA. De quoi est-il question ? D'une vérité simple mais mille fois menacée. Les services secrets ne sont pas au-dessus des lois. Leurs actions doivent donc être encadrées et scrupuleusement contrôlées. Leurs manquements ou exactions doivent être punis. C'est essentiel.

Les droits fondamentaux et les libertés publiques des citoyens ne sauraient être sacrifiés au nom de l'indispensable lutte contre le terrorisme. Aussi légitime que

soit cette dernière, aussi impérieuse soit-elle, rien ne justifie qu'on lui sacrifie les principes qui fondent notre démocratie.

À l'heure où le monde est en proie à une grande instabilité, il peut être tentant de justifier la torture. Certains ne s'en sont d'ailleurs pas privés, employant de dangereux syllogismes en lieu et place de raisonnements fondés et étayés. Ils s'avancent dans le débat avec la peur pour seul argument, quitte à détruire ce qu'ils prétendent défendre.

Mme Le Pen, la torture est un mal inutile

La torture n'est pas un mal nécessaire, contrairement à ce que pense Mme Le Pen. C'est un mal inutile. C'est justement ce que souligne ce rapport du Comité du renseignement. Rien ne permet d'affirmer qu'une information susceptible d'empêcher une attaque terroriste ait été obtenue de la sorte pendant tout le temps qu'a duré le programme.

La torture ne permet nullement d'obtenir des informations fiables, alors à quoi bon ? Pire, encore, doit-on rappeler que les terroristes ne souhaitent au fond qu'une chose, c'est la destruction du régime de valeurs représenté par les démocraties ?

En les combattant par des méthodes interdites par la loi, en tolérant que les services secrets agissent dans l'ombre avec des méthodes que nous refuserions de connaître pour mieux les tolérer, on transformerait des défenseurs de la démocratie en auxiliaires involontaires de la logique terroriste.

Dès 2006, un rapport du Conseil de l'Europe, confirmé par la Commission du Parlement européen, faisait état de l'utilisation de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers et les travaux de nombreuses ONG.

Ces derniers jours, l'ancien Président polonais Kwasniewski a dû reconnaître la coopération de son pays au programme mené par la CIA suite aux attentats du 11 septembre 2001. Il a reconnu à mots couverts l'existence de prisons secrètes – ou « *black sites* » – sur le territoire polonais, sans que l'on sache toutefois précisément le niveau d'information des autorités polonaises quant à l'utilisation de la torture par l'agence américaine.

Un crime susceptible de poursuites

On dira que c'était un secret de polichinelle, qu'il n'y a rien de bien nouveau. On aurait tort. La quasi reconnaissance officielle de faits de tortures par les États-Unis ouvre peut-être une nouvelle séquence pour tous ceux qui sont attachés à la lente construction d'un État (espace ?) de droit international.

Evidemment, le rapport doit encore être étudié dans les détails pour évaluer sa valeur juridique, mais il n'est pas interdit de penser qu'il pourrait représenter une pièce à conviction essentielle dans le cadre d'une procédure pénale.

À tout le moins, il permet sans conteste de relancer un processus aujourd'hui au point mort.

La torture est un crime susceptible de poursuites selon le droit international, et notamment la Convention des Nations unies contre la torture. Les textes sont clairs.

Selon le droit international, tous les pays qui ont participé au transport, à la détention et à la torture des suspects ont l'obligation légale de s'assurer que les crimes commis, et notamment la torture et les enlèvements, sont poursuivis. Il doit également être exigé qu'ils facilitent l'accès à la justice à toutes les victimes.

Pourtant, aux États-Unis, pour l'instant, les auteurs de ces crimes peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Barack Obama, même s'il a condamné l'usage de la torture, a dès son entrée en fonction, souhaité refermer ce chapitre de l'histoire américaine.

Il faut saisir la Cour pénale internationale

Quid de l'Union européenne (UE) ? À ce jour, aucune initiative nationale ne répond réellement à l'obligation des États d'enquêter sur les violations des droits humains commises sur leur territoire. Des cas ont été portés devant la justice d'États membres de l'UE sans que ces affaires n'aboutissent jamais.

Changements de gouvernement, pressions politiques, les raisons sont aussi nombreuses qu'illégitimes. Un juge italien saisi par une victime de transfert illégal a condamné en 2007 22 agents de la CIA et un militaire américain impliqués à des peines de prison. Mais ces jugements, prononcés par contumace, n'ont jamais été appliqués.

La Cour européenne des droits de l'homme a récemment rendu un verdict important sur le cas de deux personnes détenues par la CIA en Pologne en établissant que la Pologne avait effectivement violé plusieurs articles de la Convention européenne des droits de l'homme.

Mais tout cela est bien loin d'être suffisant. La publication de ce rapport appelle à une nouvelle étape de la mobilisation pour l'édification d'une véritable justice internationale.

Compte tenu de l'ampleur des violations des droits humains et du nombre de pays concernés, la Cour pénale internationale pourrait être saisie. On en connaît les lenteurs et les limites. Mais l'action doit être entreprise, malgré les difficultés.

L'UE ne peut rester à la traîne des États-Unis

Certes, les États-Unis ont toujours refusé de reconnaître l'autorité de cette juridiction. Mais les actions condamnables ayant été perpétrées sur le sol d'États majoritairement parties à la Cour pénale internationale (CPI), rien ne s'opposerait à ce qu'elle soit déclarée compétente. Cela constituerait un progrès majeur.

En l'état actuel du droit international, la saisine de la CPI semble être une solution aux résultats incertains voire inutiles. Mais l'ampleur des crimes nous oblige à l'imagination et à l'audace juridiques. Aucune piste ne doit être délaissée qu'elle soit internationale ou nationale. Rien n'empêche par exemple – si ce n'est le manque de volonté politique – que les responsables soient poursuivis aux États-Unis dont ils ont clairement violé les lois. La société civile américaine a là un rôle fondamental à jouer.

Au-delà des frontières américaines, chacun des pays où ces actions ont été perpétrées peut et doit lancer des

poursuites. La Convention contre la torture qu'ils ont signée les y oblige. Le principe de compétence universelle permet également à n'importe quel pays de poursuivre les tortionnaires présumés. En France, rien ne s'oppose, par exemple, à ce qu'un tribunal les juge par contumace et demande des dommages en faveur de la victime.

Finis les faux semblants ! L'UE, dont certains dirigeants ont directement collaboré à ce programme en permettant aux vols de la CIA de faire escale sur leur sol, ne peut pas une fois encore rester à la traîne des États-Unis. Les faits sont là, les éléments limpides, l'UE et ses États membres doivent assumer leurs responsabilités et faciliter les poursuites judiciaires.

L'imaginaire de la démocratie doit l'emporter

Au-delà de l'aspect strictement juridique, chacun sent bien que c'est une question politique dont la société civile internationale doit s'emparer pour contraindre les États à agir. Les États impliqués ont un devoir de transparence de vérité et de justice vis-à-vis de leurs citoyens. Il en va de la solidité de nos démocraties.

On nous objectera que nous sommes naïfs. Nous répondrons que la naïveté n'est pas du côté où l'on pense. Il faut comprendre, qu'au-delà des objectifs immédiats de sécurité, la bataille géopolitique engagée se nourrit aussi de symboles. Et peut être même d'abord. Car à la vérité c'est un combat pour les valeurs, ces ressources immatérielles, que nous devons livrer. L'imaginaire de la démocratie doit l'emporter.

À nos yeux, loin de s'opposer, la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme par le renforcement du droit international sont donc les deux faces d'une même exigence : celle de la défense des principes démocratiques dans le désordre mondial.

COMMUNIQUE DE PRESSE - 30 octobre 2014

Justice universelle : François Hollande doit respecter ses engagements

Le 2 novembre 2014 célébrera la première « Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes ». A cette occasion, la Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI) rappelle à François Hollande, les engagements pris pendant sa campagne électorale pour lutter contre l'impunité afin que les auteurs de crimes internationaux ne puissent plus trouver refuge en France.

La France doit permettre aux victimes de crimes internationaux commis à l'étranger, qui n'ont généralement pas d'autre recours, de saisir directement la justice française lorsqu'un suspect se trouve sur son sol. La CFCPI appelle François Hollande à faire en sorte que ce dossier soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale afin que celle-ci amende la loi qui empêche la poursuite effective des auteurs de crimes internationaux en France.

En 2000, en ratifiant le Statut de la Cour pénale internationale, la

France s'est engagée à adapter son droit pour permettre la poursuite, au nom du principe de compétence universelle, d'auteurs de crimes internationaux se trouvant sur le territoire français. Or, la loi d'adaptation adoptée le 9 août 2010 rend ces poursuites pratiquement impossibles à mettre en œuvre⁵.

Pendant sa campagne pour l'élection présidentielle, François Hollande s'était engagé à revenir sur ce texte, déclarant : « *Je n'accepte pas le mécanisme juridique existant qui défend (protège) des bourreaux en France. La Loi du 9/08/2010 ne permet pas aux victimes des crimes internationaux les plus graves d'obtenir justice dans notre pays. Les possibilités de poursuites à l'encontre des auteurs présumés de ces crimes sont restreintes (...)* Je veux, bien entendu, revenir sur ces restrictions »⁶.

Il faisait ainsi écho à une délibération du Secrétariat national du Parti socialiste qui avait dès 2010 réclamé la suppression de ces restrictions, dont le monopole du Parquet, proposées par la Ministre de la justice de l'époque Michèle Alliot-Marie⁷ et adoptées par le Parlement.

En février 2013, le Sénat a effectivement adopté à l'unanimité une proposition de loi du sénateur Jean-Pierre Sueur destinée à lever les restrictions imposées par la loi du 9 août 2010. Non seulement, cette loi n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale où elle doit être débattue mais, de plus, malgré les engagements de François Hollande, devenu Président de la République, cette proposition a été amendée pour y réintroduire le monopole du Parquet.

La CFCPI appelle donc le Président à respecter ses engagements en faisant en sorte que la proposition de loi n°741 soit soumise sans plus attendre à la représentation nationale afin d'empêcher que les auteurs de crimes internationaux puissent bénéficier de l'impunité en France.

Contacts :

Service Presse Amnesty International France, Marilyne Griffon
mgriffon@amnesty.fr - 0153386575 / 0676943705

La Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI) regroupe une quarantaine d'associations, ordres et syndicats professionnels représentatifs des sensibilités de la société civile aux divers aspects de la justice pénale internationale. La CFCPI est membre de la Coalition internationale pour la Cour pénale internationale qui fédère plus de 2.500 ONG.

5 Ce texte, portant adaptation du droit pénal à l'institution de la Cour pénale internationale (CPI), (voir <http://www.cfpci.fr/spip.php?rubrique4>) rend en pratique impossible la poursuite judiciaire en France des auteurs de crimes internationaux en la subordonnant à quatre conditions restrictives et cumulatives :

- monopole des poursuites laissé au Parquet, empêchant ainsi les victimes de mettre en mouvement l'action publique ;
- exigence d'une résidence habituelle en France de la personne poursuivie ;
- exigence d'une double incrimination ;
- exigence de ce que la CPI ait préalablement décliné sa compétence, inversant le principe de complémentarité inscrit dans le Statut de la CPI.

6 Courrier de François Hollande à PACAT (<http://www.acatfrance.fr/medias/files/communiqués/Parti-Socialiste.pdf>).

7 Communiqué du Secrétariat national du PS du 7 avril 2010 : « *Ce projet doit être amendé afin que soient abandonnées les mesures contraires aux principes de la Cour pénale internationale qui y figurent, telles que (...) le monopole de poursuite par le parquet* » (<http://www.parti-socialiste.fr/communiqués/rendre-enfin-la-france-capable-de-juger-les-crimes-les-plus-graves>).

Les organisations composant la CFCPI sont : *Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture - Action Contre la Faim - Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme - Amnesty International France - Avocats sans Frontières (France) - Barreau de Paris - Barreau des Hauts de Seine - Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe - CIMADE - Comité d'aide aux Réfugiés - Compagnons de la Fraternité Edmond Michelet - Confédération Nationale des Avocats - DIH Mouvement de Protestation Civique - ELENA Réseau d'avocats sur le droit d'asile - Ensemble contre la Peine de Mort - Fédération Internationale de l'ACAT - Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme - Fédération nationale des déportés et internés, Résistants et patriotes - Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats - Fondation Terre des Hommes Lausanne - France Libertés - France Terre d'Asile - Handicap International - Juristes sans Frontières - Justice et Paix France - Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen - Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés - Médecins du Monde - MRAP - O.I.D.B.B. - Organisation Française de la Communauté Baha'ie - Reporters sans frontières - Ruptures - Sherpa - Solidarité avec les mères de la place de Mai - Survie - Syndicat des Avocats de France - Syndicat de la Magistrature - Union Chrétienne des Déportés et Internés - Union des Fédéralistes Européens (UEF France)*

De Ninive au Khabour – 1915, 1933, 2014, 2015 – Le calvaire génocidaire et ethnocidaire du peuple assyro-chaldéen

Discours prononcé lors de la manifestation en faveur
des Assyriens du Khabour (Syrie), à Sarcelles,
dimanche 1^{er} mars 2015

Joseph Yacoub
Professeur honoraire (sciences politiques)
de l'Université catholique de Lyon

Monsieur le député-maire François Pupponi,
Honorables représentants des autorités politiques, civiles,
religieuses et associatives,
Chers amis Assyro-Chaldéens,
Bonjour à tout le monde,

La communauté assyro-chaldéenne fait face à des temps sombres et à une situation affligeante. Ces attaques criminelles, ces enlèvements d'innocents (plus de 250 personnes, des jeunes, des femmes et des personnes âgées sont prises en captivité), l'exil forcé de milliers de personnes (plus de 3000 réfugiés à *Hassaké* et à *Qamichli*), ces martyrs tombés (plus de 10 déjà !) sont un choc terrible pour une communauté qui a subi par le passé beaucoup de souffrances.

Une nouvelle tragédie et une extermination collective contre les Assyro-Chaldéens est, encore une fois, en train de se dérouler sous nos yeux, dans la douleur et le sang, en Syrie depuis le lundi 23 février, après celle de l'Irak où la province de Ninive est toujours en deuil depuis son invasion par les groupes terroristes du prétendu « Etat islamique », le 10 juin et le 17 juillet 2014.

Avec la destruction des monuments historiques qui remontent à plus de 3.000 ans d'histoire et la démolition

des églises et des sanctuaires par une bande de nihilistes obscurantistes, on est en train d'effacer la mémoire d'un peuple et les traces d'une civilisation, la Mésopotamie, qui est un des berceaux de l'humanité, détentrice d'un patrimoine mondial matériel et immatériel.

Ces actes de vandalisme ont été vigoureusement dénoncés par la Directrice Générale de l'UNESCO, Madame Irina Bokova.

Tôt, le matin du lundi 23 février, la terreur de *Daech* s'est abattue sur les villages assyriens du *Khabour*, dont les premières persécutions avaient commencé en septembre dernier, les sommant d'enlever les croix de leurs églises.

L'ironie du sort fait que ces nouvelles victimes, ces dignes fils du *Hakkari*, leur foyer ancestral, sont justement les enfants des déportés des massacres d'Irak de 1933, eux-mêmes les rescapés du génocide de 1915 sous l'Empire ottoman.

La Syrie fut leur troisième pays de refuge.

Ils vivent au nord-est de la Syrie, depuis 1933, sur les deux rives du fleuve *Khabour*, dans 35 villages entre les villes de *Hassaké* (qui est ma ville natale) et *Ras-al-Aïn*. C'est avec joie que j'ai passé mon enfance et ma jeunesse entre *Hassaké* et ces villages assyriens où je me suis nourri de l'amour du pays assyrien et appris la fierté d'appartenir à ce peuple.

Qui sont ces Assyriens ?

Les documents de la Société des Nations (SDN), qui est l'ONU de l'entre-deux-guerres, affirment que les Assyriens furent « chassés de leurs montagnes par les forces turques » en 1915 et « se réfugièrent à Ourmiah, en Perse, ville qui était, à l'époque, aux mains des troupes russes ».

Après 1915, une nouvelle tragédie survint, l'exode des Assyro-Chaldéens de Perse vers l'Irak, le 31 juillet 1918. Cet exode effroyable est décrit dans ces termes : « *Après avoir parcouru dans la débandade 300 miles (480 km) en direction du sud-est, avec leurs familles, leur bétail et leurs biens, les Assyriens arrivèrent enfin à Hamadan, décimés par de perpétuelles attaques des Turcs, des Kurdes et des Persans sur tous les flancs. Brûlés par la chaleur de l'été, ravagés par le typhus, la dysenterie, la variole et le choléra, vieillards et enfants, épuisés de fatigue et de fièvre, étaient abandonnés sur le bord de la route, et les morts et les mourants marquaient le chemin de la retraite. A la fin, après avoir perdu 20.000 d'entre eux, les survivants atteignirent Hamadan et prirent contact avec les troupes britanniques.* »

Quinze ans après leur arrivée en Irak (1918-1933), ils furent à nouveau victimes de massacres qui ont été à l'époque largement répercutés par la presse internationale, notamment française.

Pourtant, lorsque l'Irak obtint son indépendance et fut admis à la SDN le 30 octobre 1932, des engagements étaient pris en vue d'établir les Assyriens, originaires du *Hakkari*, en unité ethnique homogène et en groupe compact. Cependant, le mot « unité » fut mis au pluriel, maintenant ainsi la dispersion de ce peuple. A l'époque, trois idées-clefs résumaient leurs revendications : établissement homogène, autonomie administrative et droit de collecter les impôts.

Tous les efforts entrepris pour établir les Assyriens en bloc avaient échoué à cause de la résistance des autorités irakiennes. De ce fait, on était devant un tel état de dispersion, de désunion et de ballottage que la situation devenait de plus en plus critique.

Des massacres eurent lieu au village de *Simélé* et dans d'autres localités au nord de l'Irak en août 1933, commis par l'Etat irakien désormais indépendant.

On fit état de 3.000 victimes, tuées dans des conditions atroces. C'est alors qu'un certain nombre des montagnards assyriens prirent derechef le chemin forcé de l'exil, vers la Syrie où ils furent accueillis et installés dans la région du *Khabour*, par les autorités françaises qui avaient alors le Mandat sur la Syrie, confié par la Société des Nations.

Des villages cités en modèle

Ils ont construit des villages et mis en valeur des terres agricoles qui étaient en friche. Ils étaient cités comme modèle de réussite et de loyauté en Syrie.

Nous pouvons citer avec fierté la liste des principaux villages assyriens construits grâce à leur labeur, estimés à 35, qui sont un microcosme et une reproduction qui leur rappelait le *Hakkari* :

Um Gargan, Tal Arbouch, Tal Hormuz, Tal Damsheh, Tal Tal, Tal Maghada, Kharita, Um Alkeif, Um Waqfa, Abu Tina, Qabr Shamiyeh, Tal Balooa, Tal Goran, Tal Shamiram, Tal Jazirah, Tal Talaa, Tal Najmé, Tal Hefian, Tal Nasri, Tal Baz, Tal Jumaa, Tal Maghas, Tal Masas, Tal Jadaya, Tal Tawil, Tal Tamer, Tal Kepchi, Tal Faidat, Tal Abmar, Tal Ruman Tahtani, Tal Ruman Fokani, Tal Brej, Tal Sakra, Tal Wardiate, Tal Shamyeh.

Le Khabour, une miniature du Hakkari

Ce qui est extraordinaire, d'un point de vue anthropologique et sociologique, c'est que dès leur arrivée dans le *Khabour*, les Assyriens ont reproduit les structures d'organisation tribales, claniques, familiales et religieuses qui prévalaient, depuis des temps lointains au *Hakkari*.

Ainsi, *Tal Damsheh* fut occupé par les habitants de *Qotchanès* qu'on appelle les *Qotchesnayé*, village qui était jusqu'en 1915, le siège patriarcal des *Mar Shimoun*, les *Baznayé* à *Tal Baz* et *Tal Ruman Tahtani*, les *Talnayé* à *Tal Tal*, les *Djéloyé* à *Qabr Shamiyeh*, les *Tehalnayé* à *Tal Brej*, les *Gounouknayé* à *Tal Sakra* et *Qabr Shamyeh*, les *Mazernayé* à *Tal Wardiate*, les *Deznayé* à *Tal Balooa*, les *Gavarnayé* à *Tal Goran* et *Tal Maghas*, les *Marbouchnayé* à *Tal Shamiram*, les *Halemnayé* à *Tal Jumaa*, les *Barnarnayé* à *Tal Masas*, les *Ihynayé* à *Tal Jadaya*, les *Tiarayé* à *Tal Tamer*, les *Akernayé* à *Tal Kepchi*, les *Mazernayé* à *Tal Ruman Fokani*...

La défense de leur identité, ethnique, culturelle et religieuse

Cette histoire est transmise, depuis, par un patrimoine immatériel, par les chansons, illustrée par le folklore, perpétuée par de nombreux poèmes et des productions littéraires.

Appartenant à l'Eglise assyrienne de l'Orient, dite naguère nestorienne, regroupés autour de leur patriarche (qui vivait en exil) et leurs chefs (les *Maleks*), ils ont bâti des églises dont les noms rappellent leurs saints, ceux qu'ils vénéraient au pays, comme *Mar Shalita*, *Mar Zaya*, *Mar Pétion*, *Mar Guivarguis*, *Mar Sarguis*, *Mar Bichou*... Et chaque village est composé principalement de la tribu et du clan auxquels ils appartenaient.

Une stratégie sciemment préparée et un crime contre l'humanité

Depuis le 23 février, la situation est extrêmement inquiétante, plusieurs villages comme *Tal Tamer*, *Tal Shamiram*, *Tal Tawil* et *Tal Hormuz* ont été attaqués par des islamistes ultra radicaux, équipés d'armement lourd.

Le malheur s'est abattu sur cette communauté pacifique qui ne demande pourtant que sa part à la vie et son droit à la dignité et au respect.

Nourris par une idéologie politique de la haine, il s'agit d'une stratégie, concertée et savamment préparée en vue de vider la région de sa population chrétienne, en déstabilisant, en semant la peur et répandant la terreur.

Face à ces actes cruels et barbares, il est urgent de réagir en prenant des mesures concrètes et de rompre avec cette passivité et incohérence dans laquelle la communauté internationale se complait.

La Cour pénale latino-américaine contre la criminalité transnationale organisée (COPLA)

Texte et proposition rédigés par *Democracia Global*, section argentine du *World Federalist Movement* -

Un deuxième texte plus développé sera publié dans l'un de nos prochains numéros.

Traduit de l'espagnol par Agnès Sampere Volta - Lyon

Non seulement l'Amérique Latine détient le triste record d'être la région socialement la plus inégalitaire mais vient s'y ajouter le record de la région où règnent des niveaux de violence criminelle les plus élevés de la planète. La situation incontrôlable au nord du Mexique, le nombre croissant des « *maras* » centro-américaines, la cooptation de vastes secteurs de la politique et de l'État et l'essor de la violence criminelle, le trafic d'armes, de drogues et les personnes contraintes au travail forcé ou à l'esclavage sexuel dans les autres pays constituent un problème régional dont les répercussions négatives sont énormes dans la vie des citoyens latino-américains.

La prolifération de groupes qui se consacrent à la criminalité transnationale organisée devient lentement mais inexorablement le principal problème social de la région, une menace pour la démocratie et le principal frein au développement économique. Malheureusement, les seuls qui semblent avoir compris le caractère global du monde dans lequel nous vivons et qui ont réussi à structurer leurs organisations avec une logique qui va au-delà des frontières nationales, ce sont les délinquants. Des réseaux de protection internationaux qui cachent dans d'autres pays des réfugiés de la justice ; des systèmes de collaboration entre des organisations criminelles qui opèrent globalement ; l'échange mondialisé d'information, de drogues et d'armes ; des mafias interconnectées dans la région et dans le monde ne sont que quelques stratégies qui rendent les systèmes nationaux de lutte contre la criminalité organisée impuissants.

La violence criminelle et ses conséquences sociales sont

passées aujourd'hui au centre de l'agenda politique de nos pays, et les inégalités en termes de sécurité, sont devenues le principal facteur de discrimination sociale dans la région. Face à la prolifération d'organisations criminelles structurées au niveau régional et ayant de fortes connexions avec leurs semblables dans d'autres régions du monde – comme la mafia sicilienne, la *ndrangheta* calabraise et les mafias russe et chinoise – les mécanismes nationaux de sécurité s'avèrent de plus en plus insuffisants et subordonnés à des pouvoirs politiques impuissants quand ils ne sont pas corrompus et complices. Au lieu de constituer un avantage en termes d'efficacité, la proximité des tribunaux, des ministères publics et des forces de sécurité nationales par rapport aux lieux où se commettent les délits les met à la merci de la corruption et des menaces de la criminalité organisée et limite leur périmètre d'action à la lutte contre la petite délinquance, sans aucune possibilité d'encourager le démantèlement des organisations criminelles par le biais de l'emprisonnement de leurs dirigeants et la confiscation de leurs biens.

Le problème de la criminalité organisée n'est pas un problème national, mais régional. Les problèmes régionaux nécessitent des politiques régionales. Et les politiques régionales nécessitent des institutions régionales. Les résolutions régionales nécessitent des institutions régionales pour ne pas être laissées à la merci de déséquilibres de pouvoir entre les nations et les arbitrages internationaux en découlant, ni de l'inaction des pouvoirs étatiques locaux. Une COUR PENALE LATINO-AMERICAINE CONTRE LA CRIMINALITE TRANSNATIONALE ORGANISEE (COPLA) efficace pour la lutte contre ces délits qui sont organisés et exécutés au niveau transnational ne signifie en aucune manière qu'elle doit se limiter aux souverainetés nationales ou aux pouvoirs des gouvernements latino-américains. Bien au contraire, son succès renforcerait les pouvoirs des gouvernements nationaux qui sont aujourd'hui érodés par des réseaux criminels sur lesquels ils perdent progressivement contrôle, et améliorerait la capacité d'autonomie et d'auto-détermination de l'Amérique latine et de ses citoyens, en démontrant que nous, les Latino-américains, sommes capables de nous occuper des problèmes de notre région.

C'est justement ce vide laissé par l'inefficacité actuelle des gouvernements latino-américains pour gérer cette question, plus particulièrement en ce qui concerne le trafic de drogues et la criminalité s'y rapportant, que comble l'intervention des agences extra-régionales. En revanche, la constitution d'une COUR PENALE LATINO-AMERICAINE CONTRE LA CRIMINALITE TRANSNATIONALE ORGANISEE renforcerait la capacité de la région pour gérer elle-même ses problèmes et cela fixerait une limite fondée aux ingérences extra-régionales sur cette question et d'autres tout aussi importantes. Par ailleurs, et comme l'a démontré le processus de création et d'adhésion à la Cour pénale internationale, presque toutes les constitutions et les gouvernements latino-américains reconnaissent le droit public international comme partie intégrante de son corpus d'obligations. La création de la COUR PENALE LATINO-AMERICAINE CONTRE LA CRIMINALITE TRANSNATIONALE ORGANISEE devrait se situer dans ce contexte juridique, renforcé par la Convention des Nations unies contre la délinquance transnationale

organisée et les protocoles de Palerme, auxquelles quasiment tous nos pays ont adhéré et qui définissent quels sont les délits considérés intrinsèquement transnationaux, en vue d'appliquer les mêmes principes déjà utilisés au niveau international et mondial pour résoudre le principal problème auquel l'Amérique latine est confrontée.

Pour toutes ces raisons, chaque jour plus évidentes, il faut de toute urgence une stratégie régionale pour affronter un délit qui s'organise au niveau régional, une stratégie qui, de plus, jette les bases d'une dynamique favorable à l'intégration régionale si nécessaire pour affronter les autres

défis auxquels sont confrontés les pays d'Amérique latine. Une COUR PENALE LATINO-AMERICAINE CONTRE LA CRIMINALITE TRANSNATIONALE ORGANISEE (COPLA) multilatérale, pluraliste et efficace peut devenir l'élément décisif qui pourra éviter aux pays de la région un avenir de sous-développement et de criminalité. Nous invitons donc toutes les organisations démocratiques, tous les gouvernements et tous les citoyens d'Amérique latine à participer activement à cette constitution.

Féd'Actualité

A propos de l'Ukraine, des minorités, de l'Union européenne et des Balkans

La division de l'Ukraine constitue un des plus importants prochains grands défis pour l'Europe

René Wadlow

Représentant aux Nations Unies à Genève de la *World Citizens
Association* – 07

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

Une Ukraine divisée et potentiellement plus violente met en évidence des orientations sociales, économiques et géopolitiques qui auront des conséquences à long terme. Actuellement l'Ukraine, comme d'autres pays dans cette zone post-soviétique, a quatre pôles d'attraction et de choix. Le premier, c'est la participation à une société mondiale émergente qui n'est pas spécialement liée par des regroupements régionaux -une politique autonome. Cependant, le marché en cours de globalisation n'a que quelques règles fixées par l'Organisation mondiale du commerce. Ce marché en cours de globalisation est influencé par les politiques de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et par les actions de compagnies privées transnationales. Un Etat autonome n'a pas les bénéfices, ni l'influence de la participation à une association économique régionale, à moins qu'il n'ait en main d'autres cartes solides comme la Suisse.

L'Union européenne (UE) constitue un second pôle majeur avec lequel l'Ukraine disposait déjà de quelques accords contractuels. Le refus du Président de l'Ukraine de l'époque, Victor Yanoukovitch de signer un plan d'action plus détaillé avec l'UE fut la raison, ou le prétexte, du début des manifestations massives à Kiev. L'UE elle-même est confrontée à des décisions importantes concernant des négociations économiques et politiques à l'égard d'Etats

hors de l'UE. L'UE est impliquée dans une politique méditerranéenne axée sur l'Afrique du Nord et le Moyen Orient. Pour le moment, les activités sont rares, compte tenu des incertitudes de l'avenir de la zone nord-africaine et moyen-orientale après les changements de gouvernement en Libye et en Egypte, le conflit armé qui continue en Syrie et les relations très irrégulières avec la Turquie. Néanmoins, l'option méditerranéenne est importante pour l'UE et requiert une attention diplomatique et économique constante.

Les négociations en cours sur un accord de libre-échange avec les Etats-Unis constituent un autre centre d'attention de l'UE qui peut avoir des conséquences importantes. Tous les éléments de cette négociation n'ont pas été rendus publics, même si certains aspects concernant l'agriculture, les biens culturels et la taxation ont été discutés publiquement. Bien que la nature d'un accord de libre-échange entre l'UE et les Etats-Unis ne soit pas encore claire, il aurait un impact dans le monde entier. L'UE est ainsi dans une période dans laquelle ses orientations majeures seront mises en place. L'ajout de nouveaux membres à part entière est peu probable.

La troisième option politique pour l'Ukraine réside dans des relations plus étroites avec la Fédération de Russie et une possible « Union douanière eurasiennne » qui pourrait inclure la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan l'Arménie, l'Azerbaïdjan et peut-être la Moldavie et l'Ukraine. Une telle association eurasiennne évoluerait probablement vers quelque chose de plus qu'un marché commun. Cependant, la structure complète et les tâches d'une telle association eurasiennne n'ont pas été discutées publiquement.

La quatrième option politique et pôle d'attraction, c'est le système eurasienn plus large de l'Organisation de

coopération de Shanghai. La Chine en est le moteur mais elle comprend la Russie et les Etats de l'Asie centrale de l'ancienne Union soviétique avec l'Iran, l'Inde, le Pakistan et l'Afghanistan comme observateurs permanents. L'Organisation de coopération de Shanghai a commencé par un accord politique limité, lié aux craintes chinoises de l'agitation islamique dans les Etats d'Asie centrale et de son impact sur la Chine, mais son potentiel politique et économique est immense. La situation actuelle en Ukraine et en Crimée ne se prête pas à considérer tranquillement les orientations de base ou les compromis qui pourraient inclure des combinaisons des quatre pôles d'attraction. Les diplomates de l'UE et de la Russie pèseront toutes les deux sur les décisions de l'Ukraine et celles des Etats-Unis et de la Chine ne seront probablement pas absentes. Il faut regarder cette situation de près.

Poupées russes⁸

Gary K. Sheperd

Editeur de la revue *United World*

Article extrait de *United World*, publication de la *Coalition for Democratic World Government – Carbondale – Illinois – Etats-Unis, CDWG News and Views*, vol.27, n°2, mars-avril 2014, pp. 2 à 4

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

Il y a des années, mon fils revint d'un voyage en Russie avec plusieurs souvenirs comprenant une collection de poupées russes. J'imagine que vous connaissez le style : un groupe de *babouchkas* en bois emboîtées, conçues de telle manière que quand vous en ouvrez une, vous en trouvez une plus petite à l'intérieur, et ainsi de suite, jusqu'à ce que vous atteignez finalement la dernière, la plus petite. Mon petit-fils de deux ans les trouve fascinantes en les ouvrant et les remettant ensemble répétitivement.

Je me suis rappelé ces poupées en regardant de nouveaux rapports concernant la situation actuelle en Crimée. A la suite du renversement du gouvernement pro-russe de l'Ukraine, la violence explosa dans les zones de ce pays où des Russes ethniques étaient majoritaires. En Crimée, péninsule stratégique jouxtant la Mer Noire, la Russie a maintenu des bases militaires depuis que l'Ukraine a pris son indépendance à l'égard de l'ancienne Union soviétique. Le Président Poutine ordonna aux forces russes présentes de prendre le contrôle de la péninsule et plaça les troupes aux frontières de l'Ukraine en alerte. Il annonça ensuite qu'un référendum se tiendrait en Crimée posant comme question si elle rejoindrait ou non la Russie. Les Etats-Unis et leurs alliés menacèrent d'une action terrible si la Russie envahissait l'Ukraine par la force, tandis que les Russes prétendaient qu'ils n'agissaient que pour protéger les droits des Russes ethniques. Comme une nouvelle crise internationale surgissait, il en résulta, entre autres choses, une flambée du prix du pétrole.

Il y eut, caché dans toute cette information, un rapport sur les Tatars de Crimée, petit vestige d'un groupe qui autrefois régnait sur la Crimée et une bonne part du sud de la Russie,

qui s'opposaient à ce que la Crimée rejoigne la Russie parce qu'ils craignaient d'être persécutés par le gouvernement russe et par les Russes ethniques. Ils ont de bonnes raisons d'avoir peur : à la suite de la deuxième guerre mondiale, le dictateur soviétique Joseph Staline accusa les Tatars de collaboration avec les Allemands et déporta la population tout entière en Sibérie où l'on estime que 40 % d'entre eux moururent de malnutrition et de maladies.

Nous avons ainsi une situation dans laquelle les Ukrainiens veulent se libérer de la Russie, les Russes de Crimée veulent se libérer des Ukrainiens et les Tatars de Crimée veulent se libérer des Russes de Crimée. On continue de séparer les poupées, juste pour trouver des poupées encore plus petites à l'intérieur. Je comprends qu'une situation similaire existe au Québec. Ceux qui parlent français là-bas veulent l'indépendance par rapport à la majorité de ceux qui parlent anglais dans le reste du Canada, mais la minorité anglophone au Québec menace, si cela arrivait, de se séparer à son tour du Québec.

Quel exemple plus important pourrait-il y avoir de l'irrationalité généralisée de tout le système d'Etats-nations indépendants ? L'idée que chaque groupe ethnique particulier devrait disposer de son Etat indépendant remonte au moins à Woodrow Wilson. Cela marche bien en théorie, mais pas dans le monde pratique. Il n'y a qu'une poignée de nations, telle que l'Islande, où la population tout entière correspond à un seul groupe ethnique. La vaste majorité des Etats-nations du monde contient de multiples groupes ethniques et dans un grand nombre d'entre eux, tels l'Indonésie et l'Inde, il y a une multitude de langues originelles.

Si nous voulions réellement suivre le principe selon lequel chaque peuple aurait son propre Etat, le nombre de nations indépendantes exploserait et les frontières du monde devraient être redessinées selon un *patch-work* délirant, parce que dans de nombreuses zones, différents groupes vivent intriqués les uns dans les autres. C'est devenu particulièrement évident durant les guerres qui ont suivi la désintégration de l'ancienne Yougoslavie. Nous en arriverions vite à une situation dans laquelle les nations seraient bien trop petites et éparpillées pour être économiquement ou politiquement viables.

Nous en sommes en gros arrivés à une attitude dans laquelle, en dernier recours, les groupes ethniques qui sont militairement suffisamment puissants peuvent proclamer que le territoire qu'ils contrôlent est une nation et le restent jusqu'à ce que quelqu'un d'autre (que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ce territoire) devienne suffisamment puissant pour contester cette revendication. Ces questions sont réglées par la force, ou la menace de la force, comme cela se passe en Crimée. Dans quelle mesure est-il juste que les Chinois, les Russes et les Espagnols disposent d'Etats-nations indépendants, alors que ce n'est pas le cas des Basques, des Tchétchènes et des Tibétains. Un tel état des choses est non seulement injuste mais, dans un monde d'armes nucléaires, ce n'est pas durable à long terme.

Nous devons clairement accepter ce *statu quo* chaotique comme inévitable, soit nous préparons à nous débarrasser du système dans son ensemble en faveur d'un autre plus sensé. Dans un monde uni, dans lequel les membres de chaque

⁸ Cet article a été d'abord publié dans *United World, CDWG News and Views*, vol.27, n°2, mars-avril 2014, pp. 2 à 4

groupe ethnique sont protégés par un code universel des droits humains et dans lequel aucun groupe en particulier ne peut en dominer un autre soit militairement, soit par le plus grand nombre, alors les groupes n'auront pas besoin de rechercher la protection éphémère du statut d'Etat-nation.

C'est seulement ainsi que nous en arriverons, non pas à un monde complexe de poupées qui se cachent dans des poupées, mais à un monde où tous les humains, quel que soit le langage qu'ils parlent, quelles coutumes qu'ils pratiquent ou quelle que soit la collectivité à laquelle ils choisissent de s'identifier, vivront ensemble en harmonie et dans l'égalité.

Le futur des Balkans réside dans l'Union européenne

Erwan Fouéré

Ancien Représentant spécial de l'Union européenne dans la République yougoslave de Macédoine
Article publié dans *L'Avenir de la Bretagne*, n° 505, mai 2013

C'est le premier juillet 2014 (ce texte a initialement été publié en mai 2013, et *Fédéchoses* a effectué quelques légers changements de temps, Ndlr) que la Croatie a fait son entrée dans l'Union européenne (UE) alors devenue une union de 28 Etats. Certes, avec la crise économique que traverse l'Union ces dernières années, nombreux sont ceux qui estiment que l'UE ne peut plus se permettre d'absorber de nouveaux Etats membres. D'autres par contre estiment qu'il est nécessaire d'étendre les frontières de paix et de stabilité afin d'inclure toutes les composantes de l'ancienne Yougoslavie dans l'Union. Cet élargissement sera la meilleure garantie qu'il n'y aura plus un retour aux conflits qui ont déchiré cette région dans les années 1992-99, une région au cœur même de l'Europe.

Les divers sondages d'opinion publique dans les Etats membres actuels montrent en général un soutien continu pour la politique d'élargissement de l'UE. Avec la stabilité vient le développement économique, ce qui réduit la nécessité d'émigrer pour trouver du travail. De plus, cette région de l'Europe contient non seulement une richesse et une diversité culturelle énorme mais également des paysages qui font rêver tous ceux qui cherchent à découvrir de nouveaux horizons tout en restant sur le continent.

C'est ainsi que la Croatie rejoint la Slovénie, devenue membre de l'Union en 2004. Entre temps, les négociations d'adhésion avec le Monténégro sont déjà en cours depuis 2002, tandis qu'avec la Serbie et la Macédoine, qui ont déjà reçu le statut de candidats, les négociations n'avaient pas encore été entamées. Pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, l'objectif reste encore lointain. L'histoire de l'intégration européenne démontre que la politique d'élargissement est indéniablement un de ses plus grands succès.

Après la chute du mur de Berlin, le démantèlement de l'Union soviétique, suivi par la désintégration de l'ancienne Yougoslavie, c'est l'objectif d'une adhésion à l'UE qui a été

la force motrice des réformes et la mise en place d'institutions démocratiques dans les pays émergents sur la nouvelle carte géographique de l'Europe. Sur la base de critères bien établis (les critères adoptés au Sommet des chefs d'Etats des 15 Etats membres à l'époque réunis à Copenhague en 1993), chaque pays candidat devait démontrer que les réformes entreprises garantissaient le respect des Droits de l'homme, de l'Etat de droit et les droits des personnes appartenant aux minorités ethniques, ainsi que la mise en place des réformes économiques. C'est grâce à cette politique de réformes que le plus grand élargissement de l'Union a vu le jour en mai 2004 avec l'entrée de 10 nouveaux Etats membres.

J'étais à l'époque en poste en Slovénie. Et c'est à la frontière entre la Slovénie et l'Italie que Romano Prodi, le Président en exercice de la Commission européenne, avait choisi de célébrer cet événement historique pour l'Europe. C'était pour lui et nous tous l'occasion de voir le démantèlement d'une frontière artificielle qui avait divisé l'Europe pour tant d'années. Etant grand fan du cyclisme, il se rappelait de nombreuses occasions quand il était étudiant de voyager en bicyclette jusqu'à la frontière avec la Slovénie, à Gorica, et d'être confronté à une frontière infranchissable à l'époque et qu'il s'était promis de faire tout son possible pour l'abolition de ces frontières. Dans son discours lors de la cérémonie du 30 avril à Gorica, sous une pluie battante (ce qui porte bonheur selon la légende italienne), il a évoqué ces souvenirs avant de partir pour Dublin pour assister à la cérémonie réunissant tous les 10 nouveaux Etats membres qui eut lieu le lendemain, 1^{er} mai, sous un soleil éclatant (l'Irlande exerçant la présidence du conseil de l'Union à l'époque).

L'exemple de la Croatie

L'intégration de la Croatie démontre que le processus d'adhésion n'est pas une chose facile ni automatique. Après les erreurs commises avec l'entrée trop précipitée de la Roumanie et de la Bulgarie en 2007 (qui s'est confirmée par la suspension temporaire de programmes d'assistance financière de l'UE aux deux pays à cause de manquements dans les réformes, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption), les critères pour évaluer l'état de mise en place des réformes nécessaires avant l'adhésion sont devenus plus rigoureux. Les négociations avec la Croatie ont débuté en 2005, et se sont terminées en 2012. Il est probable que les négociations avec les autres pays des Balkans dureront aussi longtemps.

Pour assurer le plein succès, c'est un processus qui nécessite l'implication de toutes les forces vives de la société dans chaque pays (non seulement les gouvernements et l'administration publique, mais également la société civile, les médias et les milieux d'affaires). Comme le démontre l'exemple de la Slovénie, ce n'est qu'avec un véritable consensus national que le succès peut être garanti.

Les réformes à mettre en place, tant politiques qu'économiques, restent fondamentales pour la stabilité politique et le développement démocratique pour ces pays. C'est le seul moyen non seulement de garantir la fin des nationalismes du temps de Milosevic, mais également de garantir le plein respect des droits des différentes communautés ethniques dans un cadre multiethnique,

comme en Macédoine ou en Bosnie - une tâche particulièrement difficile dans une région où les souvenirs et les blessures des conflits meurtriers des années 1990 restent présents.

C'est dans ce contexte que le critère d'adhésion relatif aux respects des droits des minorités ethniques est particulièrement important. Mais c'est là où malheureusement certains Etats membres actuels de l'UE ne donnent pas le meilleur exemple. Combien de fois ai-je été confronté, dans les universités ou débats publics lors de mes voyages notamment en Macédoine, avec cette même question : pourquoi l'UE nous impose-t-elle des critères relatifs aux droits des minorités alors qu'au moins deux Etats membres ne les respectent pas ? Il s'agit évidemment en particulier de la France et de la Grèce, qui n'ont toujours pas ratifié les conventions du Conseil de l'Europe concernant les langues minoritaires ; la France qui ne veut toujours pas modifier sa Constitution afin de permettre la reconnaissance de l'existence du breton et d'autres langues minoritaires sur son territoire, et la Grèce qui refuse de reconnaître la présence sur son territoire de toutes les minorités sauf une, prévue par le Traité de Lausanne de 1926.

Beaucoup reste à faire afin de convaincre ces pays de donner l'exemple. Nous avons pour cela besoin de *leaders* qui ont le courage de faire une différence. Comme l'avait écrit Alexandre Marc dans sa préface au livre de Yann Fouéré *L'Europe aux cents drapeaux*⁹ : « n'est-ce pas d'audace, une fois de plus dans l'histoire, dont nous avons besoin ? »

Les échafaudages fédéraux dans les Balkans de l'ouest

Elisabeth Alber

Chercheuse au EURAC-Institute for Studies on Federalism and Regionalism de l'Université européenne de Bolzano/Bozen, Sud-Tyrol - alber@eurac.edu - <http://www.eurac.edu/sfere>

Article publié initialement par *The Federalist Debate* – Turin, n°2, juillet 2009

Traduit de l'anglais par Joseph Montchamp - Lyon

Les mouvements qui se produisent sur le terrain des Balkans de l'Ouest semblent être le résultat d'un site de construction qui contiendrait différentes sortes de briques – des formes intégrées fédérales, régionales, autonomes, décentralisées, centralisées et hybrides. Prêtes pour le service, ces briques comprennent des instruments de gouvernance classiques mais, également, des agencements complexes de gouvernement intégré.

Des plans asymétriques

Des arrangements fédéraux et régionaux font partie des programmes quotidiens à tous les niveaux de gouvernement, pour essayer d'offrir des instruments

permettant de diminuer les tensions dans les sociétés multi-ethniques. De tels arrangements sont souvent de nature asymétrique. En fait, l'asymétrie est une question à laquelle on attache une grande importance quand on en vient à l'organisation de la diversité territoriale. Introduite comme la principale caractéristique des systèmes de gouvernements à niveaux multiples, par Charles Tarlton¹⁰, l'asymétrie s'efforce d'accommoder, de concilier divers groupes en imaginant des politiques adaptées de reconnaissance culturelle et territoriale. Ces politiques sont basées sur des principes démocratiques variables (partager, diffuser, séparer, diviser, décentraliser, limiter le pouvoir, d'après Aren Lijphart¹¹, en prévoyant des encouragements pour la création d'espaces institutionnels et politiques dans lesquels divers groupes s'identifient au moyen d'institutions partagées en commun avec, à la fois, leur unité territoriale et leur identité culturelle individuelle. L'asymétrie constitutionnelle et politique a déjà montré qu'elle était une brique viable pour accommoder des sociétés divisées, dans lesquelles les revendications politiques sont presque exclusivement réfractées à travers les lentilles de l'identité ethnique.

La variété des acteurs sur le chantier

Dans les processus de reconstruction et de démocratisation en cours dans les Balkans de l'Ouest, une grande variété d'acteurs participe aux efforts de construction – européens, internationaux et locaux. L'objectif des Européens (OSCE, Conseil de l'Europe, Union européenne [UE] et ses Etats membres) est de construire des Etats viables et durables conformes aux critères de l'UE. Le conflit et les crises d'après conflit ont, les uns et les autres, forcé les acteurs européens à faire quelque chose étant donné que l'expérience réussie de l'intégration européenne, basée sur la paix et la diversité, semblait être remise en question dans son voisinage extrêmement proche. Les projets de construction demandent des réponses normatives combinées avec une pratique politique qui commence avec la perspective d'un pluralisme social accentué des sujets, des niveaux et des droits. Le management de la diversité territoriale aux facettes multiples est ainsi, nécessairement le *leitmotiv* de tout travail des ingénieurs sur place qui vise à prévenir et surmonter les conflits, rendant les politiques plus accessibles pour les citoyens et les non-citoyens, et assurant leur implication dans les processus du gouvernement. Des plans décentralisés, régionaux et fédéraux deviennent des éléments cruciaux dans des tâches de cette sorte, ils impliquent le transfert de pouvoirs d'un centre de gouvernement à des sous-unités territoriales de façon à garantir une meilleure efficacité et une plus grande démocratie. A différents degrés et à différentes vitesses variables, l'autorité peut ainsi être déplacée des institutions du gouvernement national vers les villes, les régions et les provinces. Ce déplacement détermine non seulement leurs propres affaires grâce aux instruments d'auto-gouvernement, mais influence également la prise de décision au niveau national et européen.

Mise en œuvre du système

Certains arrangements fédéraux ne sont pas une panacée, étant à la fois la solution la mieux adaptée pour les tensions

¹⁰ Charles D. Tarlton, « Symmetry and Asymmetry as Elements of Federalism. A Theoretical Speculation », dans *Journal of Politics*, n° 27, (1965), pp. 861-874.

¹¹ Voir Arend Lijphart, *Democracy in Plural Societies. A comparative Exploration*, éd. Yale University Press, New Haven, Londres, 1977, et, A. Lijphart, « *The Power Sharing Approach* », dans Joseph V. Montville (compilateur), *Conflict and Peacemaking in Multiethnic Societies*, éd. Lexington Books, Lexington, 1990.

⁹ *L'Europe aux cent drapeaux*. Réédité par la Fondation Yann Fouéré, 2011.

ethnique et en même temps la plus difficile. Dans les termes employés par Daniel J. Elazar – « les exigences ethniques sont parmi les plus exclusives du monde, et la même conscience ethnique qui rend le fédéralisme nécessaire sous une forme ou une autre, le rend plus difficile et moins susceptible de réussir »¹². Les structures fédérales comme telles ne peuvent offrir de solution ni au niveau national, ni au niveau supranational. Ce qui fait la différence, c'est leur mise en place au moyen de procédures, de mécanismes et d'instruments de fonctionnement de diversité politique. Le pour et le contre de semblables solutions fédérales dépendent du contexte, des motivations des parties, des acteurs impliqués, des détails enchâssés dans les lois constitutionnelles et ordinaires, et de comment les champs de la politique sont mis en œuvre.

Sur un empirisme kaléidoscopique

En Macédoine, la communauté internationale sous la direction de l'UE a contribué à faire cesser les tensions ethniques entre les Albanais et les Slaves en négociant un compromis qui a abouti à l'Accord Cadre Ohrid de 2001. Cet accord établit des institutions de partage de pouvoir qui favorisent des débats politiques d'ordre conflictuel dû à l'application du principe appelé Badinter (des lois concernant l'identité et les questions de minorité qui ont besoin de l'approbation de la majorité des membres minoritaires du Parlement, avant d'être adoptées ; une exigence de double majorité). L'échafaudage gouvernemental macédonien est basé sur le principe qu'« il n'y a pas de solution territoriale aux problèmes ethniques » (principes fondamentaux, art. 1.2, Accord Ohrid) tandis que la garantie pour une vie commune interethnique est protégée par l'article 1.3, qui spécifie que « le caractère multi-ethnique de la société de la Macédoine doit être préservé et se refléter dans la vie publique ». La Macédoine sera-t-elle une « Belgique des Balkans »¹³ ? Les différentes sociétés, fortement divisées ethniquement en Macédoine se comporteront-elles enfin comme les Belges, étant des pions sur un champ de bataille politique durement contesté qui reste en un seul morceau en Europe ? Le mécanisme de partage du pouvoir macédonien, à coup sûr, comporte des risques nombreux. Parmi les exemples : la crise du gouvernement de coalition en 2007, les récents débats sur la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo et la dispute récurrente¹⁴ sur le nom avec la Grèce, mais jusqu'à maintenant le système a résisté au test du temps.

Au contraire, l'union des Etats Serbie-Monténégro, initialement dirigée par l'UE n'a pas résisté à l'épreuve du temps et a été dissoute au bout de trois ans d'existence. Le Monténégro a officiellement déclaré son indépendance le 3 juin 2006. La Serbie et le Monténégro protègent leurs sociétés multi-ethniques en appliquant les solutions légales qui permettent des formes de *self-government*. Un exemple est le statut spécial de la province autonome de Vojvodina, avec ses 24 groupes ethniques. Cependant, il faut bien dire que la mise en pratique des arrangements autonomes et de l'ensemble du processus de régionalisation (art. 182 de la Constitution serbe) laisse beaucoup à désirer.

12 Daniel J. Elazar, « From Statism to Federalism : A Paradigm Shift », dans *Publius*, 25 (2), 1995, p. 7.

13 *The Economist*, 7 au 13 juin 2008, « Macedonia's Elections : A Balkan Belgium ? », p. 37

14 *The Economist*, 4 au 10 avril 2009, « The name game », p. 27.

La Bosnie Herzégovine ou les travaux de Sisyphe

Le cas de la Bosnie Herzégovine est un paradigme, un exemple, des risques et des limites des arrangements fédéraux. La structure constitutionnelle complexe de la Bosnie Herzégovine démontre en ce moment qu'elle est au point mort sur tous les sujets d'une importance réelle. Il semble qu'il y ait peu d'évidence empirique que le *statu quo* des arrangements fédéraux soit faisable pour la construction d'un véritable Etat bosniaque. Il constitue un Etat plutôt dysfonctionnel avec le processus d'intégration européenne qui a presque déraillé à cause de la mise en œuvre considérable des réformes nécessaires. Les Accords de paix de Dayton (DPA) mirent fin à la guerre en 1995, (en ignorant les vagues d'instabilité que le conflit avait soulevées dans des zones environnantes, comme le Kosovo) et créa un système basé sur deux entités, de dimension égale en gros avec la *Republika* unitaire-centralisée Srpska (RS) et à la Fédération musulmane croate (FBIH) avec ses dix cantons presque homogènes ethniquement. Les deux sont sous le toit d'un gouvernement central faible, l'Etat de Bosnie Herzégovine (BIH), un gouvernement multiethnique partagé et un gouvernement démocratique d'institutions communes chargé de conduire la politique étrangère, diplomatique et fiscale ; tandis que le second étage du gouvernement (les deux entités) était chargé de contrôler la plupart des fonctions du gouvernement. Cela fonctionne dans un système institutionnel extrêmement complexe, qui comprend au total 14 niveaux de gouvernement, y compris le district de Brcko, contesté et administré internationalement. L'Office du Haut Représentant (OHR) a été établi pour surveiller et plus tard pour faire appliquer avec des pouvoirs spéciaux (*Bonn Powers*) la mise en œuvre des aspects civils des DPA (*Dayton Accords*).

Les Accords de paix de Dayton avaient officiellement reconnu, après-guerre, la partition du pays suivant des lignes ethniques, en passant à côté de toute légitimité démocratique. La Constitution (Annexe 4 des DPA) nomme « trois peuples constituants » : Bosniaques, Serbes et Croates. Le statut privilégié des « trois peuples constituants » implique à peu près l'exclusion du système institutionnel de partage du pouvoir pour les personnes qui n'appartiennent pas expressément à un (ou juste un) des groupes mentionnés. L'exclusion des soit-disants « autres » a été sévèrement critiquée par la communauté internationale et elle est à l'étude au sein de la Cour européenne des droits de l'homme.

Sans entrer dans les détails sur les échecs de l'UE (elle n'a pas participé au BIH avec une approche vraiment intégrée sous un seul mandat quand elle a pris la suite des Nations unies), aujourd'hui l'UE offre une carte maîtresse : le 16 juin 2008, l'Accord d'association et de stabilisation a été signé. La précondition pour cela a été la réforme de la police dont la mise en œuvre laisse encore beaucoup à désirer (unification des forces de police au niveau de l'Etat). L'UE semble avoir ainsi une prise pour assurer que les règlements des conflits sont négociés et mis en œuvre et réalisés conformément à la préférence de l'UE - mais *de facto*, toutes les discussions pour réformer Dayton progressent lentement et trop laborieusement à cause de la mauvaise volonté des politiciens à s'engager complètement dans les structures fédérales. En ce moment même, d'authentiques communautés politiques ainsi qu'une

identité bosniaque générale font défaut. Les résultats des dernières élections locales en octobre 2008 le confirment. Les trois principaux partis nationalistes de Bosnie (*SDA*, *HDZ*, *SNSD*) ont remporté les élections et ont encore retardé l'espérance d'une application rapide des réformes en donnant lieu à des renaissances nationalistes sérieuses.

En somme, il semblerait que chercher une aiguille dans une meule de foin serait plus facile et rapide que de voir des réformes bosniaques se réaliser dans un futur proche. Les Bosniaques et les Serbes jouent à qui perd-gagne pour démolir les Accords de Dayton. On a l'impression que les durs de tous les côtés reconnaissent qu'avancer vers l'Europe signifie abandonner leurs solutions idéales.

« 2009 sera l'année des Balkans » déclarait Javier Solana, le Haut Représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune, en janvier dernier. Les institutions et les politiciens doivent assumer plus plus de prise en main locale¹⁵ et faire preuve de volonté pour coopérer et trouver une sortie du blocage politique actuel. L'accord de fin 2009 constitue un faible rayon d'espoir, accord entre les *leaders* de la Bosnie Herzégovine, trois partis rugueux, serbes, bosniaques et Croates sur une nouvelle carte territoriale et constitutionnelle, à la suite de l'Accord Prud du 8 novembre 2008¹⁶. M. Dodik (*SNSD*), S. Tihic (*SDA*) et D. Covic (*HDZ*) envisagent de restructurer le pays en le divisant en quatre régions et en donnant à la capitale de Sarajevo le statut de district fédéral. Par des réunions régulières en 2009, les *leaders* semblent explorer les contours d'un compromis. Le temps montrera si un fragile terrain d'entente portera des fruits. Sur quelles lignes le territoire devrait-il être réorganisé ? C'est encore écrit dans les étoiles. D'après la presse locale, cela pourrait annoncer véritablement la partition du pays sur des lignes ethniques.

Quelques remarques en conclusion

Les Balkans de l'Ouest semblent être une région en panne : on peut se poser de nombreuses questions sur les « États » des anciennes provinces et républiques yougoslaves. Il y a peu d'évidence empirique que les entités de la construction gouvernementale actuelle aient une base solide.

La plupart des régions paraissent continuellement exposées à des douleurs croissantes concernant des mécanismes de partage du pouvoir artificiellement créés. La Serbie et le Monténégro ont été dissous en 2006, les dernières étapes des discussions entre Pristina et Belgrade se sont terminées en cul de sac, le gouvernement albanais du Kosovo a déclaré unilatéralement son indépendance le 17 février 2008, et reste brouillé avec la Serbie. La Croatie, la Macédoine et la Serbie se sont toutes heurtées à différents obstacles dans leur longue marche vers l'Europe unie. Parmi les autres, la Bosnie-Herzégovine déchirée par les crises semble être l'État le plus troublé et les échafaudages

15 Voir le chapitre huit « Verso la Local Ownership », dans Jens Woelk, *La transizione della Bosnia ed Herzegovina – dall'ordinamento imposto allo stato multinazionale sostenibile ?*, éd. CEDAM, Padoue, 2008, pp. 233 à 253.

16 L'Accord Prud propose des solutions exceptionnelles pour mettre fin à l'OHR et s'attaque aux réformes constitutionnelles visant à débloquent l'immobilisme de la politique bosniaque et à donner à l'État la capacité de rejoindre l'UE. Les principaux obstacles sont les questions relatives au domaine de la propriété de l'État, au statut du district de Brcko, à l'inclusion de l'identité nationale et confessionnelle dans le recensement de 2011 et à la répartition du budget.

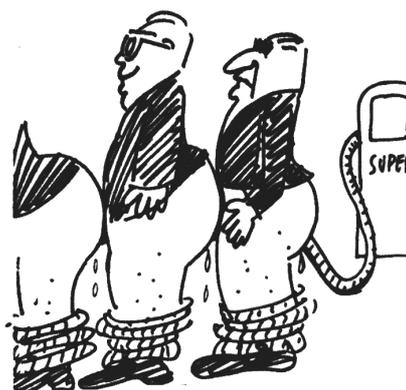
existants sont certainement trop branlants ; son processus de réforme d'ensemble est en panne. La lutte armée pourrait-elle reprendre ?¹⁷ La décision finale n'a pas encore été prise.

Le fait est que la Bosnie n'est pas la seule à prendre des responsabilités sur les conséquences de ses propres décisions, mais aussi tous les pays de l'Ouest des Balkans. Ce n'est que de cette façon que la principale stratégie de l'UE, l'« intégration par l'élargissement » pourra réussir à stabiliser la région. La contribution la plus précieuse de tous les ingénieurs du site sera de faciliter un environnement dans lequel les *leaders* et les peuples puissent trouver leurs propres solutions après le premier anniversaire de l'indépendance du Kosovo et tous les projets et processus de réforme en cours.

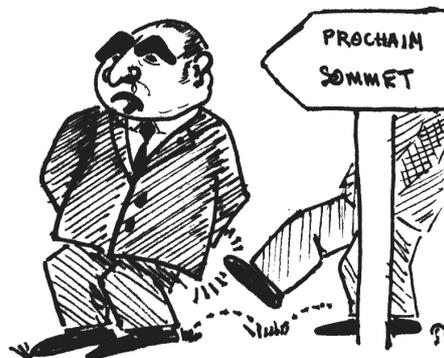
Georges Pompidou et l'Europe croqué, dans les années 1970, par Charlie et par Fédéchoses

La caricature de Reiser avait été reprise dans *Fédéchoses* « avec leur aimable autorisation » pour illustrer un article sur l'énergie et le choc pétrolier

SOLIDARITÉ EUROPÉENNE



EUROPA FARA DA SE!
(Cavour dixit).



Dessin de Yves Pagès

17 *The Economist*, du 4 au 9 avril 2009, « A tearind sound », p. 27.



Jacques Fayette - Lyon

(...) *Le Progrès* a rendu compte hier 26 février de la visite de M. Laurent Wauquiez au Salon de l'agriculture, sous le titre « Laurent Wauquiez veut revenir à une agriculture du bon sens ». L'article cite les paroles dénonçant « les règlements tatillons, les normes intempestives, les circulaires inappropriées des règles environnementales qui, par leurs excès et leur dogmatisme ne protègent ni la nature ni les hommes qui vivent avec », taclant au passage l'Europe et la Commission européenne.

Les positions eurosceptiques de M. Laurent Wauquiez sont bien connues et cela explique la tristesse de Jacques Barrot avec lequel j'étais en relations fréquentes, le dernier mail reçu date de quelques jours avant son décès soudain. Jacques Barrot militant européen de toujours, ancien Vice-président de la Commission avait permis le début de carrière de M. Laurent Wauquiez.

On sait que M. Laurent Wauquiez veut une Europe réduite à six membres : France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Italie. Plus de Bénélux, les anciens pays du giron soviétique rendus à Poutine, le Portugal viré, comme la Grèce, Chypre, Malte, le Royaume Uni, l'Irlande.

Je profite de ce courrier pour vous signaler cet intéressant sondage que vous pouvez consulter, les Britanniques qui veulent rester dans l'Union européenne dépassent de très loin ceux qui veulent la quitter.

<https://yougov.co.uk/news/2015/02/24/eu-referendum-record-lead/>

S'adressant à l'EEF *National Manufacturing Conference*, Ed Miliband, le leader du *Labour* a déclaré notamment que : « *But you operate in a harshly competitive world. I am conscious so many of you are exporters, including as part of the single market. The EU needs to reform: to reflect better the needs of business, to have a budget that is spent more sensibly and to have fair rules on immigration. But my party is clear: our place lies inside not outside the European Union. Some people believe there is short-term political gain from flirting with exit. But there is no greater threat to the long-term stability and prosperity of Britain and British business than leaving the European Union. That is why it is so wrong to play fast and loose with our membership of the European Union. I want to be clear: I reject that course. It is not in our national interest. It is not in the interest of British families. It is not in the interest of British business. It is the wrong course for our country* ».

<http://press.labour.org.uk/post/112127421234/ed-miliband-speech-to-eeef-national-manufacturing>

Les commentateurs estiment que la volonté de reconstruire le glacis soviétique, les menaces de l'Etat islamique, la perspective de voir une Afrique à 2 milliards d'habitants, le rapprochement transpacifique entre la Chine et les Etats-Unis justifient un regain d'intérêt pour la construction européenne. Ces considérations soufflent sur les îles britanniques mais elles ne descendent pas jusqu'à Rhône-Alpes Auvergne.

Valéry Giscard d'Estaing, *Europa. La dernière chance de l'Europe*, préface d'Helmut Schmidt, éd. KO. éditions Paris, 2014, p. 188

Guido Montani

Economiste, Université de Pavie

Article traduit de l'anglais par Joseph Montchamp – Lyon

Pendant cette phase déprimante de l'histoire de l'intégration européenne, les propositions politiques de deux Européens éminents, Valéry Giscard d'Estaing (VGE) et Helmut Schmidt sont les bienvenues. Le livre a été écrit par VGE, mais les deux anciens *leaders* ont contribué au projet ; les propositions ambitieuses ont pour but de prévenir de nouvelles divisions dans l'Union européenne (UE) et une rupture éventuelle.

L'observation initiale c'est que, tandis que le monde a considérablement changé depuis la création de la Communauté européenne, l'UE qui a maintenant 28 Etats membres continue d'être gouvernée par les règles établies pour les six. L'UE avait progressé sans heurts jusqu'à Maastricht, mais comme Helmut Schmidt l'affirme dans la préface, la création d'une union monétaire entre des pays qui conservaient leurs propres politiques fiscales nationales était une grave erreur. D'après VGE, la ligne droite commença avec l'introduction du Système monétaire européen (SME) en 1979, mais elle fut abandonnée après la dislocation de l'empire soviétique à cause de « l'absence de *leaders* européens » (p. 40).

Les chapitres concernant l'histoire de « la ligne droite » qui commença en 1974, lorsque VGE fut élu Président de la France, et Helmut Schmidt Chancelier d'Allemagne, offrent quelques aperçus intéressants sur des événements qui n'étaient pas connus du grand public à l'époque, tels que le risque sérieux d'opposition du Conseil constitutionnel (français) en 1976 à l'élection directe du Parlement européen (PE) en 1979. Des épisodes similaires décrits dans le livre témoignent de la volonté constante des deux *leaders* d'introduire le SME.

Comme le premier pas en direction d'une union monétaire à part entière avec une banque centrale. En 1981, quand les deux hommes perdirent leur siège respectif, ils furent forcés d'accepter que la seconde étape de leur projet, la création de la Banque centrale européenne (BCE) soit remise à plus tard (p. 59). En 1986, ils établirent le Comité pour l'Union monétaire de l'Europe avec la participation de nombreux politiciens et experts. En 1987, VGE présenta un rapport de ce Comité à Jacques Delors, Président de la Commission européenne, avec une proposition détaillée pour l'Union monétaire européenne, sur le modèle du système de la Réserve fédérale américaine. L'année suivante, le Conseil, officiellement, nomma le Comité Delors pour présenter une proposition semblable, et en 1989 fut prise la décision d'établir l'Union monétaire. « Dix années avaient été perdues, mais la route de l'Union monétaire était

enfin ouverte » (p. 66).

Après le Traité de Maastricht, l'opinion publique changea : l'eurosepticisme commença à imprégner le débat politique européen. La seule tentative sérieuse de ramener l'UE dans la ligne droite fut la Convention européenne – convoquée par le Conseil européen le 15 décembre 2001 – avec VGE comme Président. Après quelques hésitations, la Convention décida de proposer au Conseil non seulement un simple traité mais un « Traité établissant une Constitution pour l'Europe ». « La Constitution européenne fut approuvée par une large majorité des membres de la Convention avec un « sursaut d'émotion » et une ovation debout. (p. 95). La Constitution européenne comprenait de nombreuses innovations institutionnelles, telles que le statut légal de l'UE, le Président permanent du Conseil, le Ministère des Affaires étrangères, une Commission plus efficace, (avec 13 membres seulement) et un plein pouvoir législatif pour le PE. Cependant, à cause de dissensions internes entre les forces politiques pro-européennes en France et aux Pays-Bas, en 2005, les électeurs de ces pays rejetèrent la Constitution. Le Traité de Lisbonne qui fut créé pour la remplacer et qui comporte de nombreuses propositions de la Convention, mais pas toutes, fut signé en 2007.

La seconde partie du livre, et la plus intéressante, présente la proposition d'une nouvelle architecture institutionnelle sous le nom d'*Europa*. *Europa* est basée sur l'euro-zone, mais n'inclue pas tous ses Etats membres. Dans la proposition de VGE ne figurent pas la Grèce, la Slovaquie, la Lettonie et l'Estonie qui ne seraient pas admises. *Europa* comprendrait seulement douze pays (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Espagne, Portugal, Autriche, Pologne, Irlande et Finlande). La raison de ce choix n'est pas expliquée. Le but du projet politique, c'est de faire d'*Europa* une puissance économique capable d'entrer en concurrence avec les autres grandes puissances économiques du monde. La principale réforme concerne la mise en oeuvre d'une union monétaire, budgétaire et fiscale, avec un Trésor européen et un Ministre du Trésor. Un Conseil de l'eurozone et non la Commission déciderait de la conformité du respect des budgets nationaux avec les règles européennes. La proposition principale concernant l'union fiscale est la convergence totale des taux d'imposition nationaux en 2030. Tous les impôts nationaux personnels et les impôts sur les affaires devraient converger vers un taux d'imposition européen unique. Seuls les impôts locaux, régionaux et sociaux restent en dehors du plan. Quant à la dette publique, VGE est contre la mise en commun des dettes nationales dans une dette européenne commune mais il est en faveur de bons émis par le Trésor européen ; les revenus collectés seraient ultérieurement partagés par les gouvernements nationaux (rien n'est dit sur les ressources propres de l'Europe). A la suite de ces réformes, les citoyens européens et le monde des affaires auraient à leur disposition un marché continental entièrement intégré.

Le cœur politique de la réforme qui pourrait être réalisé sans un nouveau traité est le Directoire, le gouvernement réel d'*Europa*, basé à Strasbourg-Francfort (Bruxelles serait « mis de côté » comme quartier général de l'UE). Le Directoire serait composé des représentants des gouvernements nationaux et déciderait sur la base d'un vote à double majorité (des Etats et de la population). Donc dans le Directoire, le droit de veto serait aboli. Le Directoire aurait un Président et un Secrétaire général. D'après VGE, cette réforme créerait une fédération d'Etats-

nations. Le Congrès européen comporterait des membres des Parlements nationaux, avec un tiers des membres du PE. Le Directoire présenterait un rapport annuel sur l'état d'*Europa* au Congrès. Au bout d'une certaine période, le Congrès serait capable de nommer le Président et le Vice-président du Directoire.

A ce point, le lecteur peut être, à juste titre, déconcerté par un plan, qui en dépit de la terminologie adoptée n'apparaît ni fédéraliste ni démocratique. Quel rôle joueraient le PE et la Commission après ces réformes ? Selon toute vraisemblance, ils deviendraient une branche morte des institutions de l'UE. VGE est tout à fait sans équivoque sur cette idée. Il considère la proposition fédéraliste de transformer la Commission en gouvernement de l'UE comme démocratiquement discutable pour le PE et le Conseil des Ministres partageant le pouvoir législatif – comme proposée par le parlementaire européen fédéraliste Altiero Spinelli comme une impasse (p. 123) que personne ne prend en considération. De plus, il voit l'initiative prise par les partis politiques à l'occasion de l'élection européenne (de 2014), de présenter leurs candidats comme Président de la Commission européenne comme « un coup d'Etat de Bruxelles ». En imposant leurs candidats comme Président de la Commission, les partis européens « les lobbyistes imprudents de Bruxelles » (p. 139) ont privé les Chefs d'Etats et de gouvernements de leur pouvoir légitime. Leur but est d'accorder à l'UE une structure fédérale qui soit organisée et contrôlée par Bruxelles.

Ce livre ne mentionne pas le projet formulé par le Groupe Spinelli : « une Loi fondamentale pour l'Union européenne » (*Bertelsmann Stiftung*, 2013) qui a été mis en avant l'année dernière par plus de 200 parlementaires européens. Le centre de cette réforme peut être résumé brièvement comme suit : « Cette proposition pour une Loi fondamentale de l'Union européenne est une révision d'ensemble du Traité de Lisbonne (2007). En remplaçant les traités existants, on fait un pas important en direction d'une union fédérale. Cela transforme la Commission européenne en un gouvernement constitutionnel démocratique, on conserve la méthode préconisée et construite par Jean Monnet par laquelle la Commission propose des lois qui sont ensuite promulguées conjointement par le Conseil qui représente les Etats et le Parlement européen qui représente les citoyens. Toutes les réformes proposées ont pour but de renforcer la capacité d'action de l'UE ». En ce qui concerne l'UEM, la Loi fondamentale dit : « L'innovation principale de la Loi fondamentale consiste dans l'installation d'un gouvernement économique de l'union fiscale. Il deviendra possible pour l'Union de développer une politique économique commune, en plus de la coordination des différentes politiques économiques nationales. La zone euro est supposée opérer suivant des dispositions de coopération accrue qui permette à certains Etats de s'intégrer plus en avant et plus rapidement que d'autres. Les Etats de l'Euro, par exemple, jouiront de leur propre capacité fiscale dans des buts contracycliques en plus du budget général de l'UE. Le gouvernement des politiques financières et économiques est basé sur la Commission européenne, qui obtiendra une facilité de trésorerie pour emprunter et prêter des fonds. Un nouveau poste de Ministre du Trésor est créé qui a pour tâche de stabiliser l'économie de l'Union et de répartir ses ressources ». Le but du Groupe Spinelli était de stimuler le débat constitutionnel dans le Parlement nouvellement élu. Comme ce texte est solidement

détaillé et concerne les mêmes problèmes que ceux discutés dans le projet *Europa* il est dommage que le livre n'en fasse pas mention.

La principale différence entre les deux projets n'est pas l'opportunité de forger une intégration plus avancée parmi les pays de la zone euro qui veulent aller plus loin mais la forme du gouvernement adopté. Le Projet *Europa* opte pour une espèce de gouvernement présidentiel, bien que ce soit sans le système des contrôles et équilibres qui caractérise le système américain et sans que le peuple élise le Président. Le Projet des parlementaires européens préfère un gouvernement parlementaire démocratique, qui permettrait aux citoyens de voter non seulement pour le parti de leur choix mais qui serait chargé de mettre en place le programme du parti majoritaire ou de la coalition. En fait, le fédéralisme n'est pas autre chose qu'un système conçu pour permettre l'organisation démocratique des relations inter-Etats parmi un groupe de gouvernements démocratiques. Le germe de cette idée était présent dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier. « L'Assemblée parlementaire » devint le PE après l'élection directe de ses membres en 1979 ; depuis lors, il a e d'importants pouvoirs co-législatifs partagés avec le Conseil et, en 2014, le pouvoir de nommer le Président de la Commission. C'est le seul corps légitime qui représente les citoyens européens. Abolir le PE, ou bien l'enfermer dans un rôle purement consultatif serait un dangereux pas en arrière ».

Les critiques fréquentes du PE, qui viennent de différentes parts, ne sont pas toutes sans fondement. Il est vrai qu'après le Traité d'Union européenne de Spinelli, le PE n'a pas été capable de proposer des réformes institutionnelles significatives. Il est vrai également que pendant la crise financière et la récession économique, le PE n'a fait que ratifier les décisions du Conseil, et se limitait à produire seulement des changements mineurs. Mais il vient un temps où le peuple et ses représentants doivent faire un choix. Et le moment, c'est maintenant. L'Europe est au bord d'une falaise. La désintégration de l'Union est une réelle possibilité. La dépression économique a causé un chômage massif. Des millions de jeunes n'ont pas d'espoir pour une vie décente. De plus, l'UE n'est pas capable de garantir la sécurité de ses citoyens : le conflit en Ukraine et le heurt avec la Russie auraient pu être évités si l'Europe avait créé une Politique de voisinage convenable au moment opportun. Une politique étrangère européenne d'ensemble comprenant la défense comme il avait été décidé à Maastricht n'a jamais été mise sur pied. Le Processus de Barcelone, lancé en 1995, qui avait pour but le soutien du développement de la démocratie dans les pays de la Méditerranée est plus moins tombé à l'eau : maintenant nous devons lutter contre l'Etat islamique et le terrorisme. Enfin, l'UE n'a pas de politique d'immigration et des milliers de gens se noient chaque année dans des tentatives pour traverser la Méditerranée.

Le véritable défaut du projet de VGE n'est rien d'autre qu'un camouflage institutionnel. Un Directoire de membres querelleurs ne représente pas un progrès par rapport au Conseil actuel (les différences, les désaccords entre la France et l'Allemagne ne disparaîtront pas dans un Directoire de 12 membres). Les racines de la crise européenne se trouvent dans les Etats membres ; les gouvernements nationaux perdent la confiance de leurs citoyens parce qu'ils ne sont pas capables de conduire l'UE dans un monde de plus en plus

hasardeux et instable. Les eurosceptiques et les partis populistes sont de plus en plus nombreux dans chaque Etat-nation et ils exigent de plus en plus de sécurité et de protection. Si l'UE n'est pas en mesure de répondre aux espoirs, tout ce qui reste, c'est l'illusion de la « voie » nationale. De plus, le référendum écossais sur l'indépendance était le premier signe d'une vague de séparatisme sous-jacente qui se développe en Espagne, en Belgique, en Italie et dans plusieurs Etats à l'Est. L'UE pourrait s'effriter, tomber en morceaux. Seul un débat constitutionnel constructif sur le futur de l'UE, dans une nouvelle Convention semblable à celle de 2003 peut restaurer la confiance des citoyens dans les institutions de l'Europe. C'est la tâche essentielle à laquelle les partis européens, le Parlement européen la Commission et les gouvernements nationaux sont confrontés. S'ils échouent, le projet européen est également condamné à échouer. Le déficit démocratique européen est la cause réelle de la crise des démocraties nationales. Opter pour un gouvernement européen (fédéral), démocratique ne signifie pas donner plus de pouvoirs aux « *lobbyistes* imprudents de Bruxelles » mais cela signifie sauver la démocratie en Europe et un héritage humaniste inestimable.

**Bernard Michel - Nations et nationalismes
en Europe centrale / XIXe-XXe siècles
Ed. Aubier, Collection historique, Paris, 1995, p. 325**

Ronan Blaise

Ancien rédacteur en chef du *Taurillon* - Rouen
Article initialement publié par *Le Taurillon*

« Les révolutions de 1989 n'ont pas été pour moi une surprise. Depuis (des années), je n'ai pas cessé de travailler sur les nations de l'Europe centrale et de vivre leur Histoire. (...) (Jusqu'à cette date) l'Occident semblait convaincu de la disparition des nationalismes en Europe. Ils ne pouvaient y avoir leur place (et semblaient) voués à un passé définitivement mort.

Il serait inexact de parler d'un réveil des nationalités après 1989. Et pour cause : elles existent depuis 1945, comme une réalité vivante et impérieuse. Et seule l'ignorance a empêché les journalistes et les hommes politiques qui parlaient de ces pays sans les connaître d'en percevoir les signes visibles.

Lorsque les eaux du communisme se sont retirées, les nations ont réapparu à la lumière. Pour comprendre ce monde retrouvé, il fallait d'abord s'informer sur la nature de ces nationalismes, leurs origines, leurs modes de fonctionnement dans la vie sociale. C'est cela que je souhaite montrer dans cet ouvrage. »¹⁸

Et c'est dans ces termes que, dans cet ouvrage consacré au « *making of* » des nations (dans les régions d'Europe centrale et orientale, balkanique et danubienne aux XIXe et XXe siècles...), l'auteur revient ici sur les imaginaires qui fondent le fait national (i.e : imaginaires du sang et de l'ethnie, de la langue et d'un passé de convenance, anti-scientifique, artificiel et réinventé...).

Ainsi que sur les pratiques culturelles, politiques ou associatives et les réseaux de sociabilité divers et variés qui

¹⁸ Cf. page 7.

ont politiquement servi à (et/ou) bénéficié de la mise en place du fait national, puis de son expression étatique. Et/ou qui ont participé à la mise en place puis à l'affirmation et à la consolidation de ceux-ci.

Qu'est-ce qu'une Nation ?

Et bien, au risque de choquer certains, le concept n'a en fait rien de clair. Ainsi l'historien britannique Hugh Seton-Watson (Professeur à l'Université de Londres) renonce même à le définir, se limitant à dire que le phénomène existe bel et bien, et a effectivement existé, puisque « tout ce que je peux trouver à dire c'est qu'une Nation existe quand un nombre significatif de gens dans une communauté se considèrent comme formant une nation ou se conduisent comme s'ils en formaient une ».¹⁹

Un constat partagé par son homologue historien et anthropologue irlandais Benedict Anderson qui propose la définition suivante de la Nation : Une communauté politique imaginée (...) et imaginée à la fois comme par essence limitée et souveraine. Imaginée car, même si les membres de (cette) nation ne se connaissent pas et pas tous, c'est dans l'esprit de chacun que vit l'image de leur communion.²⁰

Complémentaire, on connaît aussi la définition lyrique qu'en donne le philosophe français Ernest Renan dans sa fameuse conférence « Qu'est-ce qu'une Nation ? » donnée le 11 mars 1882 à la Sorbonne.²¹ Soit une âme, un principe spirituel né dans la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, dans la volonté de continuer à faire valoir cet héritage reçu indivis, volonté exprimée dans un quotidiennement renouvelé désir de vivre ensemble, bref : le fameux « plébiscite » de tous les jours.²²

La vision de l'Auteur

Ce à quoi Bernard Michel répond ainsi en écho, proposant une définition plus large (en quatre points) du fait national, lequel pourrait donc se définir ainsi :

- 1) entrer dans une nation (par naissance ou par choix) c'est parler une même langue, partager des valeurs culturelles, participer à une même vision d'une histoire commune ;
- 2) c'est accepter que l'identité nationale constitue une des plus hautes valeurs de référence (voire la plus haute) dans le domaine du jugement éthique ou intellectuel ;
- 3) c'est aussi s'intégrer dans une communauté mythique qui transcende les classes sociales, les religions, les différences d'éducation ;
- 4) c'est, sur le plan de l'action quotidienne, entrer dans des réseaux de sociabilité fondés sur l'enseignement, les associations sportives, religieuses, les activités culturelles et économiques, etc. ;

¹⁹ Cf. page 15 ; propos et citations tirés de l'ouvrage (1977) d'Hugh Seton-Watson, *Nations and States, an enquiry into the origins of nations and the politics of nationalism* (p. 67).

²⁰ Cf. page 13 ; propos et citations tirés de l'ouvrage (1983) de Benedict Anderson, *Imagined communities. Reflections on the origins and spread of nationalism* (pp. 14 et 16).

²¹ « Qu'est-ce qu'une Nation ? », Conférence donnée par Ernest Renan à la Sorbonne, le 11 mars 1882 : Document que l'on retrouvera in extenso dans ses *Oeuvres complètes*, tome 1 (édition de 1947), pp. 887 à 906.

²² Cf. pages 12 et 16.

- 5) bref : le nationalisme, ce ne sont pas seulement adhérer à des idées, c'est aussi adopter un mode de vie, entrer dans un cercle de relations sociales et participer à des réseaux de sociabilité.²³

La Nation, phénomène ambivalent

En tout cas on voudra bien admettre que le fait national (et le nationalisme qui l'accompagne...) ne sont pas une évidence. Et qu'ils ne sont ni spontanés, ni naturels. Et qu'on ne naît donc pas patriote français, hongrois ou polonais : on le devient. Parce que les uns appellent perfectionnement individuel : une recherche passionnée de l'identité collective. Lesquels doivent être réalisés par un effort sur soi-même : ce que d'autres ressentent comme une violence idéologique collectivement exercée à usage interne, contre l'individu.²⁴

Bref, comme l'exprime l'anthropologue britannique (mais d'origine tchèque) Ernest Gellner, Professeur à l'Université de Cambridge : « Ce ne sont pas les aspirations (collectives) des nations qui créent le nationalisme : c'est le nationalisme qui (par pression du collectif sur l'individu) engendre les nations, pas l'inverse ».²⁵

Ainsi, si l'on reprend la définition personnelle qu'en donne Bernard Michel, on découvre que la Nation est un phénomène ambivalent : principale force d'intégration dans des sociétés hétérogènes et divisées, elle forme aussi un dangereux abcès de fixation et n'en demeure pas moins un élément de polarisation politique souvent délétère. Pacifique dans ses aspirations originelles et/ou prétendues sinon officielles, la nation est souvent l'objet d'instrumentalisation politique : Instrument d'affirmation de puissance extérieure, elle est aussi un instrument de domination intérieure, permettant l'écrasement de l'adversaire politique (designé, dénoncé et stigmatisé comme « étranger » à la communauté...) et rendant ainsi possible l'enrégimentement et la « caporalisation » des sociétés.

Une conclusion surprenante, paradoxale et ambiguë

Comme on l'a vu, le nationalisme est une idéologie née dans la première moitié du XIXe siècle qui, sur le terrain, peut donner naissance à des formes sociologiques bien diverses. Ainsi, sa grande vertu est de rendre possible l'intégration de groupes sociaux et de populations hétérogènes ainsi que de rendre possible une certaine cohérence de la société. Néanmoins, une fois cela fait, les résultats obtenus peuvent être très divers et le « Nationalisme » peut aussi bien inspirer la croissance moderne d'une société active et démocratique (et faire progresser toute une société vers la modernité...) que faire naître des Etats totalitaires et agressifs ainsi que des sociétés oppressives et repliées sur elles-mêmes.

On en reste donc alors tout de même assez dubitatif quant au contenu de la conclusion développée par l'auteur.²⁶ En effet, partant du principe que « les nations ne constituent pas une phase de transition mais bel et bien la forme même de la vie des sociétés d'Europe centrale » et au motif qu'il s'agisse là de

²³ Cf. pages 16-17.

²⁴ Cf. pages 8-9.

²⁵ Cf. page 12 ; propos et citations tirés des ouvrages d'Ernest Gellner, *Thought and change* (p. 174, 1972) et *Nations and nationalism* (p. 67, 1988).

²⁶ Cf. pp. 17-18.

« permanences essentielles », Bernard Michel affirme qu'il faut donc « cesser de croire qu'il serait possible d'imposer une société sans nation ». Mieux, ces nationalismes « n'étant pas incompatibles avec la démocratie », ils pourraient « beaucoup lui apporter, à condition toutefois qu'on sache les reconnaître et les utiliser », « les nationalismes (étant) des forces qu'il faut savoir maîtriser et diriger ».

Une conclusion ambiguë, paradoxale et surprenante puisque finalement quelque peu complaisante à l'égard du fait national. L'auteur de cet ouvrage ayant précisément développé, jusque là, une argumentation extrêmement critique à cet égard et n'ayant guère hésité-jusque là- à dénoncer certains aspects clairement totalitaires et éminemment antidémocratiques du phénomène nationaliste...

Lucio Levi, Giovanni Finizio, Nicola Vallinoto (compilateurs), The Democratization of International Institutions, éd. Routledge, Londres, 2013

Roberto Palea

Responsable du MFE italien – Turin

Traduit de l'anglais par Jean-François Billion - Lyon

Cet ouvrage est le premier rapport de l'International Democracy Watch (Veille sur la démocratie internationale), un groupe de travail et de recherche international dont la tâche est de suivre le développement de la démocratie au sein des institutions internationales. Cette recherche, sans précédent, a été promue par le Centre d'études sur le fédéralisme, basé à Turin.

La démocratie internationale est devenue un aspect fondamental du débat politique et universitaire contemporain. Il s'agit d'une tendance relativement récente de la politique internationale, comme le montre le fait qu'en 1945 –lors de la fondation des Nations unies- aucune assemblée parlementaire internationale n'existait dans le monde. Alors que 39 assemblées parlementaires de ce type ont été créées depuis la seconde guerre mondiale dont la plupart durant la période de la guerre froide. Le besoin largement ressenti de démocratie au niveau international est une conséquence de trois phénomènes : les processus d'intégration régionale et de globalisation, l'érosion de la souveraineté des Etats et le déficit démocratique au sein des organisations internationales. Même si une étude exhaustive en ce domaine était d'actualité pour diverses raisons, elle n'était pas disponible auparavant.

L'hypothèse de base, confirmée par ce rapport, c'est que le terrain sur lequel la démocratie internationale s'est le plus développée –et avant de le faire au sein du système des Nations unies- c'est celui des organisations internationales de dimension régionale. La démocratisation des organisations régionales est un processus mondial, qui se développe à un rythme irrégulier. La recherche a montré que l'Europe est le berceau de la démocratie internationale. Là, elle s'est matérialisée dès 1949 avec l'Assemblée parlementaire du

Conseil de l'Europe, une timide organisation internationale, dépourvue de toute ambition de promouvoir des politiques d'intégration, dont l'assemblée parlementaire ne dispose d'aucune compétence législative. Au contraire, dans le cadre des Communautés européennes et de l'Union européenne (UE), un processus d'intégration économique s'est développé qui a mené à la mise en place du Parlement européen, le premier parlement supranational élu directement de l'histoire et l'avant-garde mondiale de l'expérimentation de la démocratie internationale. En Amérique latine, d'autres parlements ont été élus directement : le Parlacen en Amérique centrale et le Parlandino au sein de la Communauté andine alors que celle du Parlasur est annoncée au sein du Mercosur.

Dans le même temps, une autre évolution est en cours dans l'UE : le Parlement européen a progressivement élargi ses pouvoirs législatifs, tandis que quasiment toutes les autres assemblées parlementaires (internationales, ndt) –y compris les parlements latino-américains directement élus mentionnés ci-dessus- n'ont que des pouvoirs consultatifs. Toutefois, malgré leur influence limitée, ces assemblées s'efforcent de contrebalancer le pouvoir que les gouvernements exercent au plan international. Elles tiennent des débats, font des propositions et des recommandations, approuvent des résolutions, exercent des pressions sur les gouvernements. Toutes ces activités sont des activités de type parlementaire, dont l'objectif est d'influencer les gouvernements –et plus précisément d'étendre le contrôle parlementaire au niveau international ; ce sont des aspects d'un processus général qui culmine avec le Parlement européen, dont la structure montre que l'UE évolue en direction d'une organisation de type fédéral. L'évolution institutionnelle de l'UE montre qu'en Europe de nouvelles formules de structure de l'Etat au plan international commencent à se matérialiser. En d'autres termes, l'UE est l'avant-garde d'un processus de constitutionnalisation et de démocratisation des relations internationales. A la lumière de ce processus, les parlements nationaux représentent le passé, et une forme dépassée de démocratie. Il convient encore de remarquer que, malgré le manque de structures pour la participation des citoyens dans les organisations internationales (Parlements, élections, partis politiques, etc.), les mouvements de la société civile globale constituent un signe avant-coureur de la démocratie internationale. Ils sont l'expression de nouvelles formes d'activisme politique international dans un monde où des structures démocratiques formelles pour canaliser la vie politique internationale font défaut.

La veille sur la démocratie internationale prévoit de poursuivre ses activités dans le futur. Elle évaluera la qualité et l'intensité des transformations démocratiques en cours au sein des institutions internationales afin de surveiller les progrès ou les reculs de la démocratie internationale. Le second rapport se focalisera sur les mouvements et les campagnes en sa faveur.

Adieu à Michel Albert

Robert Toulemon

Auteur de *Aimer l'Europe* et de *Souvenirs européens*

Michel Albert nous a quittés le 19 mars à l'âge de 85 ans. Il avait été victime en décembre d'une chute qui avait provoqué une hémorragie cérébrale. Avec lui disparaît l'un des plus brillants avocats de la cause européenne, non de l'Europe impuissante des souverainetés étatiques mais d'une Europe fédérale limitée dans son champ de compétences mais disposant des moyens de décider et d'agir, telle que l'avaient conçue Jean Monnet et Robert Schuman.

De modeste origine, il était un produit exemplaire de la méritocratie républicaine. Passé par Sciences Po et l'ENA, docteur en économie, il tenait sans doute en partie de ses racines populaires une exceptionnelle capacité d'écoute et d'empathie. Son caractère chaleureux n'était pas pour rien dans ses succès et dans l'influence qu'il put exercer en des circonstances diverses. Jeune inspecteur des finances, il assura, en 1959, le secrétariat général du groupe Rueff – Armand chargé de concevoir des réformes propres à favoriser la croissance économique. Déjà, parmi de multiples propositions qui suscitèrent de vives résistances, figurait la remise en cause du statut des taxis. L'exigence de la modernisation devait être, avec l'Europe, le fil directeur de sa brillante carrière. Je le connaissais depuis que nous nous étions rencontrés à l'inspection des finances. Nous partagions la même conviction que la construction d'une Europe unie serait la tâche de notre génération et contribuerait à la modernisation de la France. Après un séjour au Maroc où il créa une inspection des finances, il rejoignit les institutions communautaires en 1963. Après être passé par la Banque européenne d'investissement (BEI), il intégra les services de la Commission en tant que directeur des structures et du développement économique. Etant moi-même à Bruxelles depuis 1962, nous fîmes ensemble la douloureuse expérience de la dérive provoquée par la diplomatie du général de Gaulle dont nous admirions cependant la contribution au redressement de l'économie française et à la réconciliation franco-allemande. Le refus français du fédéralisme qui persista après la démission du général de Gaulle, alors qu'était levé le veto à l'adhésion du Royaume-Uni, ne permit pas que le premier élargissement de la Communauté s'accompagnât d'un pas en direction d'une Europe politique.

Le champ de réflexion privilégié de Michel Albert était l'économique et le social plus que le juridique et l'institutionnel. Il a été l'inventeur du modèle rhénan. Ainsi mit-il en lumière dans un ouvrage paru en 1991 sous le titre *Capitalisme contre capitalisme* qui connut un grand succès l'opposition qu'il discernait entre un capitalisme rhénan pratiquant dialogue social, cogestion et souci du long terme et un capitalisme anglo-américain soumis à la

loi des résultats à court terme, où l'intérêt des actionnaires prime celui de l'entreprise. La crise née des abus de la finance aux Etats-Unis devait confirmer la pertinence de son analyse. Elle démontrait aussi que la maîtrise de la mondialisation n'irait pas sans la construction patiente d'un ordre supranational dont l'Union européenne était le modèle le plus accompli, si imparfait soit-il.

Dès les années soixante, Michel Albert avait eu l'occasion d'affirmer son engagement européen et humaniste, lors d'une collaboration avec Jean-Jacques Servan-Schreiber, éphémère leader du parti radical, auprès duquel sa faculté de séduction s'était exercée. Après avoir largement participé à la rédaction du *Défi américain*, best-seller paru en 1968 sous la signature de JJSS, il affirma ses convictions dans *Ciel et terre*, manifeste du parti radical.

Nommé commissaire au Plan en 1978, il eut le courage de dénoncer auprès de Raymond Barre, Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, le risque d'apparition d'un chômage de masse. Revenu quelque temps à l'inspection des finances, à la suite de l'arrivée de la Gauche au pouvoir, il fut nommé en 1982 à la présidence des Assurances Générales de France, récemment nationalisées, fonction qu'il exercera jusqu'en 1994.

Elu à l'Académie des sciences morales et politiques en mars 1994, il accède à la Présidence de l'Académie en 2004 et exerce les fonctions de Secrétaire perpétuel de 2005 à 2010. Son intérêt pour l'Europe se traduit par diverses contributions : sur le couple franco-allemand, la réception de Jean-Claude Juncker comme membre associé étranger, la France et la mondialisation, enfin l'organisation d'un cycle de Regards croisés sur l'Europe auquel j'eus l'honneur de participer sur le thème d'une réforme des Nations unies inspirée par l'expérience européenne.

L'engagement européen de Michel Albert et ses talents exceptionnels de pédagogue lui ont valu d'être appelé à participer à de multiples organismes voués à cette cause parmi lesquels l'AFEUR (Association française d'études pour l'Union européenne), l'ARRI (Association réalités et relations internationales) dont il était membre du comité de parrainage, la LECE (Ligue européenne de coopération économique), le Mouvement européen, la Fondation Robert Schuman, le CIFE (Centre International de Formation Européenne) dont il sera Président en 2004, puis Président d'honneur en 2006. Il était également Président d'honneur de la branche française de l'Union européenne des fédéralistes (UEF France).

Les engagements de Michel Albert étaient indissociables d'une conviction religieuse à laquelle il était resté fidèle et qu'il partageait avec une épouse qui lui était très proche et qui contribua grandement à son rayonnement.

Parmi ses ouvrages, il convient de rappeler, entre autres :

Ciel et terre, Manifeste du Parti radical, en collaboration avec Jean-Jacques Servan-Schreiber (1970), *Les Vaches*

maigres, en collaboration avec Jean Ferniot (1975), *Le Pari français : le nouveau plein emploi* (1982), *Un pari pour l'Europe : vers le redressement de l'économie européenne dans les années 80* (1983), *Crise, krach, boom*, en collaboration avec Jean Boissonnat (1988), *Capitalisme contre capitalisme* (1991), *Les nouvelles frontières de l'Europe*, en collaboration avec Pascal Lorot (1993), *Une seule Europe*, par Christopher Layton, préface de Michel Albert (1993), *Notre foi dans ce siècle*, en collaboration avec Jean Boissonnat et Michel Camdessus (2002), *Regards croisés sur l'Europe* (2005).

John Pinder

Lucio Levi

Directeur de la revue *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'italien par Jean-François Billion – Lyon

Le 7 mars John Pinder est décédé, le plus illustre des fédéralistes anglais, le continuateur de la prestigieuse école fédéraliste britannique, qui au cours des années trente du siècle passé, a jeté les bases théoriques du fédéralisme européen du second après-guerre.

Pinder a raconté que sa rencontre avec le fédéralisme date de 1950, l'année durant laquelle a été fondée la première Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), mais également l'année pendant laquelle il a été hospitalisé en sanatorium étant atteint de la tuberculose, au retour de son service militaire en Afrique. Il a décrit cette circonstance comme une occasion pour se consacrer à la lecture. L'ouvrage qui lui a révélé le fédéralisme comme véhicule de paix en Europe et dans le monde a été *The Price of Peace* de William Beveridge, l'une des figures marquantes du mouvement fédéraliste britannique, *Federal Union* (1938-1940), parmi lesquelles il convient de rappeler Lionel Robbins, Lord Lothian, Barbara Wootton et Lionel Curtis.

Federal Union représente une borne milliaire dans l'histoire du fédéralisme ; le premier exemple d'un mouvement composé de militants capables d'exercer une influence sur la classe politique et sur l'opinion publique mais aussi organisé territorialement avec des sections locales (en 1940 il en existait 253) et une publication de diffusion nationale. Ce mouvement a influencé la proposition d'union entre la Grande-Bretagne et la France basée sur un gouvernement, un parlement et une armée communs, formulée par Winston Churchill le 16 juin 1940, alors que la France était sur le point de capituler face à l'armée hitlérienne.

Pinder a travaillé de 1952 à 1964 pour l'*Economist Intelligence Unit*, un institut de recherche et d'analyse lié à la revue *The Economist*. Chargé d'étudier la CECA, Pinder s'est rendu à Luxembourg où il a connu Jean Monnet et fréquenté Etienne Hirsch, Pierre Uri et Robert Triffin. En 1964, il est devenu Directeur de l'Institut de recherche *PEP* (*Political and Economic Planning*). Il a été le Président du *Federal Trust*, Président de l'UEF Europe et professeur invité au Collège de l'Europe de Bruges.

John Pinder a également publié, en collaboration avec Richard Mayne, un livre (*Federal Union: The Pioneers. A History of Federal Union*) sur l'histoire du mouvement fédéraliste britannique jusqu'à la 1990, dans lequel il rappelle le moment où l'influence des fédéralistes britanniques s'est imprimée avec la plus grande vigueur. A l'occasion d'un colloque organisé par le *Federal Trust* en 1968, John Pinder avait présenté un plan ambitieux dans lequel il demandait la convocation d'une deuxième Conférence de Messine afin de créer une Communauté politique européenne – dont le Royaume Uni aurait été membre, une fois tombé le veto français, et qui aurait oeuvré aux côtés de la CEE – dotée de compétences dans les domaines de la politique extérieure, de la sécurité, de la défense, de la monnaie et de la technologie, destinée à évoluer dans un sens fédéral après une période transitoire. Ce plan obtint le soutien de George Brown, ancien Ministre britannique des Affaires étrangères et membre du Parti travailliste.

Alors que se préparait une Déclaration anglo-italienne sur la Communauté politique européenne, le 28 avril 1969, de Gaulle démissionna, ouvrant ainsi la voie à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne. Le même jour les Ministres des affaires étrangères italien, Pietro Nenni, et britannique, Michael Stewart, souscrivent une déclaration commune, inspirée par Altiero Spinelli et soutenue par les fédéralistes britanniques, dans laquelle était demandée l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Ce thème allait devenir l'objectif central de la stratégie fédéraliste. Les fédéralistes britanniques s'engagèrent dans une grande campagne pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne, qui connut un succès spectaculaire.

Le projet de Communauté politique européenne devint le point de départ d'une réflexion théorique qui allait permettre aux fédéralistes britanniques d'élaborer une stratégie graduelle pour l'intégration européenne, combinant les approches de Monnet et de Spinelli. Comme l'a déclaré Pinder dans un discours prononcé à Milan en 1993, à l'occasion du 50ème anniversaire de la fondation du *Movimento Federalista Europeo* italien, « le fédéralisme constitutionnel de Spinelli et le fédéralisme fonctionnaliste de Monnet peuvent être considérés comme complémentaires ».

Parmi ses ouvrages, il convient de rappeler, entre autres :

Britain and the Common Market (1961), *Europe against de Gaulle* (1963), *Europe after de Gaulle* (co-auteur Roy Pryce, 1969), *The Economics of Europe* (1971), *Altiero Spinelli and the British Federalists - Writings by Beveridge, Robbins and Spinelli 1937-1943* (1999), *Foundations of Democracy in the European Union: From the Genesis of Parliamentary Democracy to the European Parliament* (1999), mais aussi, sur le plan mondial, par exemple, *UN Reform: Proposals for Charter Amendment, Federal Union* (1953), ou, *European Unity and World Order – 1945-1995*.

**Assemblée générale de Presse
Fédéraliste - Rapport moral et d'activité
Lyon 29 novembre 2014**

**Jean-Francis Billion
Président
Jean-Luc Prevel
Secrétaire général**

Pour mémoire notre association, Presse Fédéraliste a été créée le 23 juillet 1978. Son siège social était alors fixé au 26, rue Sala à Lyon 2°. Son Conseil d'administration (CA) avait pour membres : le professeur Mathis Jeune, Patrick Szyuka, Micheline Hannoun, Jean-Luc Prevel, Président, Jean-Francis Billion, Secrétaire général et Albert-Marie Gordiani comme Trésorier. Elle a été par la suite et depuis 1998 domiciliée aux diverses adresses successives de la Maison de l'Europe et continue de l'être.

Son but affiché est resté « la diffusion de la pensée fédéraliste par l'édition de publications fédéralistes, l'organisation de conférences, colloques et toutes manifestations répondant à ce but. »

En fait, en 1978, il s'agissait de donner une assise associative à la revue trimestrielle *Fédéchoses* créée en 1973, émanation à l'origine d'un groupe de militants de la JEF Paris et de la JEF Lyon.

Il faut rappeler aussi qu'à cette époque les éditions *Fédérop*, fondées à l'initiative de Bernard Lesfargues et basées à Lyon étaient en plein essor et que certains d'entre nous participaient, aux côtés de Bernard Barthalay, à l'animation de leur collection « Textes fédéralistes ».

L'activité de Presse Fédéraliste a donc longuement consisté essentiellement dans la publication de *Fédéchoses*, même si en complément, de 1984 à 1988, l'équipe de Presse Fédéraliste a piloté l'édition en français la revue *Le Fédéraliste*, revue théorique créée en 1958 et publiée par le groupe de militants fédéralistes de Pavie, autour de son fondateur, Mario Albertini. Durant cette période cette revue est parue au rythme de 3 numéros par an en italien, anglais et français ; elle poursuit aujourd'hui sa publication trimestrielle en italien, avec un seul numéro annuel, sous forme de « *best of* », en anglais.

Fédéchoses-Pour le fédéralisme

Lorsque avec son numéro 139, publié au premier trimestre 2008, *Fédéchoses* a décidé d'ouvrir son Comité de rédaction à divers responsables des Jeunes Européens France (Florent Banfi, Ronan Blaise, Fabien Cazenave, Sandra Fernandez, David Soldini et Valéry-Xavier Lentz) ce rajeunissement a été l'occasion avec l'implication de Valéry-Xavier Lentz de créer le site web de l'association (www.pressefederaliste.eu). Cela a également permis d'amorcer la mise en ligne progressive d'une partie, encore trop faible, de nos archives.

De précédentes modifications avaient été apportées au fil des années au Comité de rédaction de *Fédéchoses* avec quelques départs généralement non conflictuels, et les arrivées de Didier Colmont ou de Lucio Levi. D'autres militants fédéralistes, français ou étrangers, membres ou non de la JEF ou de l'UEF, ont également rejoint l'équipe de *Fédéchoses*, à son Comité de rédaction (Bruno Boissière, Maurice Braud, Jonathan Leveugle ou Catherine Vieilledent) ou comme Jean-Pierre Gouzy en tant

que « billettiste » en 2008.

Notons enfin, pour en finir « temporairement » avec *Fédéchoses*, que Jean-Francis a eu l'occasion au printemps 2013, de présenter une contribution lors d'un Colloque sur « l'intégration européenne et la presse » aux Universités d'Assisi et de Perugia, sur notre revue (de 1973 à 1979) depuis lors publiée aux éditions Peter Lang. Il conviendrait éventuellement de voir comment pouvoir mettre ce texte sur notre site, et/ou comment le publier, sans risquer de problèmes de *copyright* avec cet important éditeur.

Brochures

Presse Fédéraliste a également édité un nombre important de brochures :

- dans une collection « *Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée* » en collaboration avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli ; d'autres cahiers pourraient être publiés dont certains déjà disponibles en traduction française ;
- toujours en collaboration avec l'Institut Spinelli, sous l'appellation « Les cahiers de la Constitution européenne » afin d'accompagner la lutte fédéraliste de 1995 à 2005 pour la Constitution européenne ;
- hors collections, diverses brochures ont concerné le fédéralisme dans la Résistance mais aussi les batailles mondialistes pour la Cour pénale internationale, sur la crise financière des Nations unies ou pour la démocratisation des Nations unies par le biais d'une Assemblée parlementaire (UNPA) ;
- une troisième coopération a été engagée avec l'Institut Spinelli qui s'est malheureusement achevée après l'édition de quatre importantes brochures dans la collection « Les Cahiers de Ventotene » qui ne poursuivent plus leur parution épisodique qu'en italien et parfois en anglais ;
- enfin, en novembre dernier, un supplément de *Fédéchoses* (à son n° 165) a été consacré à l'ICE « *Newdeal4Europe* » qui pourrait être complété et réédité selon les évolutions de cette campagne.

Collaboration avec les éditions Fédérop

Sans remonter dans le temps, jusqu'à la création à Lyon par Bernard Lesfargues de la librairie Fédérop (1969) puis des éditions du même nom (1974) toujours sous forme associative, rappelons que nous avons avec Fédérop signé récemment un double accord :

- pour acheter le stock des livres des collections « Textes fédéralistes » et « Minorités nationales » que Fédérop laissait périr depuis que sa direction avait été prise par nos amis Bernadette Paringaux et Jean-Paul Blot, intéressés en priorité à des ouvrages littéraires du reste de grande qualité et,
- pour relancer ces deux collections politiques, dans lesquelles trois volumes ont été publiés depuis lors (sur Robert Lafont et l'occitanisme politique, de même que des choix de textes de Michel Mouskhely et d'Altiero Spinelli).

Cet accord avec Fédérop prévoit en particulier que :

3. les volumes de ces deux collections doivent être financés par Presse Fédéraliste ; Presse Fédéraliste et Fédérop pouvant parallèlement les diffuser,

Fédérop devant alors nous les acheter au prix de revient mais nous apportant une aide technique à l'édition jamais démentie à ce jour ;

4. Presse Fédéraliste peut avoir un rôle de diffuseur pour d'autres titres de Fédérop ce qui nous a amené des commissions sur ventes non négligeables.

Pour information deux nouveaux titres sont envisagés, et leur préparation très avancée, pour parution en 2015 / 2016 dans la collection « Textes Fédéralistes » (un choix de textes de Lord Lothian sur le pacifisme et un ouvrage sur la pensée fédéraliste de Lucio Levi). D'autres possibilités sont également à l'étude comme par exemple l'achat des droits d'un ouvrage sur Albert Camus à traduire de l'italien ou une édition française commentée du *Manifeste de Ventotene* de 1941.

Carnet d'Europe

Avec Alain Réguillon, qui avait de son côté créé une *Lettre d'information européenne* et une autre revue, initialement à vocation trimestrielle, sous le titre générique de *Carnet d'Europe*, nous avons décidé à l'occasion de notre dernière Assemblée générale en 2012, de regrouper nos efforts dans le cadre de Presse Fédéraliste.

C'est ainsi qu'aujourd'hui *Carnet d'Europe* a publié cinq numéros, dont quatre au sein de Presse Fédéraliste. Deux d'entre eux nous semblent en priorité devoir être mentionnés. *L'euro, un succès inachevé ?* Co-rédigé par Alain Malégarie et Alain Réguillon, et un ouvrage de Robert Toulemon, *Souvenirs européens*. Pour la première fois cet ouvrage a pu être co-financé grâce à un partenariat avec les Archives historiques des Communautés européennes dépositaires du Fonds d'archives de Robert Toulemon et de nombreux autres fonds fédéralistes. D'autres coopérations peuvent être espérées dans l'avenir et en particulier pour le Fonds Altiero Spinelli.

Carnet d'Europe, publie également l'édition en ligne, de la *Lettre d'information européenne* fondée par Alain Réguillon et reprenant des revues de presse sur la situation de l'Europe

rédigées le plus souvent par Alain Réguillon et Alain Malégarie. Cette *Lettre d'information* étant éditée sous diverses en-têtes par Presse Fédéraliste et aujourd'hui par l'UEF France comme un service à ses adhérents.

En guise de conclusion nous devrions achever dans les prochains mois un réel chiffrage de notre stock, voir comment augmenter notre diffusion (éventuellement en ligne) quitte à baisser encore le coût de certains ouvrages anciens afin de les rendre plus accessibles en particulier aux jeunes fédéralistes potentiellement intéressés, et comment les mettre éventuellement à la disposition de diverses organisations fédéralistes éventuellement intéressées à une réelle politique de formation culturelle de leurs cadres et sympathisants. Ce ne sera pas malheureusement le plus simple... !

Extrait du compte-rendu de l'Assemblée générale de Presse Fédéraliste réunie à Lyon le samedi 29 novembre 2014

L'assemblée procède à l'élection du Conseil d'administration. Sont élus :

Florent Banfi, Bernard Barthalay, Jean-François Billion, Alain Malégarie, Michel Morin, Jean-Luc Prevel, Alain Réguillon, Jean-Paul Truchet, Valéry-Xavier Lentz.

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration nouvellement élu élit son Bureau :

Président : Jean-François Billion - Secrétaire général : Jean-Luc Prevel - Trésorier : Alain Réguillon

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des
- revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Les fédéralistes donnent la parole à :

**Interview de Simon Foreman, Président de la Coalition française pour la CPI.
Réalisé pour RFI par M. Bruno Faure, et diffusée sur les ondes le 2 janvier 2015**

Avec l'aimable autorisation de M. Foreman, RFI n'ayant pas répondu à nos demandes

Que pourrait offrir la Cour pénale internationale à la Palestine ?

L'Autorité palestinienne a présenté ce vendredi 2 janvier 2015 aux Nations unies une lettre officielle de demande d'adhésion de la Palestine à la Cour pénale internationale, qui pourrait permettre de faire juger des dirigeants israéliens pour crimes de guerre à Gaza ou dans les territoires occupés. Simon Foreman, avocat, spécialiste de la justice internationale, membre d'Amnesty International, président de la coalition française pour la Cour pénale internationale répond aux questions de RFI.

RFI : La demande de l'Autorité palestinienne a-t-elle des chances d'aboutir ? Que va décider Ban Ki-moon ? C'est une décision sensible ?

Simon Foreman : Je pense qu'il n'a pas vraiment le choix, l'acte d'adhésion à un traité, à partir du moment où celui qui le fait est reconnu comme un Etat, ce qui est maintenant le cas pour la Palestine, ne dépend de rien d'autre que de la volonté de cet Etat. Il y avait eu un problème il y a deux ou trois ans, quand la Palestine avait déjà voulu faire la même chose, c'était avant d'avoir été reconnue par l'ONU comme étant un Etat, non membre de l'ONU, mais comme un Etat.

RFI : Un Etat tout de même pas reconnu par les Israéliens, c'est ce que dit Benyamin Netanyahu : « L'Autorité palestinienne est liée au Hamas, donc à une organisation terroriste, l'Autorité ne représente pas un véritable Etat ». Est-ce que cet argument israélien peut peser ?

On verra, moi, je ne pense pas, je pense que ratifier un traité est un acte qu'un Etat peut faire sans avoir besoin, en tout cas pour la ratification d'un traité comme celui de la Cour pénale internationale, sans avoir besoin de l'accord de personne. La seule question est de savoir si c'est un Etat. Cette question-là avait été mise en suspens, en attendant un vote de l'Assemblée générale des Nations unies, qui a eu lieu, qui a été favorable à la reconnaissance de la Palestine comme Etat non membre, donc il me semble aujourd'hui que cet obstacle est levé.

RFI : La Cour pénale internationale est au centre du jeu dans cette affaire. C'est une bonne nouvelle selon vous ?

Bien sûr. Les organisations de défense des droits de l'homme, comme celle à laquelle j'appartiens ou celles qui se réunissent au sein de la coalition pour la Cour pénale internationale, tiennent depuis très longtemps le discours de dire qu'un certain nombre de conflits internationaux peuvent être réglés par le droit et pas seulement par la diplomatie ou par le conflit, par la guerre. Sur le conflit palestinien, depuis 1948, les diplomates et les militaires se sont succédé pendant 65 ans sans beaucoup de succès. Ce n'est peut-être pas plus mal aujourd'hui de donner la parole aux juges, qui pourront dire de manière impartiale, indépendante, qui a commis des torts et apporter l'éclairage de la justice.

RFI : Est-ce que ça va vraiment régler le problème sur le fond ?

Il ne faut pas fonder des espoirs impossibles à satisfaire...

RFI : Ce n'est pas forcément en condamnant des dirigeants israéliens que l'on va réconcilier les Palestiniens et les Israéliens ?

Israéliens ou Palestiniens d'ailleurs, les deux pourraient être poursuivis et pourquoi pas un jour condamnés. Si la Palestine adhère à la Cour pénale internationale, celle-ci sera compétente pour tous les crimes commis sur le territoire palestinien ou depuis ce territoire, ça permettra donc également à Israël de poursuivre des Palestiniens devant la Cour pénale internationale, ça marche dans les deux sens. Vous avez raison, la justice n'est pas un remède miracle qui résout tous les problèmes. Par contre, dans l'enceinte internationale, dans l'ordre international, de la même manière que dans l'ordre interne, elle est censée avoir un effet dissuasif. L'enjeu, pour quelqu'un qui est poursuivi devant la Cour pénale internationale, c'est d'aller en prison : on ne parle plus de condamnations morales ou politiques, on parle de véritables condamnations judiciaires. On peut donc espérer que la crainte de voir des dirigeants politiques israéliens ou palestiniens un jour devoir rendre des comptes de manière très concrète puisse avoir un effet dissuasif ; ils auraient à répondre de leurs actes, expliquer pourquoi sur tel incident, sur tel épisode du conflit, les victimes civiles ont été touchées, pourquoi rien n'a été fait pour éviter de toucher ces victimes civiles, puisque c'est ça de manière synthétique la définition d'un crime de guerre ; cela pourrait empêcher peut-être que les conflits ne dégénèrent à l'avenir.

RFI : Est-ce qu'il faut étendre les activités de la CPI à la Syrie par exemple, cette menace du recours à la justice internationale a déjà été brandie par plusieurs Etats contre Bachar el-Assad ?

C'est le souhait des organisations comme les nôtres. Au sein de la coalition pour la Cour pénale internationale, on milite depuis que la Cour existe pour qu'elle soit ratifiée universellement par tous les Etats. Pour le moment, on en est au deux tiers des Etats membres de l'ONU qui ont ratifié. Il manque beaucoup de poids lourds et notamment la Chine, la Russie, les Etats-Unis, qui ne sont pas les moindres et puis bien d'autres, plus petits ou de moyenne puissance ; mais l'objectif, le souhait des organisations de défense des droits de l'homme serait qu'un jour cette Cour ait une compétence universelle. Aujourd'hui, elle n'a de compétence que pour les Etats qui la reconnaissent ou bien, pour ceux qui ne l'ont pas reconnue, par le filtre extrêmement politisé du Conseil de sécurité de l'ONU. C'est ce qui s'est passé pour la Syrie, puisque vous me posez la question pour ce pays. A plusieurs reprises, un certain nombre de pays ont proposé que le Conseil de sécurité de l'ONU transmette à la Cour pénale internationale la situation syrienne, puisque la Syrie ne reconnaît pas la Cour, mais le veto russe et le veto chinois ont protégé la Syrie des poursuites, ce n'est pas satisfaisant. Notre souhait, c'est vraiment que, à terme, cette Cour devienne réellement universelle et qu'elle puisse être saisie à propos de la situation de n'importe quel pays.

RFI : Mais alors si l'on tente de faire condamner Bachar el-Assad, il faudrait aussi s'intéresser à des dirigeants rebelles ou à des dirigeants jihadistes, c'est compliqué ?

Le principe d'une juridiction pénale, d'une Cour pénale, internationale comme interne, c'est qu'elle s'appuie sur les cas qui lui sont soumis. Si un jour cette Cour devient véritablement universelle et peut être saisie de crimes commis par tous les camps et sur tous les territoires, de même que cela peut se retourner contre les Palestiniens, éventuellement, si on leur reproche des crimes de guerre, dans le cas de la Syrie, Bachar el-Assad pourrait ne pas être le seul à être en ligne de mire puisque sur le terrain, il y a aussi des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité, qui sont commis par des factions combattantes non étatiques, qui pourraient tout aussi bien être poursuivies devant la Cour pénale internationale.

PRESSE FEDERALISTE

C/o Maison de l'Europe et des Européens – 242 Rue Duguesclin – 69003 LYON
CCP 2490 82 P LYON

**Extrait du catalogue de vente par correspondance
Tarif 2014 (Hors frais d'expédition – Ristourne à partir de 10 ouvrages)**

Collection « Textes fédéralistes » (Editions Fédérop - 24480 Gardonne)

Titre	Année	Pages	Prix €	Exemplaires
<i>Monnaie européenne et Etat fédéral</i> - Mario Albertini (et autres)	1975	202	5	
<i>Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier</i> - Lucio Levi	1976	136	5	
<i>Histoire et conscience révolutionnaire</i> – Francesco Rossolillo	1977	152	5	
<i>L'Etat national</i> - Mario Albertini (Préface de Robert Lafont)	1978	168	5	
<i>Le tiers-monde et l'unité européenne</i> - Guido Montani	1982	192	5	
<i>L'internationalisme ne suffit pas</i> - Lucio Levi	1984	72	3	
<i>Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale.</i> - Jean-Francis Billion (Préface de Lucio Levi) - <i>En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene)</i>	1997	218	10	
<i>Fédération et confédération</i> - Michel Mouskhely (avec Gaston Stéfani) - Compileurs Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel - Préface de Lucio Levi	2012	168	15	
<i>Manifeste des Fédéralistes européens (Projet – 1957)</i> - Altiero Spinelli - Compileurs Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel - Préface de Jean-Pierre Gouzy	2012	191	ç19	
<i>Le pacifisme ne suffit pas. Le patriotisme non plus</i> - Philipp H. Kerr (Lord Lothian) - Compileurs Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel - Préface de Luigi V. Majocchi - Introduction de John Pinder et Andrea Bosco	2015			A paraître
<i>La pensée fédéraliste</i> - Lucio Levi	2015-16			A paraître

Collection « Minorités nationales » (Editions Fédérop - 24480 Gardonne)

Titre	Année	Pages	Prix €	Exemplaires
<i>Langue d'oïl contre langue d'oc</i> - Michel Baris	1978	183	5	
<i>Ecole, histoire de France et minorités nationales</i> - Claude Gendre et Françoise Javelier	1979	159	5	
<i>Robert Lafont et l'occitanisme politique</i> - Gérard Tautil	2011	213	15	

Inauguración de la biblioteca de traduccions Bernard Lesfargues lo 20 de genièr 2015 a Barcelona

Joan-Claudi Dugros
Majoral du Felibrige - Bergerac

L'Institut Ramon Llull (IRL), organisme dont la tòca es la promocion de la cultura catalana a l'estrangièr, es installat dins una novèla residènciá, lo palais del Baron de Quadras, (subrebèla realizacion de l'arquitecta Puig y Cadafalch), al numèro 373 de l'avenida Diagonal, a Barcelona. Es bailejat per son director, Àlex Susanna.

Rica de 4.324 libres dins 66 lengas diferentas, la biblioteca, que pòrta lo nom de Bernard Lesfargues, es especializada dins la traduccion d'òbras escrites en catalan.

Bernard Lesfargues, nascut en Perigòrd en 1924, es lo decan de la traduccion de las letras catalanas. Aprèp aver revirat en francés los escrivans de lenga castelhana Jorge Luis Borges, Julio Llamazeres, Mario Vargas Llosa, descobriguèt lo catalan dins las annadas seissanta a través Joan Sales (amb per exemple la revirada en francés de « Incerta glòria ») e Mercè Rodoreda. D'ara enlà, se consagra a la revirada d'òbras d'aquels autors – 80 % de Mercè Rodoreda es revirat en francés –, mas tanben per una part de las òbras de Jaume Cabré, Pere Calders, Baltasar Porcel e Quim Monzó. Lo grand merit de Bernard Lesfargues es d'aver fait conèisser d'autors pas o pauc coneguts del public francés per causa de la censura franquista dins lor país, censura que beneficiava de la complicitat dels editors francés (mai que mai parisiens).

L'inauguración de la biblioteca se debanèt lo 20 de genièr passat, en preséncia de Bernard Lesfargues. L'anglés es la segonda lenga en nombre de traduccions del catalan, aprèp lo castelhan. Èra lo francés la segonda lenga d'uscas a ara.

Bernard Lesfargues, mètstre en Gai Saber del Felibrige, a recebut nombrós prèmis del Govern de Catalunya en reconeissença de son trabalh per l'espandiment de la lenga e de la cultura catalanas, en començant per la pus nauta distincion : la Croz de Sant Jòrdi en 1999. Recebèt lo prèmi Pompeu Fabra en 2010 e lo prèmi Ramon Llull en 2012.

Amb nòstras respectuosas felicitacions.



Inauguration de la Bibliothèque de traductions Bernard Lesfargues, le 20 janvier 2015 à Barcelone

Traduit de l'Occitan par Bernat del Claud – Montagnac-la-Cremps

L'Institut Ramon Llull (IRL), organisme dont le but est la promotion de la culture catalane à l'étranger, est installé dans un nouveau siège, le Palais du baron de Quadras, magnifique réalisation de l'architecte Puig y Cadafalch, au numéro 373 de l'Avenue Diagonal, à Barcelone. L'IRL est régi par son directeur Alex Susanna.



De gauche à droite :
Alex Susana, Bernard Lesfargues, Mme. Sales et Joan Sales
Photos de Malika et François Bordes

Riche de 4.324 ouvrages dans 66 langues différentes, la bibliothèque, qui porte le nom de Bernard Lesfargues, est spécialisée dans la traduction des œuvres écrites en catalan.

Bernard Lesfargues, né en Périgord en 1924, à Eglise neuve d'Issac, est le doyen de la traduction des lettres catalanes. Après avoir traduit en français les auteurs de langue castillane Jorge Luis Borges, Julio Llamazeres, Mario Vargas-Llosa, il a découvert le Catalan dans les années soixante du siècle passé à travers Joan Sales (avec par exemple sa traduction en français de *Incertain glòria*) et Mercè Rodoreda. Depuis lors, il se consacre à la traduction d'œuvres de ces auteurs - 80 % de Mercè Rodoreda est traduit en français, mais aussi pour une part des ouvrages de Jaume Cabré, Père Calders, Baltasar Porcel et Quim Monzó. Le grand mérite de Bernard Lesfargues est d'avoir fait connaître des auteurs pas ou peu connus du public français à cause de la censure franquiste dans leur pays, censure qui bénéficiait de la complicité des éditeurs français (le plus souvent parisiens).

L'inauguration de la Bibliothèque s'est déroulée le 20 janvier dernier, en présence de Bernard Lesfargues. L'anglais est la seconde langue en matière de traductions du catalan, après le Castillan. Auparavant le français était en seconde position.

Bernard Lesfargues, a reçu de nombreux prix du gouvernement de la Catalogne (la *Generalitat*) en reconnaissance de son travail pour le développement de la langue et de la culture catalanes, en commençant par la plus haute distinction, la Croix de Saint Georges (*Crotz de Sant Jòrdi*) en 1999. Il a également reçu le Prix Pompeu Fabre en 2010 et le Prix Ramon Llull en 2012.

Nous lui adressons nos respectueuses félicitations.

Presse Fédéraliste édite et diffuse



- **Fédéchoses - pour le fédéralisme** - revue trimestrielle fondée en 1973
- **Carnet d'Europe** - revue quadrimestrielle fondée en 2011
- **Carnet d'Europe - La lettre d'actualité européenne** - revue mensuelle fondée en 2008 (internet)

Les Cahiers de Ventotene
Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne
Les Cahiers du fédéralisme dans l'histoire de la pensée

Les collections Textes fédéralistes et Minorités nationales des éditions Fédérop

BULLETIN D'ABONNEMENT

L'abonnement à **Fédéchoses** comprend l'adhésion à l'association **Presse Fédéraliste**

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Nom

Prénom

Adresse.....

.....

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 8 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin - 69003 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc Prevel

Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Florent Banfi - Ronan Blaise - Bruno Boissière - Fabien Cazenave - Maurice Braud - Didier Colmont - Sandra Fernandes - Valéry-Xavier Lentz - Jonathan Leveugle - Lucio Levi - Catherine Montfort - Michel Morin - David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site web : Valéry-Xavier Lentz